

11971

SG (G-1) 9.48

ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE POUR LE CHOIX
D'UNE ZONE PILOTE EN VUE D'UN PROJET
DE PARTICIPATION DE LA POPULATION AU
DEVELOPPEMENT AU TOGO.

par G.K. KENKOU

Sociologue

Ecole Supérieure d'Agronomie
UNIVERSITE DU BENIN (TOGO)

Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

Lomé, novembre 1984

S O M M A I R E

	Pages
AVANT-PROPOS	1
1 - LE CHOIX D'UNE ZONE PILOTE ET LES RESULTATS DE L'ENQUETE	3
1.1 - Généralités sur le Togo	3
1.2 - La genèse du choix	5
1.2.1 - Principaux critères du choix	6
1.2.2 - La région de la zone du projet	8
1.2.2.1 - Les caractéristiques de la région de la zone du projet	8
. Milieu physique	8
. Milieu humain	10
1.3 - Les résultats de l'enquête	15
A. Méthodologie	15
B. Les localités visitées	16
. population	17
. vie des groupements	18
2 - ZONE DU PROJET PILOTE ET ORGANISATION DU COMITE NATIONAL DE COORDINATION	
2.1 - La zone du projet pilote proprement dite	55
2.2 - Organisation du comité national de coordination	62
CONCLUSION GENERALE	65

AVANT-PROPOS

La présente étude s'inscrit dans le cadre du programme de la F A O pour la participation de la population au développement rural. Ce programme créé à l'issue de la Conférence de la F A O sur la réforme agraire et le développement rural, à Rome en 1979, a pour objectif de promouvoir l'auto-développement des populations rurales par une attention plus accrue sur les couches les moins favorisées dans les pays du Tiers-Monde.

Dans cette optique, une enquête socio-économique légère devra aider à déterminer une zone pilote comportant les caractéristiques suivantes :

- l'existence d'une organisation structurelle propice au développement socio-économique de la population.
- l'insuffisance d'un certain nombre d'infrastructures et de services techniques susceptibles de résoudre les principaux problèmes rencontrés par les populations concernées dans les domaines de la vulgarisation agricole, de l'éducation scolaire et de la santé publique.
- un accès relativement facile des localités dont les populations font preuve d'une volonté d'auto-assistance à travers des efforts d'organisation spécifique et de mise en place d'actions déterminées en vue d'une réelle amélioration des conditions de vie et de revenus des principaux participants. Ces efforts d'organisation manifestés par les populations cibles devraient refléter la conscience de changement envers une situation socio-économique quelque peu fruste à partir de la pauvreté des moyens propres disponibles.

La mission du consultant axée sur les préoccupations sus-mentionnées comprend notamment les étapes suivantes :

- a) - identifier les institutions gouvernementales et non gouvernementales susceptibles d'apporter une contribution au niveau national, régional ou préfectoral dans la réalisation du projet.

.../

- b) - aider les institutions nationales dans le choix d'une zone pilote d'intervention et mener une enquête légère sur les besoins socio-économiques de cette zone.
- c) - aider dans la planification et la formulation d'un plan détaillé de travail basé sur les résultats de l'enquête socio-économique légère.
- d) - préparer à l'intention du pays et de la F A O un rapport d'organisation basé sur les tâches a, b, c, du mandat ainsi qu'un document de projet.

Le présent rapport traite principalement du point b, relatif au choix d'une zone pilote et aux résultats de l'enquête socio-économique à l'intérieur de cette zone.

Les indications concernant le point "a" interviennent dans une seconde partie du rapport. Elles sont établies sur les résultats des principaux contacts d'information organisés avec les responsables des institutions gouvernementales et non gouvernementales dont le système d'intervention et les objectifs se rapprochent des actions visées par le projet de participation de la population au développement.

Quant aux points "c" et "d", ils font l'objet d'un rapport séparé qui en souligne les principaux aspects.

En conséquence, le présent rapport est structuré en deux parties, comme suit:

1ère PARTIE : Le choix d'une zone pilote et les résultats de l'enquête socio-économique sur les besoins des populations.

2ème PARTIE : La zone du projet pilote et l'organisation du comité national de coordination.

.../

I - LE CHOIX D'UNE ZONE PILOTE ET LES RESULTATS DE L'ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE LEGERE

1.1 - Généralités sur le Togo

Le Togo est un territoire situé dans le Golfe du Bénin entre 6° et 11° de latitude Nord et 0° et 1,5° de Longitude est. Il comporte une superficie de 56.600 KM² et une population de 2.705.250 habitants, soit une densité démographique d'environ 49 habitants au KM² (1). Il est administrativement réparti en cinq régions économiques comprenant chacune un nombre de subdivisions secondaires telles que les préfectures et cantons d'une part et primaires comme les communes et villages d'autre part.

Les principales régions économiques sont les suivantes:

- . Région Maritime.
- . Région des Plateaux.
- . Région Centrale.
- . Région de la Kara.
- . Région des Savanes.

Les régions Maritime et des Plateaux situées dans la partie méridionale du pays sont marquées par un climat de type soudano-guinéen axé sur deux saisons de pluies (une grande saison de pluie, de mars à juillet; une petite saison de pluie de septembre à novembre) et une saison sèche de décembre à mars.

La Région Centrale, de la Kara et des Savanes, plus au nord de la côte, sont dominées par un climat de type sahélien caractérisé par une seule saison pluvieuse et une longue saison sèche. (La 1ère: avril-octobre, la 2ème: novembre-mars).

Les cinq régions présentent un nombre de disparités sur les plans socio-démographique, économique et culturel. Ces particularités régionales seraient liées aux aptitudes du milieu et à une série d'adaptations aux vicissitudes d'ordre historique et culturel.

Au plan démographique, la Région Maritime est caractérisée par une forte densité humaine de l'ordre de 161 habitants au KM², en partie due à la présence de la capitale Lomé (4.110 habitants/KM²). La population composée essentiellement d'EWE et de MINA comprend également des minorités ethniques telles que FON, ADJA, KABYE, etc. L'économie à dominante agraire est largement axée sur les cultures vivrières (maïs, manioc, riz, haricot, patates douces, arachides, légumes, etc.) et dans une faible proportion sur les cultures commerciales d'exportation (cocotier, palmier à huile).

.../

(1) Direction de la Statistique: Recensement général de la population et de l'habitat au Togo - 1981.

L'exploitation des ressources minières telles que les phosphates et le clinker contribue en partie à la promotion industrielle de la région.

La région des Plateaux apparaît faiblement peuplée par rapport à la précédente avec une densité de l'ordre de 38 habitants au KM2. Elle connaît une certaine diversité ethnique, marquée néanmoins par la prédominance ethnique des EWE, AKPOSSO, ANA et KABYE. Il existe cependant quelques minorités ethniques composées de FON, AKEBOU et KOTOKOLI. La population urbaine représente près de 11 % de la population totale de la région (1). Avec une économie agricole longtemps marquée par une prédominance des cultures d'exportation (café, cacao, palmier à huile, coton), elle évolue depuis quelques années vers une certaine diversification axée sur la promotion des cultures vivrières (maïs, sorgho, riz, igname, manioc, haricot, arachide, légumes, etc.). Elle abrite quelques unités agro-industrielles destinées à une transformation primaire de certaines principales cultures d'exportation (usine d'égrenage du coton, huilerie). Elle dispose de potentialités agricoles relativement importantes à travers l'existence des terres disponibles pour l'agriculture et l'élevage, en l'occurrence dans la partie est (Est-Mono) et nord-ouest (Akébou).

La région Centrale apparaît la région la moins peuplée avec une moyenne démographique de 18 habitants au KM2. A ce titre, elle représente une zone de colonisation agricole marquée historiquement par les migrations des Kabye et Lossos sous l'administration coloniale française.

Elle est dominée par la présence des groupes ethniques suivants : KOTOKOLI, KABYE, LOSSO, TCHAMBA et minorités ANIAGAN, EWE, ANA, BARIBA et ADELE.

La région de la Kara, agrandie en 1981 par l'intégration des préfectures de Bassar et d'Assoli, indique une densité démographique voisine de celle de la région des Plateaux, soit 37 habitants au KM2. Elle est peuplée d'une multitude d'ethnies dont les plus importantes sont constituées par les KABYE, LOSSO, BASSAR et KOTOKOLI, LAMBAS. Elle comporte quelques minorités ethniques formées par les SOLAS et les PEULS.

L'agriculture est la principale activité économique. Elle est essentiellement caractérisée par les cultures vivrières (sorgho, mil, maïs, manioc, igname, arachide, haricot, riz, légumes). Les cultures d'exportation occupent une faible place.

La région a bénéficié ces dernières années de l'implantation de quelques unités agro-industrielles telles qu'une usine textile (de Kara), une usine d'égrenage de coton, une usine de production de matériel agricole.

.../

(1) La région des Plateaux compte en 1981, une population totale de 648.548 habitants dont environ 72.216 personnes vivent dans les principaux chefs-lieux: Kpalimé (27.669), Atakpamé (24.377), Notsé (8.857), Badou (7.536) et Anlamé (3.777) = Direction de la Statistique.

La région des Savanes présente la même densité démographique que la région des Plateaux : 38 habitants au KM². Elle réunit les principales ethnies suivantes : TCHOKOSSSI, NGAMNGAM, MOBA, GOURMA et GOURMANTCHE. Comme les autres régions, elle est marquée par une économie à dominante agraire basée sur les productions vivrières (sorgho, mil, riz, haricot, arachide, légumes) et les cultures d'exportation comme le coton. L'extension de la réserve de faune a sensiblement réduit ses disponibilités en terres cultivables. Elle comporte un certain nombre de projets de développement agricole dont les plus marquants sont le projet d'intensification agricole dans la préfecture de Tone et le projet Namiélé dans celle de l'Oti.

1.2 La Genèse du choix

Compte tenu des objectifs et des caractéristiques du projet de participation de la population au développement présentés plus haut, il apparaît que chacune des régions du pays indique relativement une chance égale d'être choisie pour la détermination de la zone du projet.

En effet, il existe dans chaque région une masse de ruraux démunis disposant de peu de moyens (terre, argent, organisation, information technique) pour subvenir à leurs besoins de production et de subsistance. L'épuisement des terres accentue la baisse des rendements et détermine des migrations de type intra ou inter régional d'une partie de la population. Une pénurie chronique des moyens financiers disponibles rend difficile l'accès aux intrants et aux techniques améliorantes. Elle contribue à accélérer le processus d'appauvrissement des sols et à handicaper l'essor de développement des populations rurales concernées. Cet état de choses accroît le nombre de ruraux démunis dans les régions et détermine l'évolution des systèmes agraires vers des pratiques de type commercial et lucratif. C'est ainsi que le prêt foncier naguère gratuit, puis progressivement soumis à une contrepartie en nature exigée essentiellement des membres étrangers à la communauté d'accueil, est de nos jours caractérisé par l'obligation plus ou moins faite à tout exploitant emprunteur de partager une partie de la récolte avec le propriétaire terrien.

Cette nouvelle tendance apparue dans l'accès à la terre, décourage une partie de la population envers l'activité agricole et pousse surtout les jeunes ruraux de certaines communautés à circonscrire leur capacité de travail sur de petites parcelles exploitables. Certains jeunes prennent le chemin de l'exode rural, soit en direction des centres urbains, soit vers d'autres régions rurales, à la recherche d'un emploi salarié.

Tout cela favorise l'accroissement de la proportion des catégories sociales économiquement faibles dans les zones rurales.

.../

La nécessité d'une action vigoureuse et efficace paraît s'imposer pour remédier à ce phénomène préjudiciable au développement des populations rurales mêmes et de la nation toute entière. Pour ce faire, il apparaît opportun de déterminer une zone pilote réunissant les caractéristiques liées à l'existence des ruraux les plus défavorisés, malgré un environnement socio-économique global favorable à l'amélioration des conditions de vie de toutes les couches sociales concernées.

Dans cette optique, un nombre de critères ont été établis en vue de la sélection de cette zone. Ils répondent aux contraintes d'ordre opérationnel, financier et méthodologique.

1.2.1 - Les principaux critères de choix.

1.2.11 - Contraintes d'ordre opérationnel.

Les orientations liées à la sélection de la zone pilote du projet de participation de la population au développement rural prévoient notamment la constitution d'un comité national de coordination, de contrôle et de suivi des activités du projet d'une part et l'existence d'une concentration humaine dans les localités caractérisées par une organisation interne des populations pour le développement d'autre part. La première condition repose sur la mise en place d'une structure de supervision composée des représentants des institutions gouvernementales et non gouvernementales dont les sièges sont en majorité établis dans la capitale, Lomé.

Des déplacements fréquents des membres du comité dans la zone de l'opération apparaissent souhaitables et nécessaires, compte tenu de l'importance assignée au suivi-évaluation et au caractère recherche-développement du projet pilote même. Ces visites impliquent une certaine disponibilité de temps et de moyens dont l'importance aurait tendance à croître en fonction de la localisation géographique du projet.

Etant donné l'emploi du temps généralement chargé des responsables des principales institutions gouvernementales et non gouvernementales (participation à diverses réunions de travail), il serait indiqué pour répondre aux objectifs du comité national de coordination, de prévoir une zone de projet relativement proche des sièges des institutions concernées.

En outre, la présence d'un Centre Régional de Promotion Coopérative, projet destiné à matérialiser une nouvelle conception de l'action coopérative dans les zones rurales par une prise en compte de l'initiative paysanne à la base, apparaît un facteur intéressant dans la perspective d'une étude comparative de l'évolution du mouvement coopératif en milieu rural. Dans cet ordre d'idée, les localités retenues

.../

dans la zone du projet devraient être celles qui n'auraient pas bénéficié dans le passé de l'intervention d'une opération de développement rural marquée par une approche quelque peu dirigiste des responsables de la vulgarisation agricole et de la promotion coopérative dans le milieu.

Il convient en effet, de souligner qu'un projet de participation de la population au développement diffère à bien des égards d'une opération de développement rural intégré classique, généralement doté d'importantes ressources financières. Il est davantage caractérisé par de petites actions à ras de sol dans le cadre des micro-réalisations organisées autour d'investissements suffisamment modestes. Il relève en conséquence d'un budget pratiquement restreint.

1.2.12 - Contrainte d'ordre financier ou budgétaire.

Le budget de fonctionnement du projet de participation de la population au développement apparaît suffisamment limité. Il couvre notamment les dépenses d'encadrement et d'approvisionnement en équipements indispensables à la réalisation des objectifs du projet.

De ce fait, il comporte le recrutement d'un nombre d'agents de terrain, filles et garçons, l'achat de véhicules et le crédit de fonctionnement nécessaire à l'utilisation de tous ces facteurs. Le reste du budget placé auprès d'un organisme bancaire servira à constituer un fonds de garantie pour les demandes éventuelles de prêt présentées par les populations pour la satisfaction de leurs besoins socio-économiques.

1.2.13 - Contrainte d'ordre méthodologique.

Comme il a été souligné plus haut, l'un des objectifs du projet de participation de la population au développement vise à apporter une contribution substantielle aux efforts de développement des couches sociales les moins favorisées des populations rurales et à encourager les initiatives positives manifestées par cette catégorie de ruraux engagés dans un processus d'auto-développement.

Pour ce faire, il se trouve que sur le plan national, la philosophie d'intervention en milieu rural des Maisons Familiales de Formation Rurale paraît largement empreinte de ce genre de préoccupations. Cette méthode d'approche semble caractériser également le système d'intervention du Centre Régional de Promotion Coopérative installé pour le moment dans deux régions économiques du pays. Il s'agit, en l'occurrence, des régions des Plateaux et des Savanes.

Il apparaît que toutes les indications précédentes en fonction des critères exposés plus haut, orientent le choix de la zone pilote du projet sur la région des Plateaux. En effet, située à une centaine de kilomètres de la capitale, la région des Plateaux comporte des éléments qui répondent suffisamment aux critères de choix

définis dans le cadre de la présente étude.

1.2.2 - La région de la zone du projet.

1.2.2.1 - Les caractéristiques de la région de la zone du projet.

A) Milieu physique

La région des Plateaux est située dans les 6°45 et 8°20 de latitude nord, les 0°40 et 1°50 de longitude est. Elle occupe une superficie totale d'environ 17.000 KM²

Elle comporte un relief composé de plaines, de plateaux et de montagnes.

Les plaines constituées par la série du Dahoméyen ont une altitude rarement supérieure à 200 mètres, en dehors de quelques effleurements rocheux. Elles sont caractérisées par la savane arborée propice aux cultures vivrières et cotonnières.

Les plaines du nord de l'Akposso et des préfectures de l'Ogou et du Haho sont drainées par le Mono et ses affluents (Ogou, Amou et Anié), généralement à sec en période chaude. Celles du centre et du sud-ouest occupent une partie de l'Akposso et du Kloto. Elles sont alimentées par les rivières Zio et Haho, soumises à un régime à deux saisons pluvieuses. Quant au nord-ouest, il est couvert par la plaine du Litimé, principale zone de production cacaoyère.

Les plateaux et les montagnes appartenant à la série de l'Atakorien constituent les "Monts du Togo" marqués par une direction nord nord-est et sud sud-ouest. Ils comprennent entre autre:

- . Le plateau Akposso ou plateau de Dayes à une altitude moyenne de 700 m, à l'ouest d'Adéta.
- . Le massif des Fétiches vers Atakpamé.
- . Le mont Agou, culminant à 986 m.
- . Les monts Laboto, Toklo et Haïto au sud du plateau Akposso.

Les sols - La région présente 5 types de sols -ferrugineux, ferralitiques, vertisols, hydromorphes et lithosols- inégalement répartis dans les principales préfectures.

Au niveau de la préfecture de Haho, la prédominance des sols ferrugineux apparaît à une profondeur moyenne de 120 cm. Ces sols indiquent des aptitudes aux cultures suivantes : maïs, coton, igname, arachide, ananas, manioc et sorgho.

Les sols de la préfecture de l'Ogou, largement identiques aux précédents comportent des vertisols ou sols brun-noirs dans les zones du Mono et de l'est-Mono. Ceux des préfectures de l'Amou et de Wawa sont des sols rouges ou ferralitiques, suffisamment profonds et adaptés aux cultures arbustives et vivrières : café, cacao, agrumes, coton, maïs, fonio, riz, manioc, igname, etc.

Quant à la préfecture de Kloto, elle renferme une variété de types de sols

.../

caractérisée, dans l'ensemble, par une prédominance des sols ferralitiques (70 % à 80 %). Ces sols sont généralement affectés aux cultures suivantes : café, cacao, palmier à huile, agrumes, riz, manioc, haricot, igname, maïs, arachide, coton, pâturage.

Le Climat - La région des Plateaux, bien que soumise à un climat de type guinéen (2 saisons de pluies) connaît par endroits, des disparités liées à l'irrégularité de la pluviométrie et aux quantités de pluies reçues dans les principales zones.

La pluviométrie - est marquée par des précipitations annuelles de l'ordre de 1.000 mm à 1.200 mm dans les parties est et sud de la région. Elle est plus importante dans les zones montagneuses où la moyenne annuelle se situe à environ 1.400 mm dans le secteur piedmontais défini par la route Atakpamé-Kpalimé. Cette moyenne de pluie est de l'ordre de 1.500 mm à 1.700 mm sur les plateaux (1).

Néanmoins depuis quelques années, la région accuse une tendance au déficit pluviométrique dont les caractéristiques sont soulignées dans certaines zones par les données des tableaux suivants :

Pluviométrie comparée des 4 dernières années

à NOTSE

1980		1981		1982		1983	
Nbre. de jours	Hauteur en mm	Nbre. de jours	Hauteur en mm	Nbre. de jours	Hauteur en mm	Nbre. de jours	Hauteur en mm
82	1.508,70	78	1.154,40	64	783,00	69	847,80

Source : Projet vivrier NOTSE-DAYES
Rapport annuel 1983, p. 18

A DAYES

1980		1981		1982		1983	
Nbre. de jours	Hauteur en mm	Nbre. de jours	Hauteur en mm	Nbre. de jours	Hauteur en mm	Nbre. de jours	Hauteur en mm
93	1.459,30	98	1.339,80	85	1.212,96	74	1.056,61

Source : op. cit. p. 19

.../

(1) P. HANROT et H. DE SOUZA, Monographie de la région des Plateaux (version provisoire) PNUD/FAO et SEDES 1971, p. 9

ZONE DE LITIME

	1954 - 1963	1964 - 1973	1974 - 1982
Pluviométrie			
annuelle moyenne	1.642	1.417	1.379
en mm			
Nombre annuel			
moyen de mois 50 mm	2,67	3,1	3,44

Source : Evaluation à postériori de la rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo, République Française, Min. des Relations Extérieures, Coop. et Dév. Mars 1984 p. 150

- La température de la région s'établit entre 21° et 28° C ; elle est plus élevée en février, mars et avril et plus fraîche en juillet et août. Elle est marquée par la mousson et l'harmattan, vents dominants de direction nord-sud, soufflant de janvier à février ou mars.

B) Milieu humain

Les généralités sur le Togo présentées plus haut ont indiqué en partie l'essentiel des caractéristiques socio-démographiques et culturelles de la région des Plateaux. Il convient d'ajouter à ce tableau général des aspects propres à marquer la spécificité de la région, la répartition dans l'espace et la structure des populations constitutives.

Composée de cinq préfectures et de trois sous-préfectures, la Région des Plateaux abrite, en 1981 près de 648.548 personnes. Cette population est répartie comme suit dans les principales préfectures :

<u>PREFECTURES</u>	<u>1 9 7 0</u>	<u>1 9 8 1</u>
KLOTO	156.785	186.119
AMOU	49.735	77.440
WAWA	82.128	108.394
OGOU	105.671	165.751
HAHO	76.931	110.884
Total Région des Plateaux	470.931	648.548

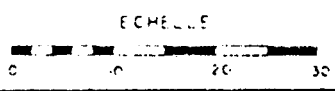
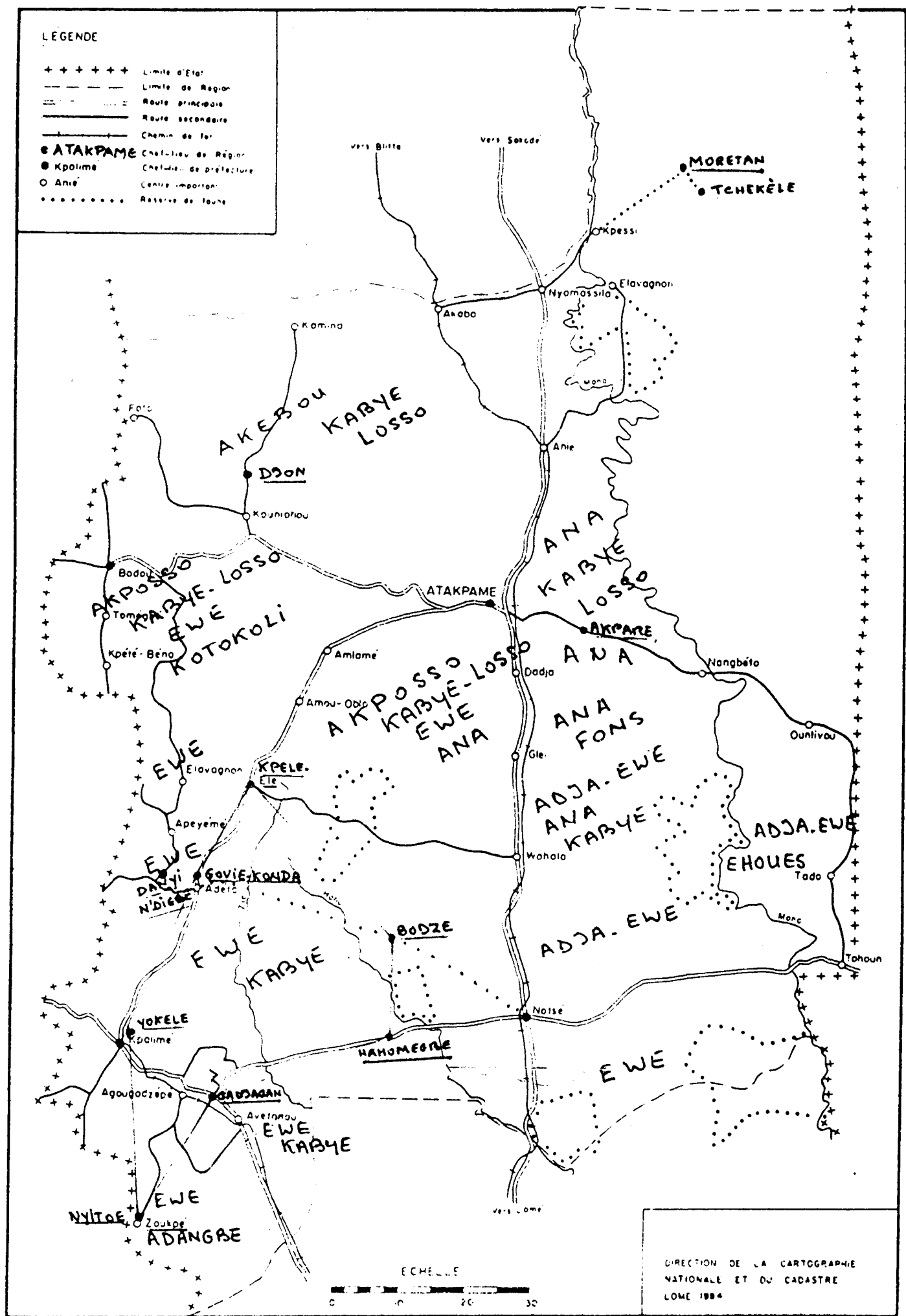
Source : Direction de la Statistique Générale. Recensement de la population et de l'habitat, 1970 et 1981.

La carte ci-après montre la répartition spatiale de cette population. Les zones densément peuplées sont essentiellement concentrées dans la partie ouest de la région.

REGION DES PLATEAUX

LEGENDE

- +++++ Limite d'Etat
- - - - - Limite de Région
- ==== Route principale
- Route secondaire
- _____ Chemin de fer
- **ATAKPAME** Chef-lieu de Région
- Kpalime Chef-lieu de préfecture
- Anie Centre important
- Réserve de faune



DIRECTION DE LA CARTOGRAPHIE
NATIONALE ET DU CADASTRE
LOME 1984

Il s'agit notamment des territoires occupés par les préfectures de Kloto, de Wawa (Litimé) et de la sous-préfecture de DANYI (dans le Kloto). Les zones faiblement peuplées sont pratiquement situées au centre-est et au nord-ouest (Akébou), au sud-est et au nord-est de la région. Elles regroupent les préfectures de Notsé, de l'Ogou et les sous-préfectures de l'est-Mono (Ogou) et du moyen-Mono (Haho).

La composition ethnique de la population reflète quelque peu l'histoire du peuplement dans les principales zones. Les sources historiques disponibles indiquent que les Ewé, les Adja et les Akposso auraient occupé leur actuel emplacement après une série de migrations parties des pays situés à l'est du Togo (Nigéria, Bénin). Ces migrations marquées par un nombre d'étapes (Kétou, Tado, Notsé), auraient repris pour les Ewé et les Akposso, contraints de fuir les exactions liées à la tyrannie du roi Agokoli de Notsé vers 1720 de notre ère. Les Adja sont restés sur les rives du Mono et aux environs de Notsé.

Les Ewé et les Akposso, dans leurs lieux de refuge, ont connu bien des incursions des guerriers Ashanti venus de l'ouest. Un mouvement de va et vient entre les zones situées de part et d'autre des limites actuelles du Ghana et du Togo a marqué périodiquement les efforts d'implantation d'une partie du peuple Ewé dans son aire d'occupation.

Les conséquences en sont aujourd'hui l'existence de mêmes groupes ethniques de part et d'autre de la frontière togolo-ghanéenne et une large influence culturelle ghanéenne dans ces zones limitrophes.

Les Akébou, les Ana, les Fon et les Kabyè sont les voisins immédiats des Akposso. Ils occupent respectivement le nord-ouest, le centre, le nord-est de la région.

Les Akébou comme les Akposso seraient de présumés autochtones à cause de leur habitat ancien dominé de grandes forêts.

Les Ana et les Fon seraient installés dans la région à la suite des migrations provoquées par les rois d'Abomey et d'Oyo.

Les Kabyè et les Losso, installés dans la région à l'époque coloniale à l'issue des travaux de construction du chemin de fer (Haho) ou à travers les actions de colonisation de type agricole est-Mono (Elavagnon) représentent une proportion relativement importante de la population. Ils atteignent près de 18 % de la population régionale contre 35 % d'Ewé, 12 % d'Akposso, 9 % d'Adja et Ehoués, 8 % d'Ana, 3% de Fon, 5 % d'Akébou et 2 % de Kotokoli et 7 % d'autres ethnies (1). Cette diversité ethnique associée à une certaine représentativité des principales ethnies du pays

...

(1) P. HANROT et H. DE SOUZA: Monographie de la Région des Plateaux; Ministère de l'Economie Rurale/, Planification Rurale, PNUD/FAO, 1974

souligne par excellence la vocation de zone d'immigration de la région des Plateaux. En effet, cette région présente un nombre d'atouts naturels et économiques liés à sa situation géographique de carrefour vers le sud et le littoral, à ses disponibilités en terres suffisamment riches pour l'agriculture et l'élevage, à ses conditions climatiques (deux saisons pluvieuses) largement favorables au développement et à la diversification des cultures.

Cette répartition ethnique comporte des disparités marquées par l'existence d'un groupe ethnique prédominant dans une préfecture à l'autre, comme l'illustrent les données du tableau suivant :

REPARTITION (en %) DE LA POPULATION PAR GROUPES ETHNIQUES

PREFECTURES CONSCRIPTIONS	ETHNIES								
	Ewés	Ehoués & Adjas	Fons	Kabyè & Lossos	Kotokolis	Anas	Akpossos	Akébous	Autres
ATAKPAME (Ogou)	5	4	11	35	3	33	.		9
AKPOSSO (Amou-Wawa)	16	-	-	13	4	2	40	17	8
KLOUTO (Kloto)	78			12					10
NUATJA (Haho)	27	46	1	16		1			9
Région des Plateaux	35	9	3	18	2	8	12	5	7

Source : o.p. cit. p. 20

La population active s'élève à 230.300 personnes, soit environ 36 % de la population totale de la région. Elle est marquée par une prédominance de la catégorie d'âge de 10 à 45 ans, soit environ 75 % des actifs contre environ 25 % pour les personnes âgées de 45 ans à plus de 60 ans. Les résultats du tableau suivant en détaille la répartition :

CATEGORIES D'AGE	NOMBRE	%
10 - 15 ans	22.000	9,6
15 - 30 ans	81.000	35,2
30 - 45 ans	69.700	30,3
45 - 60 ans	37.900	16,4
60 ans et plus	19.700	8,5
Région des Plateaux	230.300	100,0

Source : Direction des Enquêtes Statistiques Agricoles: résultats partiels du recensement général de l'agriculture togolaise. 1982-1983.

.../

Une brève analyse de toutes les données statistiques précédentes met largement en évidence l'acuité du problème de la main d'oeuvre agricole dans la région. En effet, pour une population totale dont près de 90 % vivent dans les zones rurales, à peine 40 % participent à l'activité agricole. Cette pénurie de main d'oeuvre agricole apparaît particulièrement préoccupante malgré le concours des migrants Kabyè, Losso et Kotokoli. Elle est notamment caractérisée par les difficultés de recrutement d'une main d'oeuvre agricole disponible et le caractère onéreux de l'opération.

Cet état de choses pourrait compromettre entre autre, l'exploitation des ressources disponibles dans la région sur le plan agricole. Sans doute une conscience plus poussée de ce problème de main d'oeuvre, rendu aigu par une diminution constante de la main d'oeuvre familiale, diminution due à l'exode des jeunes ruraux vers la ville ou l'étranger pourrait amener les populations locales à rechercher plus activement des solutions adaptées à ce nouveau contexte socio-économique. Elle pourrait orienter, par exemple, les ruraux vers un processus de mise en commun de leurs forces de travail et de leurs moyens de production à travers une organisation dynamique d'association de producteurs.

DONNEES ECONOMIQUES

La région des Plateaux occupe une place de choix dans l'économie agricole du pays. Elle comporte d'énormes potentialités dans ce domaine.

La population active agricole cultive dans l'année environ 121.896 hectares contre 109.142 hectares dans la région maritime et 37.679 hectares dans la région Centrale. Celle-ci est caractérisée néanmoins par l'existence d'importantes réserves de terres et de fortes colonies de migrants agricoles. Cette faible superficie mise en valeur dans l'année au niveau de la région Centrale s'expliquerait en partie par les conditions climatiques liées à une seule saison pluvieuse. Elle refléterait en outre une pénurie de main d'oeuvre agricole si l'on compare respectivement ce résultat à celui de la région de la Kara (74.821 hectares) et à celui de la région des Savanes (105.411 hectares) (1).

Il convient de souligner toutefois que la superficie cultivée dans l'année (SCA) au niveau de la région des Plateaux nécessite généralement l'utilisation d'une superficie physique plus importante que dans la région Maritime. Une superficie physique d'environ 108.266 ha est mobilisée dans les Plateaux contre 79.580 ha en région Maritime pour réaliser ces performances respectives au cours de l'année dans chacune de ces régions. Cette différence tend à confirmer l'importance des ressources en terres disponibles dans la région des Plateaux par rapport à la région Maritime marquée en majorité par une certaine pénurie de terres et un épuisement avancé des sols. Elle semble s'expliquer également par une pénurie de main d'oeuvre agricole dont la contribution serait nécessaire à l'extension des superficies cultivées dans une agriculture dominée par l'utilisation de la force de travail humaine.

.../

(1) Direction des Enquêtes Statistiques - Min. Dév. Rural

En dépit de ces insuffisances liées à l'utilisation des facteurs de production, la part de la région dans les productions agricoles paraît relativement importante et largement diversifiée tant au niveau des cultures industrielles que des cultures vivrières. Le caféier, le cacaoyer, le palmier à huile et le cotonnier sont les principales cultures d'exportation qui mobilisent la majorité des terres de la région. Les résultats de production sont assez variables d'une année à l'autre en fonction des conditions pluviométriques. Ils se situent en 1981-1982 à environ 9.237 tonnes pour le café et 11.018 tonnes pour le cacao (1). A la même période la production cotonnière atteint, pour tout le Togo, 24.000 tonnes dont la moitié est assurée par la région des Plateaux (2). Au niveau du palmier à huile, les résultats sont de l'ordre de 19.324,09 tonnes de régimes de palme en 1981-1982 pour la production nationale dont 15.364,703 tonnes au compte de la région des Plateaux (Kloto), soit environ 80 % de l'ensemble de la production. L'équivalent d'huile obtenue par l'Huilerie d'Agou s'élève à environ 2.713,589 tonnes (4).

La promotion de ces cultures d'exportation est assurée par les organismes de développement spécifiques suivants : la S.R.C.C., la SONAPH et la SOTOCO (3).

D'autres structures de vulgarisation agricole existent toutefois dans la région sous forme de Directions Techniques rattachées à la Direction Régionale du Développement Rural ou d'opérations de développement liées à des objectifs déterminés. Il s'agit notamment des organismes suivants:

La D.R.D.R. des Plateaux regroupant les Directions Techniques telles que : ARAC, Statistiques Agricoles, Productions Animales, Direction Régionale des Maisons Familiales de Formation Rurale et les projets de développement suivants: Projet vivrier NOTSE-DAYES, Projet PROPTA ou de culture attelée, Projet Petits Ruminants, Projet Semencier FIDA, Projets techniques sociaux.

Il apparaît à travers l'existence des structures de promotion agricole précédentes que l'Etat, dans ses interventions en vue de l'amélioration des techniques de production des populations locales, essaie de tenir compte de la diversité des po-

.../

-
- (1): J.M. FUNEL & alias: Evaluation à posteriori de la rénovation caféière et cacao-yère, Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, mars 1984 p. 191 & 192
- (2) J.M. FUNEL & alias: Evaluation de l'activité coton au Togo Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, avril 1983 p. 56
- (3) S.R.C.C.: Société Nationale de Rénovation de la Cafélière et de la Cacaoyère
SONAPH : Société Nationale de Développement du Palmier à Huile
SOTOCO : Société Togolaise du Coton
PROPTA : Projet de Promotion de la Traction Animale créé à la fin du projet PRODEBO (Projet de Développement Bovin)
- (4) Direction de la SONAPH : rapport annuel d'activité. Lomé

tentialités économiques et en particulier des ressources agricoles disponibles.

Les objectifs de l'auto-suffisance alimentaire mettent l'accent sur les productions vivrières pour lesquelles la région des Plateaux semble également bien placée quant aux conditions naturelles. Presque toutes les cultures vivrières du pays y sont pratiquées avec suffisamment de succès: maïs, manioc, igname, haricot, arachide, riz et sorgho/mil sans compter les cultures maraîchères et les agrumes. En 1983, les principales productions vivrières sont marquées par les résultats suivants :

	<u>SUPERFICIE (ha)</u>	<u>PRODUCTION (tonnes)</u>
Maïs	63.300	60.441
Manioc	3.100	95.224
Igname	16.700	160.661
Haricot	4.300	2.790
Arachide	1.300	1.210
Riz	3.700	5.125
Sorgho/mil	18.600	18.302 (1)

Il convient de noter qu'en dehors des structures de développement rural, un nombre d'organismes de développement rattachés aux différents départements ministériels interviennent également dans la région. Il s'agit en l'occurrence de la Direction de la Planification Rurale, du Service des Affaires Sociales, des différents services de la Santé Publique et de l'Education Nationale.

1.3 - Les résultats de l'enquête

A) Méthodologie

Des rencontres d'information ont été organisées avec un nombre de responsables administratifs et de techniciens d'organismes de promotion rurale pour expliquer les caractéristiques de l'étude préparatoire du projet de participation de la population au développement.

A l'issue de ces prises de contact, une séance de travail avec le Directeur de l'A.R.A.C. (Animation Rurale et Action Coopérative) a permis au consultant d'établir un calendrier d'intervention à l'intérieur du pays. Dans cette optique, une mission de prospection d'une semaine a été entreprise dans la région des Plateaux et en particulier au niveau des localités comportant un ou plusieurs groupements suffisamment dynamiques, mais handicapés dans leurs objectifs d'auto-développement par une série de contraintes. Celles-ci pourraient être d'ordre matériel, structurel ou psycho-sociologique.

.../

(1) Direction des Enquêtes Statistiques Agricoles: Résultats partiels du recensement général de l'agriculture 1982-1983. Voir également tableau en annexe

L'objectif lié à ce type de repérage des groupements paysans ne vise pas à recenser un nombre de groupements de ce genre destinés à servir systématiquement de base au projet pilote. L'existence de tels groupements dans les localités visitées devrait constituer un indicateur pour l'évaluation du niveau d'effort réalisé par les populations concernées dans le processus d'auto-organisation et de participation aux objectifs d'auto-développement, définis par les membres volontaires mêmes.

Cette tournée de prospection a été suivie aussitôt de deux semaines d'enquête. Cette deuxième phase de travail sur le terrain devrait compléter les insuffisances de la première étape de la façon suivante :

- approfondissement des informations recueillies;
- détermination de la zone proprement dite du projet pilote en fonction des principaux critères définis plus haut.

Pour terminer cette note méthodologique, il convient d'ajouter qu'un certain nombre de contretemps liés à la nécessité de rencontrer préalablement les responsables des institutions gouvernementales et non gouvernementales avaient retardé quelque peu le démarrage de l'enquête.

B) Les localités visitées et le choix d'une zone pilote de projet.

Les localités visitées sont situées dans les préfectures suivantes: KLOTO, OGOU, WAWA et HAHO. Le tableau ci-après en souligne la répartition par préfectures:

REPARTITION DES LOCALITES PAR PREFECTURE

PREFECTURE	CHEF-LIEU DE PREFECTURE	LOCALITES	CANTONS D'APPARTENANCE
KLOTO	KPALIME	GADJAGAN NYITOE/ZUKPE YOKOLE NDIGBE KPELE-ELE GOVIE-KONDA BODZE	GADJA AGOTIME NORD Village indépendant KPELE "
WAWA	BADOU	DJON	AKEBOU
OGOU	ATAKPAME	MORETAN AKPARE	IGBERIOKO GNACNA
HAHO	NOTSE	HAHOMEGBE	NOTSE

Les chefs-lieux de préfectures concernés sont moyennement éloignés de Lomé, soit moins de deux heures de trajet en voiture. En effet, Kpalimé, Badou, Notsé et Atakpamé sont respectivement à une distance de 117 km, 252 km; 95 km et 164 km de Lomé.

Quant aux localités d'enquête, leur distance par rapport aux chefs-lieux respectifs est très variable. Certaines localités sont plus proches des chefs-lieux que d'autres. Il s'agit par exemple de Yokolé (6 km à l'est de Kpalimé), de Gadjagan (environ 20 km de Kpalimé), et Hahomegbé (18 km à l'ouest de la ville de Notsé). Les unes sont riveraines des principaux axes routiers, bitumés et très fréquentés. (Gadjagan, Kpélé-Elé sur la route Lomé-Kpalimé-Atakpamé). Les autres sont plus enfoncées à l'intérieur des terres, à l'écart de gros trafics routiers; Nyitoé et Zoukpé, deux villages accolés, à environ 30 km au sud-ouest de Kpalimé et 15 km d'Agou-Gare; Bodzé, environ 25 km à l'est d'Adéta et environ 26 km au nord-ouest de Notsé; Djon, environ 70 km au nord-ouest d'Atakpamé et à environ 51 km au nord-est de Badou; Akparé, environ 25 km au sud-est d'Atakpamé; Morétan, environ 90 km au nord-est d'Atakpamé et à environ 24 km du centre d'Elavagnon dans la sous-préfecture de l'Est-Mono.

- Population des localités

Les indications précédentes soulignent suffisamment que les localités d'enquête sont essentiellement par leur site, des agglomérations rurales. Cette caractéristique se précise davantage par la taille (démographique), même de ces unités de peuplement. Le tableau suivant indique la répartition de la population par localité et en souligne l'évolution de 1970 à 1981.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR LOCALITE ET EVOLUTION DE 1970 à 1981

LOCALITES	POPULATION		CANTONS CORRESPONDANTS	POPULATION	
	1970	1981		1970	1981
GADJAGAN	1.896	2.467	GADJA	9.091	13.828
NYITOE	1.497	1.943	AGOTIME NORD	5.207	6.730
ZOUKPE	570	726	"		
YOKOLE	1.672	1.787	Village indépendant		
BODZE		777			
KPELE-ELE	5.834	6.130	KPELE	28.467	31.680
GONVIE-KONDA	696	704	"		
NDIGBE	1.219	1.140	KAKPA	4.942	5.583
DJON	2.115	701	AKEBOU	25.181	33.127
MORETAN	757	952	IGBERIOKO	8.741	14.081
AKPARE	408	486	GNAGNA	39.767	63.701
HAHOMEGBE		467	NOTSE	42.050	62.854

Source: Direction de la Statistique, Recensement général de la Population et de l'Habitat, 1981

Les données du tableau précédent montrent que la majorité des localités comporte une population assez faible. Elles font apparaître un grand nombre de ces localités plus comme des fermes que des agglomérations villageoises de taille respectable. Néanmoins les agglomérations telles que Gadjagan, Nyitoé-Zoukpé et Yokolé, constituent de véritables unités villageoises.

.../

Les baisses de population observées au niveau de certaines localités sont dues à la différence de méthode d'enquête adoptée pour le recensement en 1981 par rapport à 1970. Des localités et fermes naguère intégrées à un village plus important ont été détachées et individualisées au recensement de 1981. C'est le cas, par exemple, de Bodzé dont la population serait probablement comprise en 1970 dans celle d'Adéta. Un processus analogue expliquerait la forte diminution de la population de Djon en 1981 et l'absence de statistique au niveau de Hahoméghé en 1970.

En effet, dans la région des Plateaux, la plupart des villages disposent d'un certain nombre de fermes éloignées où les propriétaires vont séjourner en période des cultures. Certains propriétaires y installent des métayers permanents qui en assurent régulièrement l'exploitation. Il arrive que quelques-unes de ces fermes connaissent un peuplement important au point de devenir de véritables agglomérations rurales bénéficiant d'un nombre d'infrastructures telles, que les pistes de desserte suffisamment aménagées, la construction d'un dispensaire ou d'une école, ou l'installation d'un équipement d'approvisionnement en eau. Signalons entre autres, que la localité de Bodzé a connu une évolution semblable dont les principaux aspects seront développés en détail plus loin.

- La vie des groupements ou les caractéristiques de l'organisation des populations pour l'auto-développement dans les localités.

La majorité des localités comporte un ou plusieurs groupements créés par des villageois volontaires pour résoudre au moyen de ce système de coopération une partie de leurs problèmes d'existence. Les résultats des entretiens entrepris auprès des responsables et d'autres membres des groupements rencontrés permettent de déceler et d'apprécier le degré de volonté d'auto-organisation qui anime les membres de ces groupements orientés vers un processus d'auto-développement à travers des activités programmées, décidées et exécutées dans un esprit coopératif.

L'examen des résultats d'entretiens sera présenté au niveau de chacune des localités d'enquête. La liste des personnes interrogées est présentée en annexe. Le plan général adopté pour la présentation des groupements est le suivant :

- brève description du site
- historique de la création du groupement
- objectif et activités
- réalisations et résultats
- difficultés rencontrées
- solutions envisagées
- perspectives d'avenir.

GADJAGAN

Gadjagan est une localité voisine du village d'Avétonou où il existe un Centre de Recherche et d'Elevage (C R E A T - Centre de Recherche et d'Elevage d'Avétonou) chargé de mettre au point des sujets tripanotolérants à partir du croisement de la

.../

race locale et de la race N'Dama d'une part et de vulgariser l'élevage bovin en milieu paysan d'autre part. Elle abrite une population en majorité occupée dans l'agriculture. Les quartiers de la localité sont répartis de chaque côté de la route bitumée Lomé-Kpalimé.

Un nombre de groupements producteurs (G.P.A.) existent dans ce village. Trois d'entre eux semblent particulièrement actifs. Il s'agit notamment des GPA N°1, 2 et 3. Le GPA n° 2 composé en majorité d'anciens élèves a fait l'objet de l'enquête.

- Historique de la création

Le GPA n° 2 est créé en 1981 par un groupe de jeunes scolarisés qui ont abandonné les études. Il comprend au total 8 garçons et 1 fille de niveau d'instruction variable. Trois (3) membres sont du niveau BEPC (4 années de collège d'enseignement général;) parmi ceux-ci l'un a reçu le diplôme; 1 du niveau classe terminale des lycées et collèges; les autres sont d'un niveau d'instruction variant entre le certificat d'études primaires, les classes de 6e, 5e et 4e du Collège d'Enseignement Général (CEG).

Les membres du groupement expliquent leur initiative par la situation sans issue à laquelle sont exposés un nombre de jeunes diplômés des lycées et collèges, voire même de l'université, après de longues études difficiles. Il s'agit pour eux d'échapper au triste spectacle du chômage existant dans les structures d'activités modernes et d'emplois salariés.

- Objectifs et activités

Vivre de l'agriculture en participant à des activités liées à cette préoccupation principale. Principales activités envisagées : cultures vivrières: riz de bas-fonds, maïs, igname, manioc, cultures commerciales: coton.

- Réalisations

La première année d'activité (campagne 1981-1982) est consacrée à la culture du riz sur une superficie de 0,25 hectares, récolte de 11 sacs de riz paddy, soit environ 1.100 kg.

La deuxième année (campagne 1982-1983) est désastreuse; labours en retard, champ inondé.

La troisième année (1983-1984) est marquée par l'abandon du champ communautaire à la suite de difficultés provoquant la scission du groupe initial.

- Difficultés rencontrées

Le groupement des jeunes agriculteurs a connu diverses difficultés liées à des facteurs d'origine aussi bien interne qu'externe. En dehors des conditions climatiques défavorables de la 2e année, le groupement a traversé une période difficile marquée par des conflits internes amenant à l'éclatement du groupe en 1983-1984. La cause de cet état de choses déplorables pour l'évolution du groupement est due au mauvais comportement d'un des membres soupçonné de vouloir exploiter à son profit

.../

personnel les autres camarades associés.

En effet, les produits de l'élevage de volaille entrepris par le groupement avaient été mal gérés et auraient probablement été détournés par le membre suspect, accusé en fin de compte. Ce dernier quitte le groupe et tente d'en créer un nouveau avec d'autres jeunes du village.

Des problèmes d'origine externe sont essentiellement caractérisés par les retards intervenus dans l'utilisation du tracteur, les difficultés liées à l'assurance d'une alimentation régulière aux membres et les pertes de récoltes dues à l'absence d'un magasin de stockage et à un système de commercialisation défaillant.

Les membres du groupement ont parfois souffert de l'attitude négative de certains parents ou d'une partie de la population, indignés de voir de jeunes lettrés s'adonner en permanence à l'activité agricole comme source principale de revenus. On cite notamment l'exemple des parents du jeune de niveau classe terminale dont les parents auraient fait des démarches pour lui trouver un emploi salarié à Lomé. A leur grande surprise, le jeune concerné aurait refusé l'offre.

Par ailleurs, de jeunes gens partis à la recherche d'un emploi salarié en ville, n'hésitent pas à se moquer d'eux à leur retour au village.

- Solutions envisagées

Certaines difficultés ont été surmontées avec le temps. La nourriture des membres du groupement est désormais assurée de façon régulière par les produits de récolte réalisés dans le champ communautaire ou individuel.

La commercialisation des produits vivriers sera effectuée en détail sur le marché local après prélèvement d'une partie pour l'auto-consommation. Bien qu'ils soient tenté de passer par l'intermédiaire du C F A E (Centre de Formation Agricole et Economique d'Agou-Yiboé), une organisation non gouvernementale de développement rural, installée à environ 20 km au nord-est de Gadjagan, les membres du groupement n'envisagent pas, dans l'immédiat, cette possibilité à cause du manque de moyen de transport.

Une nouvelle stratégie d'action est adoptée pour les activités de production. Elle est fondée sur l'organisation de l'entraide sur les champs individuels exploités par chaque membre du groupement au lieu de l'ancien système de coopération caractérisé par un travail collectif sur un champ communautaire.

Le projet de promotion de l'élevage de poulet de chair est envisagé sur les champs individuels dont une partie devra être aménagée à cet effet. De ce fait, le groupe pense éviter les déboires qui ont caractérisé l'élevage collectif entrepris en 1981-1982, soit la première année du groupement. Sur 100 poussins, à peine 67 de survivants.

.../

- Perspectives d'avenir

Les membres du groupement envisagent une certaine diversification des activités. Ils souhaitent orienter une partie des revenus de l'exploitation agricole vers l'achat d'un moulin à maïs et la création d'un bar-buvette dont la gestion sera confiée à la jeune fille du groupe.

Pour la réalisation de ces objectifs, le groupe a mis au point un système de cotisations individuelles obligatoires. En 1983-1984, la contribution de chaque membre est fixée à 5.000 FCFA. Celle de 1984-1985 prévoit 1 sac de riz ou de maïs par membre pour constituer un stock qui sera vendu en période de soudure. En effet, à cette période de l'année un sac de 100 kg de riz décortiqué coûte environ 10.000 CFA et celui de maïs entre 12.000 CFA et 15.000 CFA.

Les membres du groupement entendent asseoir leur esprit coopératif sur ces formes de participation orientées vers la réalisation d'actions capables d'améliorer leurs revenus monétaires et leur niveau de vie.

- Remarques

L'expérience de ces jeunes ruraux présente beaucoup d'intérêt à une période où une crise économique généralisée accentue le chômage, paralyse les activités dans le secteur moderne et bloque l'insertion d'une jeunesse dotée d'une formation intellectuelle et technique adéquate dans les structures socio-économiques modernes.

Elle diffère d'autres types d'expérience qui apparaissent davantage provoqués par une volonté extérieure et surimposée aux préoccupations ou motivations réelles des principaux participants. Ces derniers attendent dans ces conditions que les promoteurs de leur situation trouvent des solutions appropriées à leurs diverses catégories de difficultés (installation, production, commercialisation, crédit, nourriture, etc.). Ils entretiennent notamment un esprit de dépendance lié à une mentalité d'assisté et à une attitude passive marquée par la recherche des facilités à travers l'exigence d'une assistance multiforme externe au groupe social concerné.

L'expérience des jeunes du GPA N° 2 comporte les particularités suivantes:

- autonomie de l'initiative du projet d'action;
- réalisation du projet et prise en compte des enseignements liés à la méthode d'organisation et au type d'activité adaptés dans la définition de nouveaux objectifs et la recherche de solutions;
- souplesse dans l'organisation du groupement: importance de l'indépendance individuelle associée à l'effort de participation de chaque membre à des objectifs communs. C'est dans cette liberté de participation des membres que résident la manifestation de l'esprit coopératif et les chances d'évolution du groupe.

Cette expérience mérite d'être suivie de près et encouragée.

.../

NYITOE-ZOUKPE

Nyitoé-Zoukpé regroupe en réalité deux localités rurales étroitement accolées l'une à l'autre et situées à environ 35 km au sud-ouest de Kpalimé. La localité de Zoukpé est en majorité habitée par les ADAN, groupe ethnique venu d'Agotimé Apégamé, après leur départ de Lékpo au cours des guerres Ashanti. Elle abrite la résidence du chef de canton d'Agotimé-Nord. La localité de Nyitoé est composée essentiellement d'EWE, installés là, à la suite des migrations liées à l'exode général des Ewés de Notsé et à l'insécurité rencontrée par certaines branches implantées d'abord sur les rives de la Volta. La création de Zoukpé serait historiquement antérieure à celle de Nyitoé. Les deux localités comportent ensemble 9 quartiers répartis comme suit :

- 3 au niveau de Zoukpé : TESSI, GOGOE, DAKUE.
- 6 au niveau de Nyitoé : KALA, TOWUN, MALIN, GBODUI, AVEHI, TOKOE.

Sur le plan économique, l'agriculture constitue la principale activité de la population. Les hommes sont essentiellement occupés dans les plantations caféières et cacaoyères. Les femmes sont traditionnellement chargées des cultures vivrières.

Depuis 1978-1979, elles ont formé un groupement initialement orienté vers la riziculture de bas-fonds. Les résultats des entretiens menés auprès des responsables et des membres du groupement, des autorités locales et des responsables des organismes d'intervention technique ou de subventions, aideront à comprendre l'évolution de cette initiative féminine quant à la participation aux objectifs d'auto-développement et à la gestion des actions définies.

- Historique

La coopérative agricole des femmes (C O O P A F) de Nyitoé-Zoukpé serait créée à l'initiative de quelques femmes du milieu préoccupées par la hausse des prix des denrées alimentaires de base due à la permanence de la sécheresse entre 1978-1979. L'objectif de ce groupement féminin précoopératif est de promouvoir une auto-suffisance alimentaire au profit de la population locale. La principale activité retenue à la création de l'association est la culture du riz. Une superficie de 100 hectares est allouée au groupement par les autorités locales. Ce domaine de 100 hectares appartient désormais au groupement qui aurait fait établir un plan parcellaire dûment enregistré au nom de la COOPAF de Nyitoé-Zoukpé auprès des services compétents de l'administration préfectorale.

Composé de 60 volontaires au départ, le groupement voit, après bien des vicissitudes, son effectif s'élever à 100 personnes. Il bénéficie de l'encadrement technique de la D.R.D.R. et de l'assistance financière de la C.N.T.T. (Confédération Nationale des Travailleurs du Togo).

.../

L'intervention de la C.N.T.T. est marquée par une orientation de type communautaire imprimée à l'organisation du groupement. Elle est assortie d'un nombre de promesses que les membres du groupement auraient comprises comme un ensemble de réalisations (1) devant être assurées par la C.N.T.T. en contrepartie de leur effort de participation aux activités du champ communautaire. En effet les membres viennent des différents quartiers de Nyitoé et de Zoukpé. Cette représentativité des membres par quartier accentue la tendance communautaire du groupement.

- Réalisations et résultats

1978-1979. Dès la première année, les femmes du groupement se sont organisées en petits groupes de travail de 12 à 15 personnes chacun, disposant d'une superficie déterminée à entretenir. Une superficie de 5 ha (sur 100 ha) est cultivée. La récolte est compromise par la sécheresse : 6 sacs de riz paddy au total.

1979-1980. La deuxième année, la même superficie est reconduite. Près de 63 sacs de 75 kg de paddy le sac, sont récoltés. Certains membres abandonnent le groupement.

1980-1981 et 1981-1982. La vie du groupement est ébranlée par les difficultés liées à l'organisation interne et aux conditions climatiques (sécheresse). Néanmoins 0,25 ha de gombo rapporte 15.000 FCFA.

1982-1983. 8 hectares cultivés en maïs; champ inondé, récolte perdue.

1983-1984. 8 hectares sont préparés, mais 1 ha est inondé. Le reste est semé en riz. La récolte est en cours. Elle semble prometteuse malgré l'action des oiseaux prédateurs.

La valeur de ces principaux résultats est estimée respectivement comme suit :

1ère année de production : 75.000 FCFA
2ème année de production : 580.000 FCFA
3ème année de production : 116.000 FCFA

- Difficultés rencontrées

La vie du groupement est marquée par une série de difficultés liées à l'organisation interne des membres pour la participation aux travaux agricoles, à la gestion des revenus issus de la récolte et à l'insuffisance du crédit disponible pour la réalisation des objectifs de production et d'auto-développement.

En effet la participation des femmes du groupement aux travaux sur le champ communautaire n'est pas régulière malgré la répartition par groupes d'intervention. Des excuses relatives aux problèmes de santé et aux cas d'empêchements divers sont souvent invoquées par les membres défaillants.

.../

(1) Les principales promesses faites par la CNTT sont: - construction d'un dispensaire et des logements à proximité du champ communautaire, - aide pour l'ouverture d'un magasin de vente des produits de consommation courante. Il convient de rappeler qu'il existe déjà à Nyitoé-Zoukpé les infrastructures suivantes: 3 écoles primaires, 1 CEG d'environ 300 élèves, 1 dispensaire, 1 marché. Le groupement a en outre bénéficié d'une décortiqueuse et d'un magasin de stockage offerts par la CNTT.

La gestion des revenus du groupement comporte beaucoup d'irrégularités génératrices de tensions qui entraînent le départ de certains membres découragés et profondément déçus. Par exemple les femmes participantes n'ont rien touché des 75.000 F de la première année d'activité du groupement. Selon la présidente de cette période, les dépenses courantes du groupement (voyages divers, réception des visiteurs de marque) auraient absorbé la totalité des recettes réalisées.

A la 2ème année de production, les revenus réalisés sont répartis en 3 parts. 1/3 affecté aux membres ayant participé aux travaux agricoles: 1/3 réservé pour les dépenses de production de la saison suivante; 1/3 destiné à répondre aux dépenses administratives du groupement et aux besoins de crédits sous forme de petits prêts remboursables au profit des membres nécessiteux. Néanmoins au cours de la campagne agricole suivante, les fonds propres du groupement se sont révélés insuffisants au point qu'un prêt de 100.000 FCFA auprès de la C.N.C.A. (Caisse Nationale de Crédit Agricole) est rendu nécessaire. Tout le montant d'argent prévu a été dilapidé entre temps. De plus, la C.N.T.T. a dû prendre en charge les dépenses occasionnées par les travaux de labours.

A la 3ème année de production, sanctionnée par un revenu de l'ordre de 116.000 FCFA, la situation du groupement ne s'est guère améliorée sur ce point. Les femmes participantes n'ont recueilli aucun bénéfice monétaire de leur participation. Il semble que selon les comptes présentés par l'encadreur chargé de la vente des produits récoltés, cette somme d'argent aurait servi à rembourser les diverses dépenses de production et de commercialisation.

Cette mauvaise gestion des revenus du groupement accroît l'insuffisance des crédits disponibles pour les activités de production et de développement. Elle amène les membres du groupement à recourir constamment à des sources de crédit extérieures pour le financement des activités de l'association.

- Solutions envisagées

Une organisation du travail est envisagée sur l'initiative de la nouvelle présidente. Elle est complétée par une distribution de la récolte en fonction du degré de participation des membres intéressés. Les femmes du groupement en majorité mariées, sont tenues de consacrer 2 jours par semaine aux travaux agricoles sur le champ communautaire. Leur calendrier d'activité hebdomadaire est établi comme suit :

- 3 jours/semaine sur le champ du mari
- 2 jours/semaine sur le champ communautaire
- 1 jour/semaine sur le champ individuel

En effet chaque femme du groupement cultive également un champ individuel dont les revenus constituent un bien personnel librement utilisable suivant ses besoins et sa volonté.

.../

Cette nouvelle organisation de la vie du groupement est marquée par la tenue d'une réunion hebdomadaire prévue pour les dimanches après-midi à l'intention de tous les membres.

La participation des membres est obligatoire à cette réunion destinée à leur information et à leur formation. Le bureau du groupement composé de 8 membres (Présidente, Vice-Présidente, Secrétaire/Vice-Secrétaire, Trésorière/Vice-Trésorière et 2 Conseillères) est chargé de l'administration du groupement.

Par ailleurs, il serait question d'associer quelques hommes dynamiques du milieu pour redonner un nouveau départ plus énergique au groupement. Les femmes, membres du COOPAF semblent ouvertes à l'adhésion des hommes. Néanmoins ceux-ci ne paraissent pas intéressés par cette possibilité d'intégration.

Leur attitude s'expliquerait par la réflexion émanant d'un groupe d'interlocuteurs composé uniquement d'hommes "On se demande ce que cette activité a vraiment rapporté aux femmes? En fait pas grand'chose".

Le recours au prêt de la C.N.C.A. et aux subventions apparaît la principale solution adoptée jusqu'ici par le groupement en réponse à la mauvaise gestion des revenus. En 1982, un crédit de 100.000 FCFA est accordé par la C.N.C.A. et en 1983, une subvention de 300.000 FCFA est mise à la disposition du groupement à l'issue d'un séminaire de sensibilisation et de formation à l'intention des membres par la C.N.T.T.

Pour les difficultés de production liées aux irrégularités pluviométriques, une solution d'approche semble être trouvée dans un programme de diversification des cultures sur le périmètre du groupement. Les cultures envisagées sont : igname, maïs, palmier à huile.

- Perspectives d'avenir

En plus de ce programme de diversification des cultures, les aspirations du groupement sont orientées vers les projets suivants :

- création d'une boutique;
- construction de logements;
- utilisation de l'éclairage électrique dans le village;
- création et exploitation d'une pisciculture à partir d'un barrage à construire sur le principal cours d'eau du village;
- construction d'un barrage pour la réalisation de cultures maraîchères;
- installation d'un puits sur le périmètre communautaire;
- construction d'un dispensaire ou d'une infirmerie à proximité du périmètre.

Remarques

Les résultats de l'enquête indiquent que les femmes du groupement paraissent animées de profondes motivations pour la mise en valeur du périmètre communautaire. En effet, chaque année, elles essaient de faire quelque chose, d'entreprendre des cultures sur les terres du groupement. Néanmoins la persistance d'une mauvaise gestion des revenus issus des activités de production pourrait être préjudiciable à l'existence même du groupement dont les membres actifs auraient le sentiment d'être frustrés du bénéfice de leur participation.

.../

Le système d'intervention de la C.N.T.T. à base de subventions régulières aurait pour conséquence de créer chez les membres du groupement un esprit d'assisté permanent, comptant essentiellement sur des contributions extérieures pour résoudre leurs problèmes.

Pour remédier à cet état de choses, les membres du groupement ont décidé de placer une partie des fonds de l'association auprès de la C.N.C.A. Cette nouvelle expérience censée constituer une solution au problème de la gestion, devra commencer au terme de la présente campagne agricole.

Il convient de souligner toutefois que cette nouvelle orientation n'apporterait aucune amélioration dans la gestion si des mesures énergiques n'étaient prises à l'encontre des auteurs de détournements et des débiteurs insolvables.

Une réorganisation du groupement s'avère nécessaire pour amener les membres à adopter une nouvelle mentalité plus conforme aux objectifs d'auto-développement. L'occasion pourrait être saisie à travers l'enquête préliminaire qui devra précéder toute activité dans le cadre d'exécution du projet pilote de participation de la population au développement.

En effet une analyse des caractéristiques de la vie du groupement montre qu'il ne serait pas prudent de mener directement des actions d'auto-développement telles qu'elles apparaissent dans le projet de participation de la population au développement (en abrégé Projet P.P.P.).

Autrement dit, il serait indiqué de promouvoir un autre type de groupement dont les membres seraient plus marqués de l'esprit du Projet P.P.P.

Dans cette perspective, il convient de signaler l'existence d'un nouveau groupement récemment créé par un groupe de jeunes gens, tous exploitants agricoles du quartier KALA de Nyitoé. Ce groupement né le 1er juin 1984, compte 22 membres, tous mariés et pères de famille avec une moyenne de 4 enfants par ménage.

Quatre de ces ménages en comportent 8, et deux de 10 à 14 enfants. Les activités du groupement sont orientées en priorité vers les productions vivrières, en l'occurrence la culture du haricot. Près de 4 ha de haricot est réalisé cette saison. Le domaine foncier du groupement est estimé à environ 1.500 ha.

Plus de la moitié des membres du groupement est constituée de lettrés. Les objectifs définis par les participants sont les suivants: constitution d'une caisse d'épargne à partir des revenus des récoltes agricoles, achat d'un moulin à céréales et construction d'une boutique pour la vente d'articles de consommation courante dès que le montant de l'épargne le permettra.

Pour le moment, ils sont confrontés avec certaines difficultés liées à l'approvisionnement en facteurs de production, à la santé et à l'alimentation en eau de consommation sur le champ du groupement.

.../

YOKOLE

YOKOLE est une petite localité rurale située à environ 6 km au nord-est de la ville de KPALIME. La population essentiellement composée d'Ewé comporte quelques minorités ethniques (Kabyè, Adja) constituées de migrants installés là comme ouvriers ou métayers agricoles. Elle dispose d'un nombre d'infrastructures modernes qui accroissent ses chances d'une évolution rapide en centre semi-urbain, une banlieue de la ville de Kpalimé. Il s'agit notamment d'une école primaire, d'une maternité, d'une source d'approvisionnement en eau potable (2 forages dont un muni de pompe) et d'un petit réseau électrique.

L'activité économique est dominée par l'agriculture et l'élevage. L'exploitation agricole connaît deux types de productions, les cultures commerciales telles que caféiers et palmiers à huile et les cultures vivrières. Les hommes s'occupent en majorité des premières et les femmes des secondes.

L'esprit coopératif traditionnel a surtout caractérisé le travail collectif sous forme d'association d'entraide organisée pour les activités d'intérêt communautaire et au profit des volontaires dans l'exploitation des champs individuels ou familiaux. Néanmoins depuis ces dernières années, cet esprit coopératif a évolué vers la création de groupements de producteurs orientés vers l'exploitation de champs collectifs ou communautaires. Cette évolution est en partie due aux contraintes nées de l'importance des charges sociales liées à la scolarisation des enfants et à l'adaptation à la vie moderne.

Deux groupements, l'un féminin et l'autre masculin, ont fait l'objet de l'enquête.

Le premier groupement formé uniquement de femmes est créé à l'initiative des mères de famille intéressées par le programme de nutrition infantile dont le CATHWEL aidé du service des Affaires Sociales assure la réalisation technique dans la région.

- Historique

La création de ce groupement féminin de 12 membres date de cette année (1984). L'idée en a été suggérée par les agents des Affaires Sociales aux femmes allant peser leurs enfants dans le cadre du programme de nutrition infantile. L'objectif visé est de créer un champ collectif dont l'exploitation devra apporter un complément dans l'alimentation des enfants et contribuer par la vente d'une partie de la récolte à la constitution d'une caisse commune.

Les ressources de celle-ci devront aider les membres à se procurer tout ce qui n'est pas produit sur le champ collectif. Ce champ collectif est réparti en parcelles individuelles en fonction de la capacité de travail de chaque membre. La moitié des volontaires cultive en moyenne par personne près de 0,08 hectares et l'autre moitié une superficie beaucoup plus réduite. La superficie totale cultivée par le groupement est d'environ 1 hectare.

.../

Les femmes du groupement ont en moyenne 4 enfants en charge par personne.

- Réalisation

Environ 1 ha de haricot, une partie de la récolte est réservée à l'auto-consommation (près de 1/3), une mesure locale de haricot (soit en valeur : 350 CFA) par personne comme la part de contribution individuelle destinée à la constitution de la caisse commune du groupement.

En dehors de cette contribution en nature, chaque membre doit verser une cotisation de 25 F par mois.

- Difficultés rencontrées

Bien que les femmes du groupement soient au début de leur action, elles sont confrontées avec un nombre de difficultés: approvisionnement en facteurs de production améliorés, recrutement d'une main d'oeuvre complémentaire pour certains travaux agricoles.

- Solutions envisagées

Pour le moment les femmes comptent sur leur effort personnel et leur volonté de participation et d'organisation. Néanmoins elles ne cachent pas leur espoir de pouvoir bénéficier à l'avenir de quelque soutien extérieur.

Les membres du groupement féminin de Yokolé exploitent également des champs individuels dont les revenus leur permettent de répondre à une diversité de besoins: santé, champs scolaires, habillement, production, transport.

- Perspectives d'avenir

Les femmes volontaires souhaitent augmenter la superficie du champ collectif et la porter par exemple à 3 hectares. Néanmoins, conscientes de l'énorme effort que cet objectif représente, elles redoutent quelque peu de ne pas pouvoir le réaliser tout à fait. Car après les charges familiales, disent-elles, il est souvent difficile d'économiser une partie des revenus pour réaliser quelque chose.

Quant au groupement masculin, il est de création encore plus récente. Il dispose d'un champ collectif d'environ 6 hectares. Il compte un effectif de 38 membres.

En dehors du champ collectif dont l'exploitation n'est pas encore démarrée, chaque membre possède une exploitation individuelle. La taille de celle-ci est variable d'un individu à l'autre. Elle varie en moyenne de l'ordre de 1 à 2 hectares par exploitant.

L'idée de créer un tel groupement est née du désir commun des volontaires d'investir à leur compte les dispositions de coopération qu'ils manifestent habituellement dans les travaux d'entraide et d'intérêt communautaire. Le groupement à l'intention de mettre progressivement en valeur la superficie allouée au champ collectif; commencer par exemple à cultiver effectivement 2 hectares, surtout en cultures vivrières. Il convient de signaler que les familles terriennes ayant mis les terres à la disposition du groupement interdisent notamment d'y installer des cultures pérennes (caféier, palmier à huile, etc.).

.../

Les produits du champ collectif serviront en partie aux besoins d'autoconsommation et à la constitution d'une épargne dont les ressources seront utilisées sous forme de prêts et d'avances au profit des membres intéressés d'une part et pour une contribution financière collective du groupement aux actions d'intérêt communautaire au niveau de la localité. Ils constitueront un appoint intéressant aux revenus, issus des champs individuels largement soumis à un nombre de difficultés liées à la sécheresse, à l'épuisement des sols, à la pénurie de main d'oeuvre et à l'insuffisance des revenus monétaires disponibles au niveau des exploitants pour entreprendre des innovations.

- Remarques

L'existence de ces groupements dans un milieu dominé par un certain individualisme paysan représente un signe d'évolution sensible. C'est une expérience qui mérite d'être suivie avec intérêt dans le cadre d'une politique de promotion coopérative.

Elle pourrait apporter des enseignements profitables sur les motivations à l'origine de la volonté de regroupement d'une partie de la population pour promouvoir la participation des membres volontaires aux actions d'auto-développement.

Par ailleurs la question foncière connaît une certaine acuité dans la localité. Les jeunes semblent déplorer le fait que les terres familiales deviennent insuffisantes pour les cultures vivrières à cause de l'importance des superficies occupées par les cultures pérennes. Cet état de choses, selon eux, serait à l'origine d'une relative pénurie de terres dans la localité et de la tendance observée chez les anciens à exiger dorénavant une contrepartie en nature (partage de la récolte, soit à peu près 1/3 de la production) au bénéficiaire du prêt foncier.

Tous ces facteurs de changements apparaissent intéressants pour la connaissance du processus de transformation des structures socio-économiques et des coutumes locales sous la pression de nouvelles contraintes économiques ou sociales.

GOVIE-KONDA

GOVIE-KONDA est une localité rurale située à environ 30 km au nord de la ville de Kpalimé et à moins de 5 km du marché d'Adéta. La population est essentiellement composée d'Ewé. Installée de part et d'autre de l'axe routier Kpalimé-Atakpamé, elle bénéficie d'un site favorable à l'échange commercial et aux contacts avec l'extérieur.

La localité de Govié-Konda abrite les vestiges d'une ferme avicole créée vers 1970-1971 et exploitée initialement par un groupement de 12 personnes. Petit à petit le groupe s'est désagrégé, mais l'entreprise s'est maintenue grâce à la ténacité des membres restants. Les résultats de l'interview passée avec l'un des "rescapés"

.../

permettent d'apprécier la volonté d'action, la persévérance et les difficultés de ce groupement réduit finalement à 4 personnes.

- Historique

Créé vers 1970-1971 et encadré au début par un groupe de Volontaires Français du Progrès, le groupement de Govié-Konda, section du groupement des éleveurs des Plateaux assure l'exploitation de la FERME AVICOLE DE TONYE VIADJI. La production animale est assez diversifiée : poulets de chair, pondeuses, porcs.

Avec un effectif initial de 12 personnes, le groupement est réduit à 4 personnes après les départs successifs de 8 membres. Les 4 membres restants continuent l'activité de la ferme.

Pour les besoins de l'élevage, un champ collectif d'une superficie de 2 hectares est également exploité par le groupement. Ce dernier dispose en outre d'un certain nombre d'infrastructures, mises en place pendant la période de l'assistance technique des Volontaires du Progrès.

Il s'agit notamment de :

- 1 poussinière
- 1 poulailler
- 2 porcheries

- Réalisations

1971	: 25 pondeuses, 1 truie
1972	: 300 pondeuses, 300 poulets de chair, 4 truies
1973	: 500 pondeuses, 300 poulets de chair, 5 truies
1974	: 500 pondeuses, 300 poulets de chair, 5 truies
1975	: 500 pondeuses, 600 poulets de chair, 5 truies
1976	: mêmes effectifs qu'en 1975
1977	: mêmes effectifs qu'en 1975
1978	: mêmes effectifs qu'en 1975
1979	: 600 pondeuses, 1.000 poulets de chair, 5 truies
1980	: mêmes effectifs qu'en 1979
1981	: un incident malheureux contraint le groupe à abandonner l'élevage de poulets. L'argent envoyé pour la commande des poussins est resté au Ghana à cause de la fermeture des frontières liée aux événements politiques dans ce pays. Seul l'élevage des porcs est poursuivi avec les 5 truies.

- Problèmes rencontrés

Entre 1977 et 1982, le groupement est confronté avec un dur problème d'alimentation des animaux à cause de la sévère sécheresse qui a caractérisé cette période.

Dans l'ensemble, le problème de commercialisation apparaît le plus aigu. La demande locale est très faible et pratiquement conjoncturelle. Elle est relativement importante en période des fêtes.

Les débouchés extérieurs (Kpalimé, Lomé, Atakpamé) accroissent sensiblement le coût de revient des produits à cause des frais de transport suffisamment élevés.

.../

Cet état de choses réduit la capacité financière du groupement aux objectifs d'investissements (achats de poussins pour l'élevage des poudeuses ou des poulets de chair). L'insuffisance des débouchés réguliers n'assure pas un budget de fonctionnement régulier permettant de planifier efficacement les diverses activités de la ferme.

- Solutions envisagées et perspectives d'avenir

Les membres du groupement semblent pratiquement désemparés devant le problème de commercialisation dont dépend à l'essentiel de leurs revenus monétaires nécessaires au renouvellement du stock de production et aux diverses améliorations de l'équipement existant.

Ils souhaitent disposer de débouchés sûrs et réguliers d'une part et de bénéficier d'un prêt à des conditions intéressantes pour reprendre leur élevage de poulets abandonné faute de crédit disponible pour les commandes d'autre part.

- Remarques

La participation persévérante des membres du groupement des éleveurs de Govié-Konda aux activités de la ferme témoigne d'une réelle volonté d'auto-développement et d'un engagement total dans la voie d'une prise en charge des conditions d'amélioration de leur existence.

Elle souligne un effort permanent des membres de rechercher par eux-mêmes des solutions à leurs problèmes d'organisation et de production. Une telle expérience mérite d'être suivie avec beaucoup d'intérêt dans le cadre d'un programme de participation de la population à son développement.

DANYI N'DIGBE

DANYI N'DIGBE est la première localité sur le Plateau de Danyi lorsque le voyageur vient du marché d'Adéta. En effet, Danyi N'Digbé est à environ 8 km de cet important carrefour commercial. La population en majorité composée d'Ewé, compte également des migrants occupés essentiellement dans les plantations de caféiers comme métayers ou simples ouvriers agricoles.

Il existe sur le Plateau un nombre d'actions de développement liées à l'initiative des populations locales, de l'Etat ou des organisations non gouvernementales. Dans cette optique, les structures de développement suivantes peuvent être signalées: le Projet vivrier Notsé-Dayes (Zone de Danyi), le Centre d'Animation Rural de Danyi-Apéyéme, la Coopérative de Consommation de Danyi N'Digbé.

L'enquête a porté sur la coopérative de consommation.

.../

- Historique

La Coopérative de Consommation de Danyi N'Digbé est créée en mai 1978 sur l'initiative de quelques intellectuels ressortissants du village qui ont sollicité l'assistance technique et financière de C.U.S.O. (CANADIAN UNIVERSITY SERVICE OVERSEAS). Une avance de 1,5 millions à titre de prêt remboursable (à raison de 25.000 FCFA par mois) est mise à la disposition du groupement. Elle devrait servir à la construction d'un magasin qui sera approvisionné en denrées de première nécessité accessibles à des prix abordables aux membres du groupement.

Après une campagne de sensibilisation auprès de la population, environ 100 personnes acceptent de participer au groupement. Les droits d'adhésion liés à l'achat d'une carte de membre sont fixés initialement à 1.100 FCFA. Néanmoins les volontaires paient seulement 600 FCFA. Une nouvelle campagne de sensibilisation est organisée pour corriger l'erreur auprès de la population. Elle est soldée par un échec. Le magasin de la coopérative est géré pendant 4 ans par un assistant technique canadien. Ce dernier assure la formation en gestion d'un membre du groupement.

- Réalisations

Le magasin de la coopérative a assuré l'approvisionnement des membres de la coopérative en denrées de consommation courante: boites de conserve, sucre, huile, savon, allumettes, etc. En effet, toute la population en dehors des adhérents munis d'une carte de membre, bénéficie des prix avantageux du magasin coopératif.

Ce magasin a ensuite assuré pendant un moment la commercialisation des produits des jeunes ruraux constitués en groupements de producteurs de pommes de terre.

La coopérative dispose d'un véhicule de transport, une 404 bâchée, pour les fréquents déplacements liés à l'approvisionnement en denrées et à la commercialisation des produits locaux.

- Difficultés rencontrées

La Coopérative de Consommation de DANYI N'DIGBE est marquée par un nombre de difficultés accentuées par la crise économique générale et le ralentissement des activités dans la zone.

Un vol de 400.000 FCFA a essentiellement compromis le budget de fonctionnement.

Un manque de participation de la population dont la méfiance est accrue par les contradictions entre les informations liées aux campagnes de sensibilisation a créé un écart, difficile à combler, entre les ressources financières prévues et celles effectivement obtenues.

- Solutions envisagées

Réduction des dépenses de moitié à cause des problèmes financiers et des échéances de remboursement de l'avance de C.U.S.O.

Fermeture provisoire du magasin.

.../

- Perspectives d'avenir

Les membres de la coopérative envisagent toutefois de demander le concours de la C.N.T.T. pour assurer l'approvisionnement du magasin et les activités de commercialisation auprès de la population.

- Remarques

La création de cette structure coopérative n'est pas une émanation de la volonté de la population locale confrontée avec des besoins et des problèmes d'existence qu'elle chercherait à résoudre au moyen de ce type d'organisation. Elle constitue une initiative d'une catégorie sociale, relativement privilégiée et davantage préoccupée par une obtention de gains faciles à travers des activités de type urbain.

La faible participation de la population illustre bien que la population locale considère essentiellement cette entreprise comme celle des promoteurs c'est-à-dire des intellectuels, enfants du pays dont les relations privilégiées avec certains organismes d'assistance technique auraient contribué à l'installation de ce projet coopératif. Cet échec est instructif à plus d'un titre pour la nécessité de laisser la population définir ses propres actions liées à sa participation au processus d'auto-développement.

KPELE-ELE:

Riverain de l'axe routier KPALIME-ATAKPAME, le village de KPELE-ELE est à environ 45 km au nord de la ville de Kpalimé. La fondation du village est l'oeuvre d'une branche du peuple Ewé à la suite du grand exode de NOTSE sous le roi AGOKOLI. Les étapes successives marquant leur marche vers le site actuel sont devenues des localités rurales d'importance moyenne, assimilées davantage à de grandes fermes. L'une de ces principales étapes est ELEME, où les Ewé d'ELE auraient découvert leur animal totémique, AMEKLU, sorte de panthère reconnue et vénérée comme un dieu tutélaire par le groupe Elé.

Néanmoins, de nos jours, l'influence de l'église protestante est très marquée auprès de la population. Celle-ci bénéficie d'un nombre d'infrastructures socio-culturelles qui donnent à cette localité une allure de gros village.

L'activité économique de la population, longtemps caractérisée par une prédominance des cultures pérennes et commerciales (caféiers, palmier à huile) accuse une orientation de plus en plus marquée vers les cultures vivrières grâce au dynamisme des femmes locales. Un nombre de groupements en majorité féminins, créés pour la plupart à partir de 1980 essaient de matérialiser "par des actions concrètes, une telle préoccupation axée sur des objectifs d'autosuffisance alimentaire et d'auto-développement".

.../

Les résultats des entretiens réalisés avec quelques membres de deux de ces groupements aideront à se faire une idée sur la vie et l'évolution de telles structures précoopératives, preuve de l'existence d'un état d'esprit favorable à la participation volontaire d'une catégorie des habitants aux actions d'auto-développement destinées à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ils concernent notamment les groupements MAWUGNON et HOAMEDEACBE.

Cas du groupement MAWUGNON

- Historique

Le groupement MAWUGNON est né en 1980 de la volonté d'action commune de 10 femmes de Kpélé-Elé, décidées d'unir leurs forces dans l'exploitation d'un périmètre de 6 hectares. La culture du riz est la principale activité du groupement. En 1982 la superficie du périmètre est portée à 10 hectares, soit 1 hectare par membre. En effet le périmètre du groupement ou champ collectif est subdivisé en parcelles individuelles de 1 hectare chacune, dont la mise en valeur relève de chaque volontaire.

Des réunions périodiques sont entreprises pour entretenir un esprit de coopération et de concertation chez les membres du groupement dont les cotisations hebdomadaires et obligatoires (100 F par semaine et par personne) approvisionnent une caisse commune. Les ressources de cette caisse sont en partie utilisées pour les charges courantes du groupement et en partie consacrées à l'approvisionnement d'un compte d'épargne auprès de la C.N.C.A.

Il convient de rappeler que ce groupement a bénéficié à sa création d'un prêt de 225.000 FCFA (1980), suivi en 1981 d'un autre prêt de 300.000 FCFA. Après le remboursement de ces deux prêts de départ, le groupement a fonctionné sur des fonds de roulement propres jusqu'à ce que de nouvelles difficultés liées à une sécheresse très aigüe en 1983 l'acculent à solliciter une assistance extérieure. Celle-ci est apportée en 1984 par l'Association Togolaise de Bien-Etre Familial (A.T.B.E.F.). Cette aide financière de l'A.T.B.E.F. s'élèverait à environ 2.500.000 FCFA destinés à démarrer un projet d'extension et d'aménagement du périmètre rizicole du groupement MAWUGNON dont le coût global est estimé à environ 8.733.932 FCFA.

- Réalisations

1980-1981	:	6 hectares cultivés en riz; 109 sacs de riz paddy récoltés (1 sac = 100 kg)
1981-1982	:	10 hectares de riz; 140 sacs de riz paddy
1982-1983	:	10 hectares de riz; 50 sacs de riz paddy
1983-1984	:	10 hectares de riz, avec l'assistance de l'A.T.B.E.F. récolte en cours.

.../

- Difficultés rencontrées

A la création du groupement la formule d'action était l'organisation d'un travail collectif sur un champ collectif. Ce système d'intervention du groupement n'avait pas connu beaucoup de succès. Il est remplacé par l'organisation d'un travail collectif sur des parcelles individuelles directement gérées par chacune des femmes participantes.

Le début de la vie du groupement était également marquée par une faible participation des membres aux réunions d'information et de formation.

De même sur le plan de la production, les retards du tracteur et l'insuffisance des crédits pour l'approvisionnement en intrants compromettent les objectifs de production. La voie d'accès au périmètre rizicole du groupement n'est pas facilement praticable pour les véhicules, ce qui rend le transport des récoltes pénible jusqu'au village situé à environ 7 km de la ferme.

- Solutions envisagées

Prêts à la C.N.C.A. pour faire face aux besoins de financement des activités jusqu'en 1983.

Organisation interne des membres du groupement pour les amener à développer un esprit coopératif à travers des réunions hebdomadaires, des cotisations individuelles et l'entraide par le travail collectif sur les parcelles individuelles et l'assistance au profit des membres défaillants à cause d'une maladie ou d'un empêchement majeur.

- Perspectives d'avenir

Au plan de l'activité productive, procéder à la diversification des cultures et à l'extension de la superficie du périmètre. Le groupement envisage de porter la superficie à 12 hectares et de cultiver en 1ère saison, maïs et haricot et en 2e saison, riz et haricot. L'achat d'un tracteur est également prévu en coopération avec d'autres groupements de la localité.

Au plan de la formation des membres, le groupement entend poursuivre le programme d'alphabétisation fonctionnelle.

Un projet de construction d'une maternité est envisagé à long terme, au profit de la collectivité.

- Remarques

L'évolution du groupement MAWUGNON atteste un certain dynamisme des membres dans la recherche d'auto-développement. La structure du groupement caractérisée par la présence d'une majorité de femmes confrontées avec de lourdes charges sociales semble expliquer en partie cette détermination. En effet, le groupement compte 5 femmes mariées, 2 veuves et 3 divorcées qui ont au total 43 enfants à charge.

.../

La nécessité de faire face à ces diverses charges liées à la scolarité et à l'entretien des enfants aurait créé et renforcé le besoin de solidarité entre les membres du groupement dans la recherche de solutions adaptées à leurs conditions socio-économiques. La création d'un champ collectif en complément des champs individuels déjà détenus par chacune des femmes du groupement semble répondre à la contrainte liée à une insuffisance de la main d'oeuvre agricole disponible dont le coût de location devient de plus en plus élevé.

L'assistance de l'A.T.B.E.F. représenterait la conscience de cet effort interne des membres du groupement et le signe d'un encouragement opportun en faveur d'un groupement handicapé dans son effort de développement par des contraintes d'ordre naturel et externe. Cette approche se situe dans la perspective du projet de participation populaire.

Le second groupement enquêté dans la localité est celui de HOAMEDEACBE avec un effectif de 15 membres et un périmètre rizicole d'une superficie de 8 hectares. C'est un groupement mixte comportant 2 hommes et 13 femmes dont 10 veuves. Les membres du groupement ont à leur charge près de 55 enfants. Créé en 1980, le groupement HOAMEDEACBE essaie de fonctionner par ses propres moyens.

- Réalisations

- 1980-1981 : 4 hectares de riz cultivé par 6 membres suivant le même modèle de répartition que celui du groupement précédent: 50 sacs de riz récoltés.
- 1981-1982 : 8 hectares cultivés par 15 membres. Résultats de la récolte non disponibles.
- 1982-1983 : même superficie
- 1983-1984 : même superficie

- Difficultés rencontrées

Insuffisance des crédits disponibles pour les activités du groupement. Notamment pour la location du tracteur au cours des travaux de labours et pour la rémunération de la main d'oeuvre utilisée dans les travaux manuels et d'entretiens en complément de la participation des membres du groupement. Crédit également pour l'approvisionnement des divers intrants (semences, engrais).

- Solutions envisagées

Prêts d'argent auprès des parents et des amis.

Cotisation en nature sous forme du prélèvement de 1/3 de la récolte de chaque membre au profit du groupement. Un stock de produit est réalisé sur la base de ces contributions individuelles regroupées dans un magasin. Le stock est revendu à la période de soudure et l'argent de la vente est conservé dans la caisse commune du groupement. En fait, cet argent est réparti en 2 parts. Une part est déposée à la .C.N.C.A et l'autre auprès du trésorier du groupement.

.../

- Perspectives d'avenir

Le groupement HOAMEDEAGBE souhaite augmenter la superficie du périmètre exploité à 30 hectares. La réalisation de ce projet est envisagée à long terme en fonction des moyens financiers disponibles pour les travaux de défrichage et de dessouchage.

- Remarques

L'évolution de ce groupement est similaire à celle du précédent décrit plus haut. Elle reflète l'existence d'une certaine émulation au niveau d'une partie de la population pour un type d'organisation propre à assurer la participation des volontaires aux actions d'auto-développement.

En effet, la localité de Kpélé-Elé abrite environ 10 groupements de producteurs agricoles créés au niveau des principaux quartiers. Il existe notamment 8 quartiers dont les noms sont les suivants :

DJADOU	ETRI
GANNA	TETE KOFFI
HATO	LOUGBO
DJOFOE	KUIDZI

Les autres groupements de la localité sont :

	<u>Effectifs</u>	<u>Superficies</u>	<u>Cultures</u>
DJIBODI	21 femmes	15 ha	R
ELEMAWUSSI	15 personnes, dont 1 homme	9 ha	R
MOKPOKPO	16 femmes	8 ha	R
MUWULIKPLIMI	9 femmes	6 ha	R
MIWOENANYO	9 femmes	5 ha	M
MILENOVISSI	9 personnes, dont 2 hommes	6 ha	R
DJIDODO	9 hommes	6 ha	M
DODJIKO	9 personnes, dont 2 hommes	5 ha	R

R = riz
M = Maïs

Certaines localités de Kpélé-Elé comportent également des groupements. Il s'agit notamment des localités suivantes :

AGBANON : 2 groupements
MAMAKOFE : 2 groupements
ANOUMOU : 1 groupement

La majorité de ces groupements est sous la direction des femmes dont l'initiative est souvent déterminante dans la mise en place de telles structures précoopératives. Le problème de terrain nécessaire à l'installation du champ collectif est généralement résolu par le recours aux terres familiales ou la disponibilité d'un membre du groupement qui met gracieusement à la disposition du groupement une partie de ses terres ou celles de sa famille.

.../

Ceci révèle que le problème de terre pourrait à la longue constituer une contrainte dans la formation des groupements agricoles de ce type. Par ailleurs l'existence de ces formes de groupement servirait essentiellement à procurer des revenus d'appoint aux membres occupés également sur des champs individuels ou personnels.

BODZÉ

BODZÉ est un village situé à environ 24 km à l'est d'Adéta. A l'origine une importante réserve de terres pour les fermes éloignées des habitants d'Adéta, Bodzé est devenu une véritable zone de colonisation agricole avec une population composée en majorité de migrants appartenant à divers groupes ethniques. Ewé, Kabyè, Losso, Mina sont installés dans la zone pour mettre en valeur ses terres suffisamment riches, propices aux cultures vivrières et commerciales. Les productions vivrières comportent maïs, riz, sorgho, igname et manioc. Les cultures commerciales ou industrielles pratiquées sont, le coton, le palmier à huile et le caféier.

Le site de Bodzé apparaît une étape intéressante entre les préfectures de Kloto et de Haho. En effet, il se trouve à peine à 24 km du marché d'Adéta (Kloto) et à moins de 40 km de Kpédomé au nord de la ville de Notsé. Desservi par une piste carrossable, praticable en toutes saisons, le village de Bodzé représente, en outre, un marché relativement important, largement fréquenté par les populations avoisinantes et des visiteurs, venant de plus loin (Kpalimé, Notsé, Plateau de Danyi). Le marché de Bodzé est ouvert tous les dimanches, soit la veille du jour du marché d'Adéta.

Il existe à Bodzé quelques infrastructures socio-collectives telles que : 1 école primaire avec six maîtres, 1 dispensaire récemment construit et non encore doté de personnel, 1 forage équipé de pompe et 2 autres forages non encore équipés de pompe. Néanmoins l'installation de ces forages apparaît encore insuffisante compte tenu de l'acuité du problème de l'eau en période sèche dans la zone.

Des organismes de promotion agricole tels que la SOTOCO et la S.R.C.C. interviennent régulièrement dans la zone. Un agent de vulgarisation appartenant à chacun de ces organismes y est installé en permanence. Deux magasins de stockage des intrants sont également construits pour assurer l'approvisionnement des populations en ces facteurs de production (engrais, insecticides, semences, etc.)

A Bodzé, il n'existe pas de groupements précoopératifs ou coopératifs tels que ceux décrits plus haut dans certaines localités visitées. Néanmoins un système d'organisation de type traditionnel permet à la population de résoudre certains problèmes liés à l'activité économique.

...//

- Eléments d'une auto-organisation de la population pour la réalisation des objectifs socio-économiques

Les résultats des entretiens réalisés auprès des encadreurs et quelques agriculteurs de Bodzé indiquent que la zone comporte d'énormes potentialités agricoles. Celles-ci sont capables de promouvoir, à travers des actions dynamiques et rationnelles, de mise en valeur, l'amélioration des conditions de vie de la population locale. Un tel objectif rencontre, cependant, un nombre de contraintes attachées aux moyens et aux processus de la production, d'une part et aux conditions d'existence de la population de la zone d'autre part.

L'agriculteur interrogé est un tailleur de son état, qui confronté avec un problème de clientèle (insuffisance du nombre des commandes permettant de subsister) s'est orienté carrément vers la production agricole. Il exploite un champ de cultures vivrières et une plantation de palmeraie.

Les terres de son exploitation sont concédées par un propriétaire terrien résidant à Adéta. Il semble que l'accès à ces terres n'a pas été soumis à des conditions spéciales liées à l'exigence d'une contrepartie du côté du bénéficiaire.

Néanmoins, il ressort des discussions que ce dernier est tenu de partager la récolte de la plantation à égalité avec le propriétaire foncier. Cette obligation faite à l'exploitant de céder une proportion déterminée de la récolte au propriétaire s'inscrit dans un contrat de métayage traditionnel existant dans le système foncier coutumier.

L'existence de cette obligation souligne la réalité de la contrainte-terre qui pourrait entraver à la longue un accès facile à la terre. En effet l'engagement verbal et réciproque des deux parties concernées par le contrat de métayage pourrait être menacé et remis en cause par toutes sortes de conflits inhérents aux conditions d'évolution socio-économique de la zone et aux litiges provoqués par les questions de succession soit au niveau de la famille du propriétaire soit au niveau de celle de l'exploitant même. Il apparaît que l'exploitant de la zone ne dispose pas d'une garantie suffisante dans la mise en valeur des terres allouées.

Par ailleurs les conditions de mise en valeur des terres sont caractérisées par l'existence d'autres types de contrainte comme le problème de la main d'oeuvre, le système d'approvisionnement en facteurs de production et les modalités d'accès au crédit bancaire.

Le problème de la main d'oeuvre agricole est en partie résolu par l'organisation des producteurs suivant un système d'entraide traditionnel. Les habitants de chaque quartier du village sont regroupés en une association de travail. Celle-ci entreprend collectivement des travaux sur le champ de chacun de ses membres suivant un système de roulement bien déterminé, fondé sur un principe de réciprocité et de solidarité. Les trois quartiers de Bodzé sont :

ABEOKOPE : abrite le marché villageois
ASSIKOPE : à l'ouest du marché
SIMKOPE : environ à 2 km au sud-est d'ABEOKOPE, sur la route ADETA-NOTSE.

Les bénéficiaires des travaux entrepris par l'association d'entraide sont tenus d'offrir à boire (bière locale, ou alcool local comme du sodabi) et à manger aux participants.

L'effectif des participants est variable en fonction de l'importance des travaux à réaliser sur le champ du membre solliciteur. Il peut comporter 2, 3 ou 20 personnes.

L'approvisionnement en intrants exige un minimum de revenus monétaires disponibles au niveau des producteurs. Ce qui n'est pas toujours évident. Seuls les producteurs pratiquant les cultures industrielles (coton, café) bénéficient d'un système d'avances sous forme de fournitures en divers intrants (semences, engrais, insecticides) dont le coût est remboursable à la récolte. Quant aux autres exploitants occupés dans les cultures vivrières, ils doivent payer au comptant les facteurs de production. Or l'accès à un organisme de crédit est généralement soumis à l'existence de garanties sûres dont la plus importante semble être l'appartenance à un groupement de producteurs capable d'apporter sa caution solidaire.

L'inefficacité de cette dernière modalité liée à l'octroi du crédit paysan a conduit à la création d'un comité villageois consultatif d'octroi de crédit (CVOG), appelé à fournir plus d'informations sur la capacité de solvabilité de tout candidat membre d'un groupement et désireux de bénéficier d'un prêt auprès de la C.N.C.A.

Compte tenu des conditions de prêt précédemment évoquées, il apparaît que la majorité des habitants d'un village ne pourrait pas accéder facilement à un crédit d'origine bancaire. Cet état de choses limiterait une bonne partie de la population dans la réalisation de ses objectifs d'autodéveloppement lié à l'amélioration de ses conditions de production et d'existence.

- Remarques

Le caractère marginal du village de Bodzé lié à un éloignement géographique marqué des grandes agglomérations rurales des secteurs de Kloto et de Haho est accentué sur le plan socio-économique par la présence d'une importante colonie de migrants et l'existence de sévères conditions de vie. Il transparaît également à travers les conditions d'accès aux terres disponibles de la zone appartenant essentiellement aux propriétaires résidant dans la localité d'Adéta, située à environ 24 km.

Toutes ces indications laissent entrevoir la précarité de l'installation des migrants, rudement soumis au problème de l'eau, dans la zone. Il serait en conséquence indiqué dans le cadre du projet de participation populaire, de porter une attention particulière à cette zone dont les caractéristiques semblent répondre aux conditions pour une intervention de ce type.

.../

DJON

La localité de DJON est située à environ 70 km au nord-ouest de la ville d'Atakpamé. Naguère enclavée, elle bénéficie aujourd'hui d'une infrastructure routière qui la relie facilement au centre de KOUGNOHOU (Chef-Lieu de canton), à la ville de BADOU, Chef-Lieu de préfecture de WAWA, à celle d'AMLAME et à celle d'ATAKPAME. Elle dispose en outre des infrastructures suivantes: 1 école primaire, 1 C.E.G. (Collège d'Enseignement Général), 1 dispensaire, 1 centre culturel d'une capacité de 500 personnes, une chapelle et un presbytère.

Depuis 1982, l'un des prêtres installés dans la localité, à savoir le R.P. JOACHIM JOANES a pris l'initiative de créer un centre d'animation rurale pour freiner l'exode des jeunes ruraux de la zone. Il est aidé dans cette entreprise par le R.P. RAPHAEL JANINE curé de la paroisse de DJON et des formateurs de l'INADES (Institut Africain de Développement Economique et Social) qui lui apportent un appui technique.

- Historique

Affecté à Djon depuis 1975, le R.P. JOACHIM JOANES est profondément sensibilisé aux besoins de la population. Il décide de promouvoir une action de développement en faveur des jeunes du milieu. Il part dans cette intention en formation en Belgique vers 1980. Il poursuit un stage de formation accélérée dans le domaine des études vétérinaires à Anvers. Rentré au Togo en janvier 1982, il prend aussitôt les dispositions nécessaires pour la réalisation de son projet. Il organise une campagne de sensibilisation auprès de la population et des rencontres avec la direction de l'INADES pour s'assurer l'assistance technique de cet organisme. Cette phase préparatoire prend fin en janvier 1983 avec le démarrage effectif du Centre et le recrutement d'un petit nombre de stagiaires.

Pour des raisons de communication, le recrutement des stagiaires est orienté vers les jeunes scolarisés de niveau école primaire ou collège, capables de parler et d'écrire le français. La durée de la formation est établie à 2 ans. Un Volontaire du Progrès (Ingénieur agronome) et le R.P. JOACHIM JOANES constituent le personnel de formation permanent du Centre. Il est en outre prévu que le poste de formateur en agriculture sera assuré par un autochtone, par exemple un ingénieur adjoint diplômé de l'Ecole Normale d'Agriculture de Tové. Néanmoins il se pose un problème de financement pour le recrutement de cette catégorie de personnel. Le Centre accueille aussi bien les jeunes gens que les jeunes filles du milieu.

- Réalisations

Un champ d'une superficie d'environ 2 hectares est adjoint au centre pour y entreprendre la formation pratique des stagiaires. Cet enseignement pratique est assuré la matinée sur le champ expérimental où les stagiaires sont initiés aux

.../

techniques agricoles. Les après-midis sont consacrées aux cours théoriques. Le programme comporte deux volets: l'agriculture et l'élevage. L'agriculture est dominée par l'apprentissage des techniques culturales relatives aux cultures vivrières. L'élevage est caractérisé par l'apprentissage des techniques liées à l'entretien des lapins, des poules, des poissons et des petits ruminants (moutons, brebis, chèvres).

La formation des stagiaires au Centre est organisée suivant un système d'alternance axé sur un séjour d'une semaine des stagiaires au Centre et le retour de ceux-ci dans leurs villages respectifs pour une application des techniques apprises sur les champs individuels. Le séjour au Centre est à la charge des stagiaires qui bénéficient toutefois des vivres PAM.

L'effectif des élèves s'élève en 1983 à 17 stagiaires, dont 6 poursuivent encore la formation en 1984. Les nouveaux stagiaires sont au nombre de 14 personnes. Les défections observées dans la première promotion sont liées aux départs des stagiaires qui ont en majorité abandonné à cause du problème de nourriture lors de leur séjour au centre.

- Difficultés rencontrées

Les formateurs se plaignent de la mentalité des jeunes stagiaires qui ne tiennent pas à devenir des agriculteurs.

Ceux-ci espèrent obtenir un diplôme à la fin de leur formation pour aller solliciter un emploi salarié en ville. Près du tiers des stagiaires est marqué par un manque de motivations perceptible à travers des absences fantaisistes, des retards fréquents et une faible productivité sur le champ expérimental du Centre.

Cette attitude des jeunes serait en partie due aux conditions de formation au Centre même. Les charges de séjour sont au compte des stagiaires mêmes. De plus certains stagiaires doivent venir des localités rurales situées entre 20 et 25 km dans la montagne. Ce qui représente en moyenne environ 5 heures de marche.

Les jeunes stagiaires paraissent dépourvus de tout esprit d'initiative. Selon les formateurs, ils semblent attendre toujours qu'on leur indique ce qu'il faut faire.

Du côté des stagiaires, le problème des moyens de travail disponibles apparaît une contrainte fondamentale au terme de la formation au Centre. Ils pensent à l'acquisition des animaux d'élevage et des outils agricoles. Le problème de la terre ne semble pas se poser dans ce milieu.

- Solutions envisagées

Pour enlever toute illusion de diplôme aux élèves stagiaires du Centre, aucune attestation écrite ne sera délivrée à l'issue de la formation de 2 ans.

Nourriture des jeunes assurée en partie au moyen des vivres PAM en période des travaux sur le champ du Centre.

Pour stimuler l'esprit d'initiative des stagiaires du Centre, les responsables de la formation ont adopté un système d'organisation caractérisé par une répartition des stagiaires en groupes de travail et la tenue d'une réunion hebdomadaire, tous les vendredis pour discuter des problèmes rencontrés dans la semaine et faire le point.

Ce type d'organisation est instauré depuis juillet 1984. Des réunions sous forme de session de discussions plus approfondies regroupent périodiquement les formateurs, les stagiaires et leurs parents. L'occasion nous a été donnée d'assister à l'une de ces sessions au cours de notre visite en septembre 1984.

Par ailleurs il est prévu que les stagiaires à la fin de leur formation bénéficieront d'un petit stock d'animaux pour démarrer les activités d'élevage dans leurs lieux d'installation respectifs. Ce stock de départ pourrait être composé comme suit:

- un couple de lapins
- des poules locales pour couvrir des oeufs de races améliorées
- des poissons pour la pisciculture

Quant à l'élevage de petits ruminants il sera plus indiqué que les jeunes sortis du Centre se regroupent pour bénéficier des conditions prévues par le Projet Petits Ruminants. Celle-ci a mis au point un système de prêt d'un bélier reproducteur aux éleveurs. Les responsables du Centre tiennent compte de cette préoccupation dans leur mode de recrutement. En effet, ils essaient de recruter un nombre de stagiaires dans, si possible, le même village de façon à promouvoir plus facilement des groupements de producteurs au stade de l'installation.

- Perspectives d'avenir

Les responsables du Centre envisagent d'étendre ce type de formation aux jeunes ^{illétrés} ruraux. C'est dans cette perspective qu'ils tiennent à recruter un formateur originaire du milieu, ce qui leur permettra de surmonter en partie, l'obstacle de la langue indispensable pour la communication avec cette catégorie de stagiaires utilisant essentiellement la langue locale.

Quant aux stagiaires, certains espèrent rencontrer de retour dans leur village, au terme de leur formation, de jeunes frères disponibles qu'ils pourraient initier aux nouvelles techniques agricoles et d'élevage acquises au cours de leur formation. La majorité des stagiaires souhaite disposer également d'un minimum d'équipement composé des éléments suivants:

- un grillage pour la clôture destinée à l'abri des animaux;
- un arrosoir;
- une houe;
- une pioche;
- un abreuvoir;
- une pelle;
- un lot de produits d'entretien des animaux.

.../

De plus les stagiaires espèrent bénéficier d'un crédit de démarrage de 15.000 CFA auprès de la C.N.C.A., remboursable à raison de 5.000 CFA par an.

L'attitude des parents des stagiaires semble relativement ambiguë. En effet pour les parents, le Centre de Formation apparaît une école comme les autres et de ce fait il devrait sanctionner par un diplôme ou du moins une attestation la fin de l'apprentissage technique de leurs enfants.

- Remarques

L'initiative des prêtres de la paroisse de DJON paraît rejoindre celle du gouvernement en faveur des jeunes ruraux. En effet elle rappelle la philosophie qui semble être à l'origine de la création des centres régionaux de formation agricole créés par l'Etat en 1982 dans chacune des cinq régions du pays. Ces centres sont destinés à donner une formation technique aux jeunes scolarisés de niveau d'enseignement secondaire en vue de leur installation à l'issue de 2 ans de formation comme jeunes agriculteurs.

Néanmoins la majorité des jeunes formés dans les C.R.F.A. connaît de sérieux problèmes d'installation liés essentiellement à l'accès à la terre, notamment dans les localités différentes de leurs villages d'origine. Au regard de cette situation, il apparaît que les jeunes du Centre d'Animation Rurale de Djon disposent d'un réel atout dans la mesure où le problème de terre ne semble pas se poser dans la zone.

La difficulté principale résiderait ici dans l'existence de véritables motivations pour le métier d'agriculteur et dans la disponibilité des moyens pour ceux des jeunes qui en auraient la vocation.

MORETAN

La localité de MORETAN appartient à la préfecture de l'OGOU et à la sous-préfecture de l'Est-Mono dont le chef-lieu est ELAVAGNON. Elle est située à environ 25 km au nord de ce chef-lieu et à environ 70 km du marché d'Anié. Formée en majorité du groupe ethnique ANA-IFE, la population de Morétan est essentiellement occupée dans l'agriculture. L'existence de vastes terres disponibles atténue profondément la question foncière dans la zone.

En effet, les terres appartiennent aux autorités villageoises qui en facilitent généralement l'accès. Ainsi pour cultiver une terre, il suffit d'attacher des herbes autour de l'espace souhaité et d'attendre pendant 3 mois pour observer les réactions éventuelles. Au cas où aucune contestation n'interviendrait, le candidat peut être assuré de l'exploiter.

.../

Néanmoins un bon nombre de jeunes du village préfèrent émigrer en période des cultures vers le Nigéria où ils sont recrutés comme des ouvriers agricoles dans les zones rurales. Ces migrants saisonniers rentrent au village avec des engins (vélo-moteurs YAMAHA) et postes radio qu'ils revendent pour repartir à l'aventure la saison suivante.

A côté de ces jeunes ruraux tournés vers l'émigration temporaire, il existe également une catégorie de jeunes, organisés en groupes de travail qui à la fin de l'année dépensent dans des fêtes ostentatoires les revenus issus de leurs différentes activités au cours de l'année.

C'est dans cette ambiance socio-économique qu'est née la volonté d'imprimer une nouvelle orientation aux groupes existants pour en constituer des groupements pré-coopératifs. L'impulsion est venue d'un jeune instructeur de jeunesse affecté dans le milieu.

Il existe à présent 3 groupements fonctionnels dans le village. Les résultats des entretiens réalisés auprès de l'instructeur de jeunesse, et les membres de ces groupements permettent d'apprécier la détermination des jeunes ruraux pour les actions d'auto-développement.

- Historique

Le principal objectif lié à la formation des groupements de jeunes ruraux vise à freiner et si possible à mettre fin à l'exode rural. Une observation attentive de la vie de la population a révélé l'existence de groupes de travail animés en majorité par des jeunes qui participent à diverses activités de production ou de construction de case au profit des membres ou d'autres villageois moyennant finance. Par exemple, un groupe de 10 membres travaillerait au profit d'un des membres à un taux réduit de 3.000 FCFA pour la construction d'une case. Ce taux de rémunération serait de l'ordre de 10.000 FCFA pour un non membre. L'argent collecté est confié au trésorier du groupe. Il sert à organiser des fêtes à la fin de l'année. Les dépenses occasionnées par ces fêtes pourraient atteindre 90.000 FCFA à 100.000 FCFA. L'âge moyen des membres d'un groupe varie entre 18 ans et 30 ans.

Soucieux de mettre fin à cette forme de gaspillage et d'améliorer la situation socio-économique des jeunes, l'instructeur de jeunesse installé dans le milieu entreprend une série de réunions de sensibilisation au cours desquelles des explications sont données sur le mode d'organisation et les objectifs des groupements. Il promet en outre son assistance technique au cas où un nombre de volontaires se manifesterait.

Un premier groupement, appelé KATELE est créé en 1982. Il est suivi d'un second dénommé ADJIBA, puis d'un troisième connu sous le nom de OWODE. Ces groupements comptent respectivement 13, 11 et 9 membres. Ils comportent des membres illétrés et lettrés dont le niveau d'instruction est variable. Le tableau ci-après présente la répartition des membres par groupement en fonction du niveau d'instruction.

.../

Répartition des membres des groupements
en fonction du niveau d'instruction

GROUPEMENTS	C P D	C M II	C M I	C E II	O	T O T A L
K A T E L E	2	4			7	13
A D J I B A		3			8	11
O W O D E			1	1	7	9
T O T A L	2	7	1	1	22	33

Il convient de signaler que des cours d'alphabétisation sont également organisés au profit des membres illétrés des groupements. Ces cours sont en français et dispensés le mercredi, vendredi et dimanche, vers 20 heures. Le taux de fréquentation est assez faible à cause de cette heure tardive et de la fatigue des intéressés à l'issue des travaux champêtres de la journée.

Par ailleurs, la participation de chaque groupement aux travaux sur le champ collectif obéit à un calendrier bien établi. Le groupement KATELE intervient jeudi, ADJIBA vendredi et OWOIDE dimanche.

- Réalisations

Les résultats des activités agricoles sur le champ collectif se présentent comme suit pour chacun des groupements:

- . KATELE et ADJIBA associés au départ en 1982 :
1 hectare de maïs; récolte de 15 sacs.
- . KATELE 1983-1984 :
1 ha 25 de maïs; récolte de 18 sacs.
1 ha de haricot et de sorgho; récolte de 3 sacs de haricots et de 2 sacs de sorgho.

La vente de la récolte rapporte 207.000 FCFA.

- . ADJIBA : 1983-1984
2 ha 25 de maïs; récolte de 28 sacs ; la vente de la récolte rapporte 212.000 FCFA
- . OWOIDE 1983-1984
1 ha 50 de maïs; récolte de 25 sacs; la vente rapporte 189.000 FCFA.

- Difficultés rencontrées

La culture attelée ne suscite pas un réel intérêt des groupements. Les membres estiment que les travaux effectués par les boeufs sont assez lents par rapport au rendement de 3 adultes mâles du milieu, capables de terminer le labour d'un champ de 0,25 ha dans une demi-journée. Ces éléments de comparaison quelque peu défavorables à la culture attelée cherchent à justifier la réticence des jeunes ruraux vis-à-vis de la diffusion de cette innovation technique. Leur attitude négative envers la traction animale est également due aux conditions particulières dans

lesquelles l'introduction de la culture attelée a été entreprise au niveau des groupements.

En effet, les membres du groupement interviewés prétendent que les boeufs de l'attelage mis à leur disposition n'étaient pas bien en forme. Ils n'arrivaient pas à tirer correctement l'attelage. Probablement que les animaux étaient malades. La preuve en était apportée par la mort de certains d'entre eux. Au fond, à entendre les membres de ce groupement, ils souhaiteraient utiliser la culture attelée, mais au préalable ils aimeraient bénéficier des interventions du tracteur.

Les groupements déplorent également les retards des labours dûs à l'impossibilité de disposer du tracteur à temps pour les travaux agricoles. De même ils n'obtiennent pas les prêts sollicités dans les délais opportuns pour les utilisations envisagées.

Par ailleurs, ils sont confrontés avec le problème de l'eau de boisson dans le village. Il existe néanmoins deux forages dans la localité.

L'absence d'un dépôt pharmaceutique dans le village oblige la population à aller à Elavagnon distant d'environ 26 km pour s'approvisionner en médicaments.

Les deux moulins existants apparaissent insuffisants pour les besoins de la population.

- Solutions envisagées

En attendant de se familiariser avec la culture attelée, les groupements souhaitent disposer en permanence d'un tracteur pour les travaux agricoles réputés durs.

Pour résoudre le problème de l'eau, les membres des groupements envisagent d'entreprendre des cotisations pour financer l'installation d'un forage supplémentaire.

De même le problème du crédit bancaire rendu difficile par la complexité du système bureaucratique de la C.N.C.A. pourrait trouver une solution dans une organisation plus efficace de la caisse commune au niveau des groupements. De toutes les façons les membres des groupements semblent s'orienter plus systématiquement vers cette caisse commune pour répondre à certains besoins d'argent impératifs et urgents.

Les groupements envisagent à plus ou moins long terme l'achat de 2 à 3 moulins supplémentaires. Ces investissements leur permettraient de placer une partie de leur épargne et d'éviter également de longues attentes de 3 à 4 jours aux habitants désireux de faire moulin leurs céréales.

Dans cet ordre d'idées, les groupements ont adopté la stratégie suivante largement mise en application: une partie des revenus issus de la vente des récoltes est déposée à la caisse commune du groupement et à la caisse d'épargne auprès de la C.N.C.A.. Par exemple, à la fin de l'Exercice 1983-1984, le groupement KATELE

.../

dispose de 63.000 FCFA à la C.N.C.A. et de 45.000 FCFA dans la caisse commune de solidarité. ADJIBA possède 11.000 FCFA à la C.N.C.A. et 15.000 FCFA dans la caisse de solidarité. Quant au groupement OWODE, il a 10.000 FCFA auprès de la C.N.C.A. et 25.000 FCFA dans sa caisse commune.

Il convient de remarquer que le montant de l'épargne constituée au niveau de la caisse commune a tendance à être important à cause d'une certaine autonomie financière recherchée par les groupements.

Pour approvisionner les fonds des groupements, un système de redevances est prévu à l'intention des candidats qui souhaitent intégrer chacun des groupements existants. Par exemple le groupement KATELE exige 1.500 FCFA pour la part sociale et 4.000 FCFA pour la caisse de solidarité. ADJIBA fixe la part sociale à 1.000 FCFA et la contribution au fonds de solidarité à 2.000 FCFA. Les parts sociales payées par les membres sont déposées auprès de la C.N.C.A., et contribuent à l'épargne des groupements concernés. Quant au groupement OWODE, il n'a pas encore pris de mesures à ce sujet.

- Perspectives d'avenir

Les membres des groupements ont l'intention d'étendre à leurs champs individuels les méthodes techniques et d'organisation adoptées sur les champs collectifs. Ils envisagent en outre la construction d'un magasin pour entreposer les produits de récolte en vue de les commercialiser à des prix plus rémunérateurs en période de soudure.

Dans cette optique, ils seraient mêmes disposés à racheter aux producteurs du village leurs produits qu'ils revendront à des conditions meilleures.

Le projet d'achat d'un moulin aurait accru les motivations des membres de chaque groupement conscients de l'importance de ce type d'investissement et du niveau de placement qu'il représente en milieu rural.

- Remarques

Il résulte des entretiens avec les membres des groupements que les jeunes volontaires semblent avoir compris tous les avantages qu'ils pourraient tirer de ce type d'organisation liée à la mise en commun de leurs idées, de leurs objectifs de production et de leur force de travail pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Les résultats acquis suscitent le désir d'adhésion d'une partie de la population, en particulier chez certains jeunes qui avaient pris l'habitude de participer aux migrations saisonnières vers le Nigéria.

.../

Néanmoins les conditions d'admission mises en place par les groupements ne paraissent pas encourageantes pour toutes les catégories de candidats. Elles semblent aptes à prévenir l'intégration de candidats douteux et peu consistants. Elles visent à sauvegarder l'autonomie des groupements existants qui seraient essentiellement ouverts à des jeunes disposés à accepter un nombre de sacrifices liés à la participation aux activités de groupe, à commencer par les cotisations obligatoires relatives à la part sociale et au fonds de solidarité.

Enfin la coexistence des lettrés et des illétrés au sein d'un même groupement apparaît une expérience intéressante à l'heure où un retour des jeunes scolarisés au métier de la terre semble retenir une attention particulière des autorités nationales. Néanmoins il serait indiqué d'amener les membres des groupements à un partage équilibré des différentes formes de responsabilités de façon à éviter toutes sortes de "complexes" de part et d'autre et à maintenir un large niveau de participation à l'intérieur des groupes concernés.

AKPARE

Située à environ 25 km au sud-est de la ville d'Atakpamé, la localité d'Akparé représente un marché rural relativement important de produits vivriers. La population en majorité composée d'ANA-IFE compte également une importante colonie de migrants venus pour la plupart du nord du pays à la recherche de bonnes terres de cultures. Elle est essentiellement orientée vers l'activité agricole.

Elle abrite depuis 1967 une Maison Familiale de formation rurale qui regroupe 48 membres et 24 villageois. Elle compte en outre 6 groupements dont 3 groupements féminins, 2 groupements masculins et 1 groupement de marché autogéré de coton.

Avant de rendre compte des résultats des entretiens réalisés auprès des membres d'un des groupements féminins et des formateurs de la Maison Familiale, il serait utile de présenter brièvement les caractéristiques d'une Maison Familiale de Formation Rurale.

- Aperçu sur l'organisation d'une Maison Familiale de base

Rappelons que historiquement l'expérience des Maisons Familiales a commencé vers 1964 dans un petit village du nord Togo appelé DAPIONG sur l'initiative de Monseigneur HANRION.

Une Maison Familiale de Formation Rurale est animée par un moniteur et une monitrice. Ceux-ci travaillent en étroite collaboration avec les populations rurales regroupées en un nombre d'associations de maisons familiales de base créées respectivement dans chacun des principaux villages et dirigées chacune par un conseil d'administration composé moitié d'hommes et moitié de femmes.

La méthode de formation adoptée par une Maison Familiale de Formation Rurale (M.F.F.R.) est caractérisée par un système d'alternance des enseignements théoriques et pratiques organisés dans les sessions d'une période déterminée au Centre et des séjours d'application des techniques apprises dans le village d'origine ou d'accueil. Une session de 2 à 3 jours est prévue pour les jeunes agriculteurs dans le Centre et suivie de 2 mois d'application au village. Pour les moniteurs elle est liée à un séjour de 1 mois au Centre alterné avec une période de 2 mois d'application et d'intégration dans le village d'accueil. La durée de formation est de 2 ans pour les jeunes agriculteurs du milieu et de 3 ans pour les moniteurs. Une année de formation à l'intention des jeunes agriculteurs comporte en moyenne 6 sessions de 3 jours.

Cette méthode d'intervention en milieu rural, relativement prudente, vise à amener les populations rurales à réaliser leur propre développement par une exploitation rationnelle des ressources du milieu. Elle cherche à déterminer le degré d'engagement réel des populations et à l'entretenir à travers des actions d'auto-développement conçues et soutenues par les associations de base dont la participation des membres à la prise de décision constitue l'un des principaux objectifs d'une M.F.F.R. dans la responsabilisation des populations locales.

Il convient de signaler que la formation au Centre est complétée par des visites de suivi dans les villages des stagiaires et l'organisation des sessions au niveau des villages mêmes.

La structure d'une association de maisons familiales de base se présente comme suit :

- un comité de village constitué par les membres de la maison familiale d'un village donné;
- un inter-comité formé des membres de la maison familiale de chaque village;
- un conseil d'administration constitué par les représentants choisis, c'est-à-dire élus au niveau de ces deux types de comité. Il est composé de 50% d'hommes et de 50% de femmes.

La création d'une association de la maison familiale de base constitue une phase déterminante dans l'installation d'un Centre ou d'une Maison Familiale de Formation Rurale de base dans une zone. Le fonctionnement d'une telle association obéit à des principes démocratiques matérialisés par la participation de l'assemblée générale au processus de prise de décision et celle du comité villageois dans l'évaluation des stagiaires.

- Compte-rendu des résultats des entretiens avec les membres du groupement des femmes de KOLCKOPE et les formateurs de M.F.F.R. d'AKPARE

- Historique

L'idée de la création du groupement est une initiative conjointe des femmes et des formateurs de la Maison Familiale. Le groupement existe depuis 1981. Il exploite un champ collectif de 1 hectare cultivé en maïs. Il dispose en outre

.../

d'un petit champ maraîcher de 0,25 ha pour la culture de tomates en période sèche au bord d'une rivière. Il compte un effectif de 10 femmes volontaires réunies pour résoudre le problème de main d'oeuvre devenu aigü dans le milieu et faire face aux besoins d'argent liés à l'éducation des enfants, aux dépenses de santé, de nourriture et d'habillement.

- Réalisations

Avec les revenus des champs collectifs, les femmes du groupement ont construit un magasin de stockage des produits. Ce magasin est finalement loué aux agents d'encadrement récemment affectés dans le village et à la recherche d'un logement.

Le groupement dispose en outre, d'une épargne estimée à environ 22.000 FCFA auprès de la C.N.C.A. Cette épargne est constituée des parts sociales des membres et du fonds de solidarité créé avec une partie des revenus issus des activités économiques du groupement.

- Difficultés rencontrées

Les membres du groupement n'ont pas voulu faire part de leurs difficultés liées aux activités de production. Cette attitude de méfiance vis-à-vis de l'extérieur, sans doute naturelle dans un environnement social paysan serait accentué par le caractère familial dominant du groupement féminin de Kolokopé sous l'influence des membres d'une seule famille de la localité.

- Solutions envisagées et perspectives d'avenir

Les membres du groupement féminin de Kolokopé envisagent de continuer leurs activités au sein du groupement pour arriver à construire un nouveau magasin pour assurer le stockage de leur récolte dans de bonnes conditions.

- Remarques

La superficie du champ collectif de maïs (1 ha) apparaît assez faible. Celle du champ de culture maraîchères de contre-saison semble plus importante (0,25 ha) à cause du caractère délicat et absorbant des multiples travaux requis. Cet état de choses pourrait s'expliquer également par le fait que la plupart des membres du groupement exploitent également des champs individuels et s'occupent d'autres intérêts économiques liés à l'activité commerciale.

Cette attitude des femmes du groupement reflète en partie celle de la population de la zone d'AKPARE. Celle-ci trouverait l'approche des Maisons Familiales trop exigeante et suffisamment lente. Dans ces conditions, le regroupement de la population en vue d'une participation dynamique aux actions communautaires apparaît parfois difficile.

.../

Néanmoins l'existence de quelques réalisations liées aux efforts de participation populaire témoigne à coup sûr de la disponibilité d'une population locale répartie en une multitude de petites communautés rurales caractérisées par un esprit d'autonomie relativement prononcé. La construction des barrages de DJONOUGNE, d'ILAMA, de KTELEKPE entre autres, illustre cette observation. De même, les bureaux et le magasin du Centre ainsi que les logements des formateurs de la M.F.F.R. ont été réalisés avec le concours en main d'oeuvre de la population, à travers l'association de la maison familiale locale regroupant aujourd'hui 24 villages.

Cet effort de restructuration du milieu bénéficie de l'assistance technique d'autres organismes dont les agents sont installés dans la zone d'Akparé. Il s'agit notamment des enseignants de l'Ecole Primaire et du C.E.G., des encadreurs du Développement Rural, de la SOTOCO et de la Direction des Forêts et Chasses, des agents techniques de santé chargés des 2 dispensaires de la zone, de la responsable de S.I.L. (Société Internationale de Linguistique) et des agents des Affaires Sociales chargés de l'alphabétisation des adultes.

Enfin, ce processus de transformation socio-économique du milieu lié à un effort de participation effective de la population et des organismes techniques aux diverses actions de développement est appelé à connaître une évolution particulière avec le démarrage des travaux de construction du barrage de NANGBETO sur le Mono. En effet, il est prévu un nombre d'installations d'infrastructures dans la zone ou dans son voisinage immédiat. Un afflux de gens dû à la présence d'une main d'oeuvre nécessaire aux travaux est un facteur d'encouragement pour la production des denrées alimentaires, en particulier la promotion des cultures maraichères, du petit élevage et de la pisciculture. Dans cette perspective, le projet de pisciculture en cours d'élaboration au niveau de la Maison Familiale de Formation Rurale d'Akparé pourrait connaître un certain succès aussi bien auprès des producteurs que de l'ensemble de la population résidente, appelée à faire face à une demande supplémentaire de denrées alimentaires.

HAHOMEGBÉ

HAHOMEGBÉ est une localité rurale située à environ 18 km au sud-ouest de la ville de Notsé, sur la route Notsé-Agou. Créé par un groupe d'agriculteurs venus de Notsé au début du siècle, Mahomegbé est à l'origine une simple ferme au milieu d'une vaste réserve de terres de cultures sur la rive gauche de la rivière HANO. La population composée, en majorité, d'Adja-Ewé comporte des minorités ethniques constituées par des migrants occupés essentiellement dans la production agricole. Les principales cultures entreprises par la population sont : maïs, manioc, igname, riz, haricot, sorgho, coton, café.

.../

Hahomegbé abrite une école primaire et un centre de Maison Familiale de Formation Rurale. Celui-ci est créé en 1977. Il entreprend ses activités en relation avec une association de Maisons Familiales regroupant 18 villages. Au niveau de chaque village de l'association, il existe un comité de développement rural chargé d'organiser et de coordonner les actions de développement au sein de l'agglomération villageoise concernée.

L'existence de groupements de type étudiés plus haut dans certaines localités ne semble pas prédominante à Hahomegbé. Le comité de développement rural tendrait à jouer ce rôle de regroupement des volontaires dans chaque village.

- Réalisations

L'association de la Maison Familiale de Hahomegbé présente à son actif un nombre de réalisations liées à des actions communautaires. Il s'agit par exemple de la participation des populations à la construction des routes (BATOUME-DJATEPE: 8 kilomètres; BATOUME-ADRAVEKOE: 6 km) devant faciliter la commercialisation des produits agricoles et à l'installation des puits pour résoudre le problème d'eau suffisamment aigu dans les villages (BATOUME, ADRAVEKOE, LAMADAFO, ZOUZOU-DRAWU, AGBAVE, HAHOMEGBE). Les populations assurent la main d'oeuvre et l'Etat prend en charge les matériaux et l'équipement mécanique nécessaires.

De même le comité de développement rural participe au recrutement des stagiaires dans chaque village de l'association pour suivre les sessions de formation au Centre de la Maison Familiale de Formation Rurale installé à Hahomégbé. En 1983, 30 stagiaires ont pris part à cette formation pendant 3 jours, au Centre.

- Difficultés rencontrées

Il résulte des discussions avec le Président du Comité de Développement Rural de Hahomegbé qu'une bonne partie de la population ne participe pas aux travaux communautaires.

La participation aux réunions du comité apparaît également irrégulière et insuffisante.

La plupart des paysans cherchent à résoudre tous leurs problèmes par la Maison Familiale. D'où une mentalité typique d'assisté qui les pousse facilement au découragement lorsque leurs requêtes ne sont pas satisfaites. Par exemple, ils souhaitent que la Maison Familiale leur octroie du crédit, ou leur achète des médicaments, etc;

- Solutions envisagées

Au regard de cette attitude des populations locales vis-à-vis des actions de développement, les habitants des principaux villages ont tendance à privilégier des formes d'organisation de type traditionaliste à orientation plus familiale, pour améliorer leurs conditions de vie.

Par exemple ils font généralement plus appel aux prêts entre amis pour faire face à leur problème de crédit plutôt que de s'adresser à la C.N.C.A. Ils ont également recours à la structure de la coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC) implantée dans le village et organisée au niveau des membres de certaines familles étendues.

De même il existe un système d'entraide fonctionnant sous la forme d'une association de travail au sein de chaque lignage. Il contribue en partie à résoudre le problème de la main d'oeuvre agricole que l'exode rural et la scolarisation des jeunes tendent à accentuer dans la zone.

- Remarques

Les données précédentes indiquent que les populations locales essaient de trouver des solutions relativement adaptées à leurs problèmes d'existence. Même si les actions d'intérêt communautaire ne déterminent pas la participation de l'ensemble de la population, elles suscitent au moins celle de la majorité. Les activités de production amènent à l'organisation des associations spécifiques fondées sur les relations sociales traditionnelles ou de parenté. Les besoins de crédit sont en partie satisfaits à travers des structures socio-économiques identiques.

Les réunions de sensibilisation et les sessions de formation organisées par la Maison Familiale de Formation Rurale au profit des populations visent à améliorer cette capacité de recherche de solution pour la réalisation d'un processus d'auto-développement. Le système d'alternance entre les sessions au Centre et les applications au village aurait pour objectif d'entretenir un sentiment d'autonomie et de confiance en soi, indispensable pour une participation authentique des membres d'un groupe à la recherche de nouvelles idées, de nouvelles solutions propres à assurer une amélioration de leurs conditions de vie.

C'est dans cette perspective qu'un nombre de projets de développement de type micro-réalisation ont été élaborés au niveau de la Maison Familiale de Hahomegbé. Ils portent notamment sur les productions suivantes: 2 hectares d'ananas, 1 hectare de palmier à huile et 3 hectares d'agrumes. Le coût total de l'ensemble des projets est estimé à 11.291.735 FCFA.

.../

2 - ZONE DU PROJET PILOTE ET ORGANISATION DU COMITE NATIONAL DE COORDINATION

2.1 - La zone du projet pilote, proprement dite

L'examen des résultats de l'enquête dans la région des Plateaux fait apparaître une dispersion géographique des principales localités visitées. Cette dispersion semble préjudiciable à l'efficacité des actions du projet (voir carte ci-après).

En conséquence, une zone relativement restreinte et homogène a été déterminée. Elle regroupe quelques-unes des localités précédentes situées dans les préfectures de Kloto et du Haho. Il s'agit notamment des localités rurales suivantes: GADJAGAN, NYITOE-ZOUKPE, YOKOLE, GOVIE-KONDA, KPELE-ELE, BODZE et HAHOMEGBE. Les caractéristiques de ces localités rurales sont décrites plus haut, de même que les expériences d'auto-organisation les concernant.

Celles-ci sont marquées par l'existence d'une certaine diversité dans les stratégies de promotion socio-économique adoptées par les populations. Néanmoins la zone choisie présente une homogénéité liée aux conditions géo-climatiques et à une évolution des systèmes fonciers et agraires déterminée par l'extension des cultures industrielles d'exportation.

La pression démographique et la tendance à l'appropriation individuelle de la terre observée dans les zones de cultures industrielles d'exportation (café, cacao, palmier à huile) auraient accentué les problèmes fonciers. Ceux-ci dominés par les contraintes liées à l'appropriation et à l'exploitation de la terre, seraient également à l'origine des conflits sociaux permanents entre les parents d'un même lignage ou les membres de lignages différents.

Les conséquences de cet état de choses paraissent multiples et sensibles à plusieurs niveaux de la vie sociale et économique. Les auteurs d'une récente étude (1) dans les zones de production café-cacao en soulignent notamment les aspects suivants:

- " Diminution importante des revenus du café-cacao.
- " Augmentation des bouches à nourrir.
- " Accroissement des frais d'écolage en particulier.
- " Raréfaction de la main d'oeuvre familiale.
- " Nécessité du recours à la main d'oeuvre extérieure.
- " Age élevé des chefs d'exploitation."

Il convient de relever que la plupart des observations précédentes dérivent plus ou moins directement des situations liées aux modes d'appropriation et d'exploitation foncière et à l'attitude des principaux protagonistes les uns vis-à-vis des autres dans un système socio-économique en mutation. A l'intérieur de ce dernier,

.../

(1) Evaluation à posteriori de la rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo. Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, mars 1984, p. 62.

le jeu des rapports de force paraît encore dominé par les règles coutumières et le principe de l'ancienneté et de l'âge. Néanmoins ce jeu social lié aux antagonismes internes des populations locales s'inscrit dans un processus de mutation issu de divers types de changements d'ordre historique, politico-économique et culturel. Il contribue à l'instauration d'un contexte social caractérisé par une série d'ambiguïtés nées de contradictions entre les objectifs d'amélioration des conditions de vie et les moyens de développement disponibles adoptés par les populations concernées

Par exemple dans ces zones de cultures industrielles, les propriétaires des plantations acceptent rarement d'aliéner de leur vivant leurs plantations au profit de leurs descendants. Cette attitude des chefs d'exploitation refusant d'associer leurs enfants à la gestion des plantations apparaît contradictoire par rapport aux habitudes coutumières marquées par une prédominance de la main d'œuvre familiale dans la mise en valeur des terres. Elle constitue l'expression d'une méfiance due à une conscience élevée du caractère économique de la terre, facteur principal de promotion économique et sociale dans une société éclatée où les préoccupations individuelles tendent à surclasser les normes et intérêts communautaires de type traditionnel.

Elle suscite en outre un nombre de réactions divergentes marquées par la fuite des jeunes gens vers les centres urbains ou les établissements scolaires d'une part et le recours des anciens et chefs d'exploitation à une main d'œuvre agricole extérieure d'origine contractuelle, soumise à des conditions de travail de plus en plus précaires d'autre part. On devine les conséquences sur les structures sociales des populations locales. Certaines observations de l'étude citée plus haut apportent quelques orientations et précisions dans les termes suivants: "Cette attitude n'est pas sans conséquences sur l'ampleur des migrations des jeunes vers la ville, sur l'âge élevé des exploitants et leur peu d'enthousiasme à se lancer dans des opérations de replantations aux résultats lointains" (1)

De même l'accès à une main d'œuvre extérieure, rendue indispensable par l'attitude de méfiance des propriétaires envers les membres de la famille, crée de profondes disparités dans les modes de recrutement d'une zone de production à l'autre. L'évolution de ces modalités coutumières apparaît déterminée par une réduction progressive des terres disponibles au niveau de chaque zone, du lignage, de la famille étendue ou du ménage sous l'effet de la pression démographique ou l'action des partages successifs liés aux systèmes d'héritage locaux.

C'est ainsi que le type de contrat définissant l'association de coopération entre propriétaire terrien et main d'œuvre extérieure accuse de profonds changements liés aux possibilités réelles pour le propriétaire terrien de mettre des terres à la disposition du métayer chargé de la mise en place et de l'entretien de la plantation. Par exemple du contrat type Dibi-ma-Dibi avec partage de terre, on est passé au type dibi-ma-dibi sans partage de terre caractérisé par le contrat type, .../

(1) o.p.cit. p. 54
o.p. cit. p. 62
o.p. cit. p. 62

abusa avec partage de la récolte (2/3 pour le propriétaire planteur et 1/3 pour le métayer disposant en outre d'un champ vivrier prêté par le propriétaire terrien) et le contrat type Kutu-Kuano fondé sur la rémunération d'un métayer avec une charge fixe de cacao.

Le salariat agricole est davantage utilisé par les fonctionnaires, les commerçants et certains paysans relativement aisés.

La prédominance d'un type de contrat dans une zone donnée serait un indicateur intéressant de l'état des terres disponibles par rapport à la population et au groupe des propriétaires fonciers. Des observations ont révélé que le dibi-ma-dibi sans partage de terre serait plus répandu dans la région d'Agou. Le contrat dibi-ma-dibi avec partage de terre semble plus développé dans le Litimé, l'Akébou et l'Akposso (2).

Aujourd'hui le contrat dibi-ma-dibi devient très rare dans toutes les zones de cultures industrielles. Et le contrat de type Kutu-Kuano tend à être privilégié par les propriétaires terriens dont la plupart s'orientent également vers le recrutement de salariés agricoles.

Ces divers changements représentent les signes perceptibles d'une évolution socio-économique des populations confrontées à une série de contraintes liées à une économie agricole dominée par la monoculture de café-cacao, de palmier à huile ou de coton. L'appropriation individuelle des terres, le morcellement continu du patrimoine lignager, l'épuisement accéléré des sols, la concurrence entre cultures industrielles et vivrières d'une part, et l'attitude des propriétaires terriens orientés vers une forte accumulation des biens et désemparés par une baisse tendancielle des revenus monétaires liés à la monoculture d'autre part, contribuent à accroître les inégalités sociales par la mise à l'écart de certaines couches sociales cherchant à accéder à l'exploitation des terres pour assurer l'amélioration de leurs conditions de vie.

Il s'ensuit que ces différents types de contrats à l'origine réservés à la main d'oeuvre extérieure recrutée pour les travaux sur les plantations sont progressivement introduits sur les exploitations de cultures vivrières et appliqués aux autochtones obligés d'emprunter des terres de cultures dans le village. Tout ce qui précède souligne l'existence d'une couche sociale démunie de moyens de production, en l'occurrence la terre, et vouée à des conditions de vie de plus en plus précaires.

Les éléments évoqués plus haut représentent un ensemble de facteurs contribuant à la paupérisation des populations locales. Ils laissent entrevoir un nombre de remarques intéressantes pour les préoccupations de la présente étude orientée vers l'identification des catégories sociales les plus défavorisées et la recherche d'actions susceptibles d'améliorer leur situation socio-économique. En effet, ils semblent indiquer entre autres que :

- les zones longtemps dominées par les cultures industrielles cachent d'importants flots de pauvreté tant au niveau des exploitations qu'à celui des agglomérations

.../

rurales. L'accès à la terre est fortement réglementé. Il n'est pas ouvert à tout le monde et en particulier aux jeunes et aux étrangers. Les jeunes ruraux doivent généralement attendre de bénéficier des droits d'héritage survenant à la disparition des anciens détenteurs des plantations. L'existence de contrat obligeant le propriétaire à allouer une partie des terres à la réalisation du champ vivrier nécessaire à la subsistance du métayer réduit la superficie des terres libres pour l'installation des cultures vivrières au compte des jeunes et d'autres membres de la famille. Les cas de CADJAGAN et de YOKOLE sont significatifs à cet égard.

Les revenus des plantations sont largement individualisés et gérés par les propriétaires. Consacrés en partie, à la scolarisation des jeunes, ils accusent de nos jours une profonde baisse conjuguée avec une sévère crise économique caractérisée par un important chômage des jeunes scolarisés, naguère l'un des principaux investissements des planteurs. Cette réduction remarquable des revenus monétaires des planteurs coïncide également avec le vieillissement des plantations caféières et cacaoyères, la tendance à la baisse des prix des produits agricoles d'exportation et le retour au village de certains jeunes scolarisés frappés par le chômage. Toutes ces circonstances accroissent le besoin d'argent des ruraux.

- la tendance à la paupérisation circonscrite jusqu'ici à certaines catégories de ruraux commence à atteindre également les anciens propriétaires terriens. Les raisons objectives décrites plus haut, expliqueraient en partie le cas des planteurs de caféiers et cacaoyers, confrontés avec le programme de régénération de vieilles plantations et les nouvelles conditions de replantation requises (1).

Pour les planteurs de coton, le problème de la main d'oeuvre semble si préoccupant que certains exploitants de la zone de Notsé par exemple, auraient tendance à interrompre la scolarisation de leurs enfants afin de reconstituer une main d'oeuvre familiale pratiquement défaillante (2).

En effet, malgré l'existence d'une main d'oeuvre agricole sous-payée dans la zone choisie, les exploitants estiment qu'elle revient essentiellement cher eu égard à la faiblesse de leurs propres revenus. Le salaire agricole moyen dans la zone s'élève à environ 500 FCFA par jour, sans compter les frais de nourriture et de logement, également à la charge de l'employeur. Les travaux mécanisés sont beaucoup plus coûteux. Par exemple un hectare labouré et pulvérisé au tracteur revient en moyenne à environ 23.000 FCFA.

Il apparaît à travers ces faits que la vie des populations de la zone est en majorité dominée par les besoins monétaires. Les exigences de l'activité économique et sociale les y acculent constamment. Elles déterminent la nécessité d'un système de crédit agricole accessible à la majorité des ruraux organisés pour entreprendre des actions productives.

.../

(1) o.p. cit. p. 7 à 20

(2) Rapport d'évaluation action SOTOCO. Ministère des Relations Ext. Coop. et Dév. 1983, p. 90

- l'importance des besoins monétaires des populations accroît la nécessité d'un recours au crédit. L'existence d'une Caisse de Crédit Agricole (C.N.C.A.) ne résout pas pour autant ce problème. La C.N.C.A. octroie à peine 7 % du montant des prêts aux exploitants paysans (1). Il convient de souligner, que des 7 %, environ 3 % représentent le montant total des prêts à court terme destinés généralement aux cultures vivrières. Ce faible impact de la structure nationale de crédit agricole condamne les populations paysannes à s'enfermer dans un système de crédit traditionnel composé de prêts usuriers, de prêts entre amis et d'épargne thésaurisée sous forme de cotisations, tontines.

Ce résultat apparaît d'autant plus insuffisant qu'il est comparé aux parts détenues par les autres catégories d'agents, à savoir, salariés, sociétés de commerce, sociétés d'Etat. Il ressort des indications de l'étude précitée qu'environ 10 % et 83 % du montant total des prêts C.N.C.A. en 1980-1981 sont allés respectivement aux salariés et aux sociétés (2).

L'analyse de ces données statistiques indiquerait que la confiance des organismes de crédit envers les populations paysannes paraît également très faible. Elle soulignerait la méfiance de ces organismes modernes envers les paysans qui ne semblent pas disposer de toutes les garanties souhaitées, exigences généralement satisfaites par les salariés et les sociétés de production ou de commerce. Elle révélerait le caractère inadapté de ces organismes d'intervention en milieu rural africain où les préoccupations majeures des populations tournent autour des objectifs d'autosuffisance alimentaire, de santé, d'eau potable disponible, de maintien de l'harmonie familiale, de l'ordre social à travers l'accomplissement des diverses charges et obligations... Les résultats de l'enquête présentés plus haut, ont suffisamment mis ces aspects en évidence au niveau des motivations déterminantes dans l'organisation de certains groupements ou l'initiative de certaines actions.

- Au regard des moyens disponibles, il apparaît que les populations paysannes dans leur immense majorité seraient frustrées dans leurs principales aspirations. Et le besoin d'argent se fait de plus en plus aigu pour assouvir les profondes aspirations qui animent les diverses catégories de ruraux.

Au stade de l'activité économique, ce besoin du numéraire ne semble épargner personne. La plupart des propriétaires terriens, pour remédier à l'insuffisance de la main d'oeuvre familiale, recrute de la main d'oeuvre extérieure rémunérée en nature et en espèces. Le bénéficiaire du prêt foncier ou le métayer doit faire face avant la récolte, à des obligations sociales exigeant de l'argent disponible. Les ouvriers agricoles vendant leur force de travail au profit d'autres exploitants ont besoin d'argent pour faire face à certaines dépenses avant la fin de leur contrat.

.../

(1) Le paysan et le crédit: SOTED, Min. Plan, janvier 1984 p. 9, voir également tableau en annexe.

(2) Le montant total des prêts accordés par la CNCA en 1980-1981 s'élève à environ 4.117.932.086 FFA cf. o.p. cit. p. 9

Les jeunes ruraux acculés par divers besoins matériels se convertissent en ouvriers agricoles vivant au jour le jour, des tâches réalisées et rémunérées sur les exploitations d'autrui, à l'intérieur de leur village même.

Tous ces exemples précédents font ressortir l'importance du crédit comme facteur d'impulsion dans le processus d'auto-développement orienté vers la réalisation des aspirations des ruraux mêmes.

Au stade de la consommation, la réalisation effective des principales aspirations devrait matérialiser les acquis dans la recherche du bien être social et économique, en d'autres termes dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. En effet, au cours de l'enquête, les paysans interviewés tendent à associer leurs aspirations à une catégorie d'objectifs qui résulteraient de leur conception de la notion de riche et de pauvre, liée à une évaluation des conditions matérielles d'existence des individus au sein d'une communauté sociale.

Pour la plupart de nos interlocuteurs la notion de pauvreté évoquerait l'idée d'une dépendance matérielle permanente vis-à-vis d'autrui, c'est-à-dire un besoin systématique de l'autre pour vivre. Par exemple, à Nyitoé-Zoukpé un individu estimé pauvre serait celui qui serait démuné de beaucoup de choses; sans une habitation personnelle et incapable de participer aux cotisations financières destinées au développement du village. La même idée semble prévaloir à Morétan et à Yokolé où le pauvre serait l'individu à la charge des autres et lequel en dépit de ses efforts ne réussirait pas à améliorer ses conditions de vie.

Au fond, il résulte des indications précédentes que les populations rurales concevraient le pauvre comme un individu économiquement défavorisé par rapport à son statut social d'adulte au point d'être incapable d'assumer concrètement et pleinement l'autonomie et les diverses obligations liées à un tel statut.

Par contraste, le riche serait perçu comme un individu assumant pleinement son statut d'adulte sur le plan socio-économique, grâce à la possession de certains biens: terres, vastes champs, plantations, plusieurs femmes et enfants, habitation personnelle, troupeau de bétail, etc.

Il convient d'ajouter que certains interlocuteurs ont trouvé assez embarrassante la question relative à la notion de riche et de pauvre. Leur attitude semble rappeler la discrétion qui caractériserait également certains individus économiquement défavorisés, cherchant à dissimuler leurs principaux problèmes d'existence à leurs voisins dans la majorité des agglomérations rurales à cause de leur haute conscience d'amour-propre.

Compte tenu de cette tendance à la discrétion observée au niveau des couches sociales les plus défavorisées, la phase de sélection des ruraux à faible revenu devra bénéficier d'une attention particulière.

Elle devra s'appuyer en outre, sur des critères de référence privilégiés par les populations locales pour établir une distinction entre les ruraux économiquement les plus favorisés et les ruraux économiquement les plus défavorisés.

La réalisation d'une enquête préliminaire dans cette optique avant la phase d'exécution proprement dite du Projet PPP apparaît déterminante, notamment pour trois types de raisons. D'abord elle suppose la mise en place de l'une des structures fondamentales du projet pilote PPP, à savoir le Comité National de Coordination chargé d'un ensemble de fonctions dont celle de recrutement de l'équipe des agents d'animation appelés à entreprendre ce type d'enquête dans les localités de la zone du projet pilote après une période de formation adaptée aux objectifs du projet PPP. Ensuite, elle apparaît étroitement liée à l'existence d'une équipe d'agents de terrain, c'est-à-dire d'animateurs et d'animatrices bien formés et avertis des préoccupations du projet pilote PPP. Mais avant d'en arriver à ce dernier point, le projet devra au préalable être doté d'un coordinateur national responsable de l'exécution du projet.

En conséquence cette opération d'identification des ruraux les plus défavorisés dans la zone du projet pilote indiquerait une étape suffisamment avancée dans la préparation du projet PPP. Elle implique la satisfaction des trois conditions soulignées plus haut. Elle met en évidence l'importance des principales structures de fonctionnement dont la mise en place devra précéder le démarrage de la phase d'exécution du projet. Un bref aperçu de ces structures fondamentales sera présenté plus loin dans la section relative à l'organisation du Comité National de Coordination. D'ores et déjà, il convient d'indiquer qu'elles se situent essentiellement à trois niveaux (national et local) constitués par le Comité National de Coordination animé par le coordonnateur national et les catégories de ruraux les plus défavorisés (individus et groupes) identifiés dans la zone du projet par les animateurs et animatrices formés par le Coordonnateur National. Celui-ci sera également en relation étroite avec le Comité Régional ou Local chargé de la coordination des actions de l'intérieur de la zone du projet pilote.

Vu le rôle décisif du crédit et la place qui lui est assignée par les ruraux dans le processus d'amélioration de leurs conditions d'existence, il serait indiqué d'aborder cette phase avec beaucoup de prudence et de réalisme. S'agissant de l'activité économique dont l'amélioration devrait entraîner à terme, l'**élévation** du niveau^{de vie}, il apparaît utile d'éviter de bousculer les préoccupations et initiatives individuelles liées à l'exercice d'un métier donné. Au contraire, il serait opportun de prendre en considération les objectifs visés par chaque individu sélectionné de la catégorie des ruraux les plus défavorisés avant de chercher à promouvoir des groupements chargés de mener des actions d'intérêt collectif. La création des groupements devra être progressivement mise en place par les individus concernés par les actions du projet PPP et convaincus de la nécessité de ce type d'organisation

.../

(1) Direction A.P.P., cf. projet de développement économique de la Vallée de Sio (étude de factibilité).

Dans la diffusion du crédit auprès des ruraux de cette catégorie sociale, l'expérience de l'Association pour la Productivité (A.P.P.) pourrait être examinée avec intérêt. En effet, l'approche du paysannat traditionnel adoptée par cette association de développement rural est caractérisée par le respect de l'initiative individuelle axée sur une entreprise productive. Elle est marquée par l'existence d'un dialogue permanent entre les techniciens du projet et les ruraux sélectionnés au cours de visites régulières organisées dans le cadre d'un système de suivi-évaluation à périodicité très rapprochée (1). Elle apparaît essentiellement comme l'expression d'une large confiance aux solutions que les ruraux s'efforcent de trouver à leurs problèmes de production et d'existence pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Dans cette optique, les préoccupations de l'A.P.P. rejoignent celles du projet PPP, orienté vers l'assistance technique et financière des ruraux qui ont le plus besoin d'être encouragés pour soutenir et compléter leurs efforts personnels.

Dans le même ordre d'idées, une attention particulière devrait être accordée à l'organisation des coopératives d'épargne et de crédit (C.O.O.P.E.C.) dont la promotion connaît un certain succès dans les zones rurales. Il existe actuellement près de 115 COOPEC réparties dans la majorité des préfectures. Cet ensemble de COOPEC regroupe environ 10.439 membres (1). Ce type d'organisation semble plus proche des structures socio-économiques traditionnelles mises en place par les populations paysannes pour résoudre leurs problèmes d'épargne et de crédit. Il apparaît en outre plus sensible aux préoccupations des ruraux généralement désarmés par les précautions et procédures bureaucratiques des organismes bancaires et modernes de crédit.

2.2 - Organisation du Comité National de Coordination

Comme il a été brièvement souligné plus haut, le Comité National de Coordination est appelé à jouer un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs et le contrôle de l'exécution correcte des actions du projet PPP. Dans ces conditions l'organisation de la structure de ce comité apparaît l'une des tâches prioritaires dans la phase préparatoire du projet PPP.

Dans cette perspective, un nombre de contacts ont été pris par le consultant avec les responsables des institutions gouvernementales et non gouvernementales susceptibles d'apporter leur contribution dans le cadre des objectifs du projet PPP. Il s'agit notamment des institutions gouvernementales et non gouvernementales suivantes:

- Ministère du Développement Rural
- Ministère de l'Aménagement Rural
- Ministère du Plan, de l'Industrie et de la Réforme Administrative

.../

(1) Informations recueillies auprès des responsables du FUCEC-TOFO (Fédération des Unions des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Togo).

- Conseil des Organisation non gouvernementales en activité au Togo (CONGAT)
- Direction Générale des Affaires Sociales
- Direction de l'Animation Rurale et de l'Action Coopérative
- Direction de la Condition Féminine
- F.A.O. (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
- Ecole Supérieure d'Agronomie de l'Université du Bénin.

Il convient de signaler que cette liste des institutions n'est pas exhaustive ni forcément limitative. Elle pourrait être complétée en fonction des besoins observés sur le terrain au cours de l'enquête de sélection des ruraux les plus défavorisés.

En dehors des responsables des institutions indiquées plus haut, un nombre de personnalités dont la liste figure en annexe ont été rencontrées pour les besoins d'information.

Il paraît également utile de rappeler que le Comité National de Coordination et plus tard le Comité Local sont appelés à remplir notamment les fonctions suivantes:

- a/ - Favoriser une communication efficace entre les participants au projet et les fonctionnaires des services concernés.
- b/ - Obtenir des ministères et des autres services gouvernementaux le soutien nécessaire pour le regroupement des ruraux les plus défavorisés.
- c/ - Apporter leur aide dans l'évaluation de l'exécution du projet et contribuer ainsi à la mise au point d'approches du développement et de programmes en faveur des ruraux les plus défavorisés et efficaces.
- d/ - Promouvoir l'extension du projet à d'autres régions du pays.

La plupart des fonctions précédentes devront, en outre, être canalisées au niveau d'un coordonnateur national nommé par le Gouvernement pour assurer la responsabilité de l'exécution du projet PPP. Il sera particulièrement chargé de :

- a/ - Sensibiliser les fonctionnaires des ministères concernés et les responsables des autres institutions associées au projet.
- b/ - Sélectionner et former les animateurs de groupe.
- c/ - Apporter un soutien permanent aux animateurs de groupe.
- d/ - Préparer un processus de participation à la surveillance et l'évaluation continue du projet dont il assurera la direction.

En sa qualité de directeur du Projet PPP, le Coordonnateur national devra rester en contact avec les services gouvernementaux et les autres institutions au niveau national et régional (1). Il sera habilité à traiter directement avec les organismes donateurs des questions relatives à la réalisation concrète du

.../

(1) Ce rôle pourrait être confié au directeur de l'ARAC

projet et liées entre autres, au déboursement des fonds, à la demande d'envoi des consultants et à la rédaction des rapports.

Pour la réalisation de certaines des tâches précédentes, le Coordonnateur National pourrait recourir à l'assistance technique d'un consultant. Par exemple dans la phase relative à la mise en place et à la formation des animateurs de groupe, le concours d'un consultant doté d'une bonne connaissance du milieu, des techniques psycho-sociologiques d'animation et des principes de la philosophie du projet PPP pourrait se révéler utile.

Quant au comité local de coordination, il devra constituer un relais du comité national dans chacune des localités du projet. Sa composition devra refléter cette préoccupation de la volonté de poursuivre les mêmes types d'objectifs. Les membres constitutifs du comité local devront être animés d'une profonde volonté de réussite quant aux objectifs du projet, à savoir les principales opérations mises en place au profit des ruraux les plus défavorisés de la communauté villageoise concernée. Ils formeront en somme, un comité de développement local. Si ce dernier existe déjà un de ces membres devra être intégré au comité local de coordination comme représentant.

En outre le comité local de coordination devra associer les autorités administratives locales (chef de village, notables) dont l'expérience pourra être utile au bon fonctionnement des activités du projet. Dans cet ordre d'idée la structure du comité local pourrait se présenter comme suit :

- chef du village ou son représentant
- fonctionnaires du Développement Rural
- fonctionnaires de l'Education Nationale, résidant dans la localité
- animateurs du groupe du projet PPP
- représentants des groupes des ruraux les plus défavorisés en activité dans la localité

Ce comité local devra organiser des réunions périodiques pour déterminer l'évolution des activités du projet et maintenir l'intérêt des participants à la réalisation des diverses actions.

De même au niveau de la zone du projet des réunions périodiques devront être prévues sous forme de sessions regroupant les représentants des principaux comités locaux pour échange d'informations et d'expérience. Dans cet ordre d'idée, 3 à 4 représentants pourraient être retenus par localité : 1 membre du comité local n'appartenant pas au groupe des ruraux démunis, 1 animateur de groupe, 1 représentant de ruraux, associé au comité local, 1 délégué de l'union des groupes de ruraux de la localité.

Ces sessions pourront bénéficier par exemple des structures d'accueil existantes au niveau du Centre de Promotion Coopérative de Kloto. Elles devront, en outre, contribuer à la formation d'une Fédération des Comités locaux.

CONCLUSION GENERALE

Au terme du présent rapport relatif au choix de la zone du projet pilote et à la mise en place d'un comité national de coordination, il convient de rappeler que le consultant a essayé dans la réalisation de son mandat de mener les principales opérations dans le respect des principes liés à la philosophie du projet de participation de la population au développement.

Le choix de la zone pilote proposée se réfère à des préoccupations attachées à deux catégories de critères. La première catégorie de critères de type géographique et pratique cherche à tenir compte de l'éloignement des principales institutions gouvernementales et non gouvernementales pressenties pour la formation du comité national de coordination et de l'homogénéité géographique, socio-économique et culturelle de la zone pilote même. La deuxième catégorie est liée à une réflexion globale sur les zones de cultures industrielles et en particulier sur la zone du projet pilote. Cette réflexion concerne l'évolution socio-économique de cette partie de la région des Plateaux caractérisée par un développement intense de la monoculture industrielle et d'exportation et une baisse tendancielle des revenus des exploitants ces dernières années.

En effet, la zone choisie pour l'expérimentation du projet pilote est largement dominée par les cultures industrielles d'exportation (café, cacao, palmier à huile, coton) qui occupent une majeure partie des terres au détriment des cultures vivrières. L'action conjuguée due au vieillissement des plantations caféières et cacaoyères d'une part, et à la faiblesse des prix d'achat au niveau producteur pour l'ensemble de ces cultures industrielles d'autre part (1), aurait tendance à introduire cette zone dans un processus de paupérisation constante. Ce phénomène d'appauvrissement paraît d'autant plus inquiétant que cette partie de la région des Plateaux bénéficie en particulier d'un préjugé favorable de zone prospère où les populations comporteraient une forte proportion de ruraux riches. Si des solutions appropriées n'étaient pas envisagées, un tel phénomène pourrait connaître une plus grande extension capable d'exacerber les problèmes liés à l'occupation foncière et à l'intégration des migrants agricoles.

Dans cet ordre d'idées, la zone du projet pilote revêt des aspects intéressants dans la perspective d'un projet de recherche-développement dont les enseignements pourraient être pris en compte pour une meilleure connaissance de l'évolution des autres zones rurales du pays. En effet, sur le plan socio-démographique, la région des Plateaux en général et la zone du projet pilote en particulier

.../

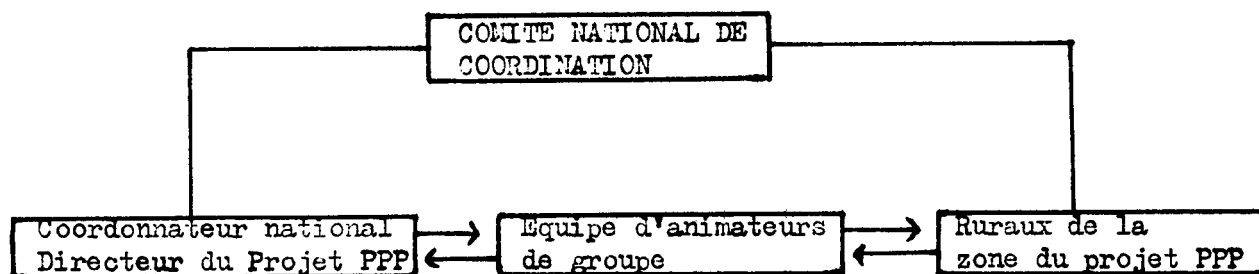
(1) J.M. FUREL et alias: o.p. cit. p. 158

constituent un véritable melting-pot où sont représentés les principaux groupes ethniques du pays. Cette présence multi-ethnique crée des échanges socio-culturels, dont les conséquences apparaissent déjà au niveau de l'introduction de certaines techniques culturelles favorables aux objectifs de l'auto-suffisance alimentaire (1).

Quant à la mise en place du comité national de coordination, elle est en bonne voie si l'on en juge par l'accueil excellent qui a été réservé au consultant par les responsables des institutions gouvernementales et non gouvernementales rencontrées et la participation de ceux-ci à la réunion d'information organisée dans les locaux de la Direction Générale du Développement Rural. Au cours des prochaines réunions, le comité national de coordination sera complètement mis sur pied. Il devra apporter sa contribution dans la mise en place du budget du projet dont les principaux aspects seront dégagés par le consultant à travers l'analyse des résultats de l'enquête socio-économique. Les résultats concernant les coûts des principales actions du projet et leur répartition feront l'objet d'un rapport séparé qui sera présenté ultérieurement.

Etant donnée la nature des rapports qui devront exister entre le comité national de coordination, le coordonnateur, l'équipe des animateurs de groupe et les populations de la zone du projet, l'organigramme suivant pourrait être conçu.

Il cherche à marquer le rôle de supervision et de contrôle assigné au comité national et à développer par contre, les relations de type horizontal entre le coordonnateur national dont l'action est prolongée par l'équipe des animateurs auprès des ruraux envers lesquels ces animateurs devront garder une attitude amicale de compréhension, de respect et d'égalité, et les catégories des ruraux les plus défavorisées dans la zone du projet.



Par ailleurs, compte tenu de la place du crédit dans la promotion socio-

.../

(1) GU-KONU: Plantations paysannes et stratégies de l'espace dans le sud-ouest du Togo, in Actes du Colloque de Ouagadougou: Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique Tropicale, logique paysanne et rationalité technique, 4 - 8 déc. 1973, Mémoires ORSTOM n° 89 p. 93-103.

économique des populations rurales en général et la catégorie des ruraux les plus défavorisés en particulier, il serait indiqué que la diffusion du crédit soit entreprise avec beaucoup d'attention et d'efficacité. Cette diffusion du crédit pourrait s'inspirer entre autres, des modes de distribution expérimentés efficacement par certains organismes de promotion rurale en Afrique (notamment l'APP) ou des systèmes de mobilisation et de distribution du crédit de type COOPEC.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- H. ATTIGNON : Géographie du Togo
- P. HANRIOT et H. DE SOUZA : Monographie de la Région des Plateaux
Ministère de l'Economie Rurale, PNUD/FAO,
Planification Rurale 1974
- J.M. FUNEL et alias : Evaluation à posteriori de la rénovation de la caféière
et de la cacaoyère au Togo;
Ministère des Relations Extérieures, Coopération et
Développement, mars 1984

Actes du Colloque de Ouagadougou, Maîtrise de l'espace agraire et développement
en Afrique Tropicale, logique paysanne et rationalité technique
4 - 8 décembre 1978, Mémoires ORSTOM N° 89

Principes directeurs pour les Projets de Participation de la population, FAO Rome
1983

Le Paysan et le Crédit, Mission Française de Coopération, Ministère du Plan, de
l'Industrie et de la Réforme Administrative, SOTED.

A N N E X E S

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- MM. GASSOU : Ministre du Développement Rural/Lomé.
SEMA : Directeur Général du Développement Rural/Lomé.
DOUMASSI : Directeur de l'ARAC.
CHILLOH : Directeur PRODERMA.
ASSIONGBON : Directeur de la Division du Développement Rural/Ministère du Plan.
AGOGNON : Division du Développement Rural/Ministère du Plan/Lomé.
TAKOUDA BOUILI : Directeur Général des Affaires Sociales/Lomé.
AKPALOO : Directeur du CONCAT/Lomé.
DE SOUZA : CONCAT/Lomé.
Mme. NIGUIGABA TAKOUDA : Adjointe à la Directrice de la Condition Féminine.
M. AGREEY DOGBEDA : FUCEC-TOGO.
ASSIGBE : Directeur Technique PRODERMA.
ASSOGBA : Responsable de la formation - PRODERMA/Lomé.
BALOUBADJO : Chef de Division Coopération, Mutualité, crédit.
BAWOM ESSOLO ANI : Directeur du Service de la Législation Agro-Foncière Lomé.
AKADO : Préfet de Kloto.
GNATCHALE : Adjoint au Préfet de Kloto.
ADJAFUI : Chef secteur DRDR Kloto-Kpalimé.
GAVISSE : Secteur DRDR Kloto-Kpalimé.
ABALO : Directeur du Centre Régional de Promotion Coopérative (C.R.P.C.) de Kloto - Kpalimé.
LASSEY : Directeur Adjoint du C.R.P.C., Kloto-Kpalimé.
ANI ABALO : Directeur du Service Régional des Affaires Sociales Kloto-Kpalimé.
Mme. SOULEYMANE Ramatou : Adjointe au Directeur du Service Régional des Affaires Sociales, Kloto-Kpalimé.
MM. AMEGA Yao : Directeur d'école; Kpalimé - Atakpamé Kondji - Responsable Régional de la CNTT.
SEMEDO Kwasi : Conseiller technique - UNICOOP Kloto-Kpalimé.
GAMIA Koffi : Directeur d'Ecole DANYI KOUDRA, Secrétaire de la coopérative de consommation de DANYI N'DIGBE.
DEY ATSU : Responsable des Affaires Sociales ADETA (canton de Kpélé).
HALODZI ATSU : Chef de Kpélé-Elé.
KONTO KONDI : Responsable des Affaires Sociales - Kpélé-Elé.

.../

AGBESSINYALE Dotsévi : Responsable sous-secteur Kpélé Nord.
NENE TSH DOKU III : Chef canton Agotiné-Nord.
MAYOFELE Komla : Encadreur SOTOCO à BODZE.
NASSIKI Awura : Préfet de l'OGCU.
AGBESSI : Directeur Régional du Développement Rural des Plateaux-Atakpamé.
ATSOU : Adjoint au DRDR des Plateaux.
AGOUMA Komlan : Coopération et Mutualité - ARAC/Atakpamé.
HCNSU : Chef de Division Régionale de l'Animation Rurale/Atakpamé.
KANKPIABE : Chef du C.R.P.C./Atakpamé.
DOGBLA Kokou : Instructeur de Jeunesse - Institut National de la Jeunesse et des Sports - MORETAN.
TABATI BODJONA : Directeur régional des Maisons Familiales/Atakpamé.
YENLERE : Direction de la Planification Régionale/Atakpamé.
R.P. JANINE Raphaël : Curé de la Paroisse de DJON.
R.P. JOUMES JOAQUIN : Responsable de la formation au centre de Formation des Jeunes Ruraux - DJON.
DAKEY : Responsable du Centre des Maisons Familiales de Formation Rurale d'AKPARE.
NYUIEMEDJI Komlan : Adjoint au responsable de Centre M.F.R.F. d'Akparé.
Mme. DEBGE : Animatrice du centre M.F.R.F. d'Akparé.
BOETHIUS H. ATSANA : Responsable de la Société Internationale de Linguistique (S.I.L.) AKPARE.
SETOU KORE : Président National des Maisons Familiales AKPARE.
KASSIGNE AGBLEKPE : Chef de village de HAHOMEGBE
MODJINOU GALINOU : Président de l'Association des Maisons Familiales de HAHOMEGBE.
AKOUEYE FANGBEDJI : Formateur au Centre des Maisons Familiales de Formation Rurale de Hahomegbé.
SOPEGNON AYBOZAMA : Formateur au Centre M.F.R.F. de Hahomegbé.
MANDJEDJOA : Directeur de l'IMADES-Formation (Institut Africain de Développement Economique et Social - Formation ATAKPAME.
SOBAH : Directeur du projet vivrier Notsé-Dayes.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES AU NIVEAU DES GROUPEMENTS
DES LOCALITES VISITEES.

DEGLA KODJO	Président du GPA N°2 de Gadjagan
SODOKIN ATAWA	Présidente COOPAF de Nyitoé-Zoukpé
DOKPO AKOSIWA	Secrétaire COOPAF de Nyitoé-Zoukpé
AREDJI EYA	Trésorière COOPAF
ADEDZI KOMLAN	Président du nouveau groupement LOLONYUI de Nyitoé-Zoukpé
ADEDZI KOSSI	Membre du groupement LOLONYUI
KUMAGA KOKOU	"
EDOH KOKOU	Président du groupement agricole LOLONYUI de Yokélé
DEGBADJOE KOUMA	Membre du groupement LOLONYUI de Yokélé
AMESSINPE KOFFI	Secrétaire du groupement HOAMEDEAGBE de Kpélé-Elé
SETODJI AKA	Présidente du groupement MAWUNYO de Kpélé-Elé
ODJO KOMLAN	Président du groupement KATELE de Morétan
OGANYI KODJO	Groupement ADJIBA de Morétan
GAMIA KOFFI	Secrétaire de la coopérative de consommation de Danyi N'Digbé
Mme. YAWO KASSINGNE	Présidente du groupement féminin d'Akparé.

Tableau n° 2 - Répartition des prêts par catégories socio-professionnelles
(Exercice 1980 - 1981) (1)

Désignation	Nombre de dossiers		Montants accordés		% total prêts CNCA
	Nombre	% Total	Montant	% total prêts agricoles (b)	
<u>Paysans</u>					
C T	577	7,3	104.599.476	3,1	2,5
M T	2	0,02	900.000	0,02	0,02
L T	(b) 2.870	36,4	157.501.400	4,71	3,8
<u>Total</u>	3.449	43,8	263.000.876	7,8	6,3
<u>Salariés</u>					
C T	2.575	32,6	382.934.746	11,4	9,2
M T	22	0,3	31.295.000	0,9	0,7
L T	7	0,1	5.450.000	0,2	0,1
<u>Total</u>	2.604	33,1	419.679.746	12,5	10,3
<u>Autres (a)</u>					
<u>Total</u>	1.824	23,1	3.435.251.464	-	83,4
<u>Total général</u>					
	7.877	100	4.117.932.086	-	100,0

(1) Rapport d'activité 1980/81, CNCA. Cette répartition par catégories socio-professionnelles n'est pas mentionnée dans le rapport d'activité 1981/82. Pourcentages et rubriques "autres" calculés par nous-mêmes.

(a) Dont sociétés de commerce, sociétés d'Etat et PME, y compris les prêts à la commercialisation.

(b) Ces prêts à L T aux paysans ne concernent que les cultures industrielles (café, cacao) du projet SRCC/UCP.

(c) Sur la base de 3.340.632.271 FCFA (81,1 % des prêts totaux).

Source : Le paysan et le crédit : SOTED/ MIN. PLAN janvier 1984, p. 9

EVOLUTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS VIVRIERES DANS LA REGION DES PLATEAUX

CULTURES ANNÉES	MAIS		MANIOC		IGNAME		HARICOT		ARACHIDE		RIZ		SORGHO/MIL		OBSERVATIONS
	Superf. en ha	Product. en tonnes	Superf. en ha	Product. en tonnes	Superf. en ha	Product. en tonnes	Superf. en ha	Product. en tonnes	Superf. en ha	Product. en tonnes	Superf. en ha	Product. en tonnes	Superf. en ha	Product. en tonnes	
1972	27.700	31.000	6.700	115.900	14.100	143.000	1.700	900	900	800	2.300	3.000	5.600	4.500	
1973	27.700	31.164	6.700	117.049	14.900	159.300	1.700	885	600	690	2.410	3.400	5.600	4.540	
1974	27.700	35.882	7.000	119.000	14.985	167.600	1.700	943	700	825	2.465	3.500	5.600	4.870	
1975	27.700	40.600	7.300	124.100	15.070	176.300	1.700	1.000	800	960	2.520	3.600	5.600	5.200	
1976	35.300	42.020	7.500	127.500	16.400	134.785	1.800	1.200	900	600	2.400	3.600	6.100	4.160	
1977	33.800	49.526	7.800	134.000	17.500	108.302	2.000	1.680	1.200	800	4.100	3.444	6.300	5.252	
1978	32.900	52.595	8.200	143.050	17.500	175.226	2.900	1.900	1.400	1.165	4.600	4.305	5.600	5.800	
1979	33.500	54.887	8.500	110.130	20.500	195.832	3.300	1.390	1.800	1.833	4.800	4.400	4.000	4.833	
1980	35.700	51.691	8.800	127.404	21.100	190.312	3.900	1.285	2.100	2.820	4.600	4.300	4.300	6.680	
1981	36.700	53.219	9.100	133.476	22.800	216.882	4.800	2.366	2.600	3.476	5.800	5.100	4.700	6.954	
1982	48.400	59.425	4.600	107.037	19.100	162.301	7.300	4.595	2.200	1.957	5.500	8.727	10.100	11.099	
1983	62.300	60.441	3.100	95.224	16.700	160.661	4.300	2.790	1.300	1.210	3.700	5.125	18.600	18.302	

Source : Tableau construit sur la base des résultats partiels du recensement général de l'agriculture 1982-1983.

DOCUMENT SOMMAIRE DU PROJET

PAYS : T O G O

TITRE : Participation de la population grâce aux organisations rurales d'auto-assistance.

GROUPE LOCAL INTERESSE :

Populations rurales des localités de la zone du projet pilote déterminée par l'enquête socio-économique légère (sud-ouest de la région des Plateaux).

INSTITUTION RESPONSABLE DE L'EXECUTION DU PROJET :

Ministère du Développement Rural.

CONTRIBUTION DEMANDEE :

Contribution du donateur	US \$	322.500
Contribution de la contrepartie	US \$	255.553
Coût total du projet	US \$	578.053

DUREE : Trois ans.

I - GENERALITES ET JUSTIFICATIONS

La zone du projet est située au sud-ouest de la région des Plateaux, l'une des principales régions économiques du Togo, pays d'une superficie de 56.600 km² et d'environ 2.705.250 habitants. Le Togo est géographiquement compris entre 6° et 11° de latitude Nord et entre 0° et 1,5° de longitude Est. Il est limité à l'ouest par le Ghana, à l'est par le Bénin, au nord par le Burkina-Fasso et au sud par l'Océan Atlantique.

Sur le plan économique, le Togo est dominé par l'activité agricole. Celle-ci est relativement diversifiée avec la présence des cultures industrielles et commerciales d'exportation d'une part et celle des cultures vivrières destinées en priorité à la consommation des populations locales d'autre part. La sécheresse persistante de ces dernières années et les irrégularités de la pluviométrie ont profondément compromis l'équilibre vivrier et les conditions de vie des populations rurales. Leurs effets sont plus marqués dans les zones de cultures d'exportation caractérisées par l'existence de faibles superficies consacrées aux cultures vivrières et la baisse des revenus des planteurs liés aux fluctuations des cours mondiaux.

La zone du projet appartient à cette catégorie de zones agricoles déterminées par la prédominance des cultures d'exportation et la faiblesse des cultures vivrières. Celles-ci sont, en fonction de la répartition sociale traditionnelle du travail, entreprises par les femmes. Les hommes s'occupent généralement des plantations et des cultures commerciales d'exportation. En conséquence, les organisations rurales mises en place par les populations locales pour faire face au déficit des denrées alimentaires sont en majorité issues de l'initiative des femmes.

Il existe un nombre de groupements de ruraux orientés vers les productions vivrières. Le principal objectif de ces groupements vise à assurer l'auto-suffisance des membres et des populations locales par la commercialisation d'une partie de la récolte sur les marchés locaux.

L'intérêt du projet réside dans les possibilités d'amélioration susceptibles d'être mises en place pour accroître les performances de telles organisations rurales d'auto-assistance. La contribution du projet sera recherchée en particulier dans le domaine de la formation technique, de l'acquisition des moyens de production adéquats, du contrôle et de l'évaluation des activités entreprises au niveau des groupements des ruraux associés pour les opérations d'auto-développement.

Elle devra, en outre, appuyer les efforts d'auto-organisation des popu-

.../

II - OBJECTIFS

2.1 - Au plan des ressources humaines, l'intervention du projet devra assurer l'amélioration du système d'organisation des populations rurales pour les aider à atteindre les objectifs de développement socio-économique. Dans cette optique, il s'agira d'apporter une assistance technique aux groupements constitués sur l'initiative des ruraux pour faire face à leurs préoccupations d'existence et de production économique. Une attention particulière devra être portée aux jeunes ruraux afin de les inciter à demeurer dans les localités rurales. En effet le Gouvernement préconise, dans le cadre des objectifs de développement rural, l'installation des jeunes ruraux dans les zones de production agricole.

Le retour dans les villages des jeunes scolarisés cherchant à vivre de l'agriculture apparaît comme un phénomène social nouveau lié à un changement des mentalités. Cette tendance observée dans un nombre de localités rurales est appelée à connaître une nette évolution dans l'avenir, à condition que les jeunes concernés soient encouragés sur le plan de la formation technique et de l'accès aux moyens de production adéquats. Elle révèle en outre un intérêt particulier pour la recherche-développement dans la mesure où la scolarisation a été longtemps l'une des causes de l'exode rural et de l'insuffisance de la main d'oeuvre agricole familiale.

2.2 - Au plan des activités de production.

L'accent devra être mis sur l'intensification des productions vivrières. En effet, les organisations rurales existantes dans la zone du projet sont essentiellement tournées vers les productions agricoles et plus précisément céréalières (riz, maïs, haricot). La contribution du projet sera axée, entre autres, sur la diffusion des méthodes intensives, des variétés à haut rendement adaptées aux conditions écologiques et au goût des populations et celle des techniques de protection phytosanitaire. Elle visera à accroître la productivité des opérations agricoles envisagées par ^{les} groupements de ruraux les plus défavorisés, en vue de réaliser les objectifs d'auto-suffisance alimentaire et d'amélioration des revenus des participants à travers la commercialisation des surplus.

Ces derniers objectifs sont étroitement liés à l'existence et à la maîtrise des moyens de conservation des produits de façon à répondre aux objectifs d'auto-consommation et à tirer meilleur parti des circuits de commercialisation existants. En effet, dans la zone du projet, les populations sont confrontées en majorité aux difficultés liées à l'insuffisance de la force de travail, à l'utilisation des techniques de production améliorantes et à l'installation des infrastructures adéquates pour la conservation des intrants et des produits de récolte. Le projet devra apporter un appui technique propre à améliorer la situation à ces différents niveaux.

Il assurera la fourniture du matériel et de l'équipement nécessaire à l'exécution de gros travaux de défrichements, de labours et d'ouverture de pistes etc. Il sera chargé de l'approvisionnement et de la distribution des facteurs de production (semences, engrais, pesticides, insecticides, etc.) auprès des agriculteurs associés au projet. Il apportera également son assistance dans la formation technique liée à l'utilisation correcte de ces innovations. Il devra en outre, contribuer à la mise en place d'infrastructures de stockage et de toutes sortes d'équipements indiqués pour l'amélioration de la conservation des produits vivriers et la lutte contre les pertes de récolte.

Enfin, en plus de la production végétale, le projet devra aider les ruraux les plus défavorisés à associer l'agriculture à l'élevage. Dans cet ordre d'idée, il devra encourager particulièrement le petit élevage de volaille ou de petits ruminants dont les produits apporteront un équilibre alimentaire et un revenu d'appoint aux intéressés. Il en sera de même pour certaines activités liées à l'artisanat traditionnel dans la mesure où il existerait des débouchés pour la commercialisation de la production.

2.3 - Au plan de la commercialisation des produits et des prestations de services.

La commercialisation des produits vivriers, bien que relativement dynamique dans la zone du projet, est souvent réalisée dans des conditions peu avantageuses pour les agriculteurs. Cet état de choses serait dû, entre autres, aux difficultés de conservation des produits et aux coûts relativement élevés des transports. Certes, la plupart du temps les surplus commercialisables sont insuffisants à cause de la faiblesse des rendements. Néanmoins une partie de la récolte est destinée à la vente pour répondre aux besoins d'argent des producteurs et aux difficultés d'un stockage efficace. L'abondance des produits sur les marchés à une période consécutive aux récoltes ne permet pas aux agriculteurs de vendre à des prix rémunérateurs capables de récompenser leur effort de production.

Cet effort ne se limite pas seulement à la force physique depuis que les agriculteurs, en particulier ceux de la zone du projet, consentent des investissements financiers pour l'amélioration de la production par l'achat de divers intrants proposés par les services de vulgarisation. L'achat des engrais occupe une place importante malgré la hausse des prix subie par cette catégorie d'intrants. L'approvisionnement des engrais au niveau paysan accuse quelques insuffisances liées aux retards dans les livraisons. Il en est de même pour d'autres prestations de services attachées aux processus de production. Par exemple la location du matériel et de l'équipement pour les travaux de défrichements et de labours particulièrement, n'est pas souvent satisfaite dans les délais requis par le calendrier agricole.

.../

Face à ces contraintes, l'un des principaux objectifs du projet liés à ce domaine d'intervention sera d'entreprendre, avec le concours des ruraux concernés, la construction d'un magasin de stockage pour les intrants et les produits de récolte dans chacune des localités de la zone du projet. En outre, le projet devra assurer la formation des intéressés pour la gestion des magasins et l'organisation de la commercialisation des produits stockés. L'installation des magasins fournira une occasion supplémentaire pour développer et dynamiser les structures coopératives existantes sous une forme encore embryonnaire au niveau des groupements des ruraux. Il devra également se charger de la distribution des intrants auprès des ruraux associés au projet pour corriger les insuffisances signalées plus haut.

Toutes ces différentes actions du projet organisées autour des activités de production, de commercialisation des produits et de services devront être conçues comme un ensemble de programmes pédagogiques mis en place avec le concours des ruraux mêmes et destinés à assurer leur formation technique en vue d'améliorer leur capacité d'auto-développement et la prise en charge des opérations amorcées par le projet.

2.4 - Au niveau de l'animation et de la formation des organisations paysannes.

Tout ce qui précède souligne la nécessité et l'importance de l'animation et de la formation des organisations des ruraux de la zone du projet. Le projet portera une attention particulière à ces tâches d'animation et de formation. Il devra amener les ruraux, au moyen des méthodes de psycho-pédagogie des adultes, à une conscience plus accrue de leurs possibilités de changement et d'amélioration et à une confiance plus assurée dans l'organisation et la maîtrise des facteurs de changement et d'amélioration dont la connaissance sera transmise ou complétée à travers les actions du projet. Celles-ci devront être orientées vers une formation sur le tas comportant un nombre de séminaires organisés périodiquement au profit des délégués des ruraux regroupés en associations. Les thèmes abordés à l'occasion de ces rencontres seront définis par les ruraux mêmes et ils devront être essentiellement liés à leurs préoccupations réelles. L'accent sera toutefois mis sur la promotion coopérative dans le processus d'auto-assistance.

L'un des volets de la formation devra en outre initier les ruraux aux méthodes de surveillance et d'évaluation participative de façon à les amener à mieux gérer leurs propres activités et à renforcer leur autonomie dans le cadre des objectifs d'auto-développement. Le remboursement des crédits octroyés aux ruraux s'inscrit notamment dans cette phase de formation; Il en sera de même pour la gestion des intrants et des produits stockés à laquelle les ruraux devront être étroitement associés.

.../

III - PLAN D'EXECUTION

3.1 - Une enquête préliminaire d'identification des ruraux les plus défavorisés devra précéder les autres phases d'activité proprement dites du projet. Elle aura également pour objectifs d'apporter une connaissance des préoccupations effectives des ruraux sélectionnés et une connaissance des réalités psycho-sociologiques des populations des localités de la zone du projet. Elle durera un mois. Elle sera réalisée par une équipe d'agents de terrain parmi lesquels seront sélectionnée, à l'issue des travaux de terrain, les animateurs de groupe destinés au projet. Cette première phase de l'enquête sera continuée et approfondie par les animateurs de groupe sélectionnés au niveau des ruraux identifiés en fonction des critères liés aux objectifs du projet de participation des catégories sociales les plus défavorisées de la population au développement.

Un consultant sera associé à cette phase de 1 mois d'enquête pour assurer l'élaboration des questionnaires, la formation des enquêteurs, le dépouillement et le traitement des résultats ainsi que de la sélection des animateurs de groupe après une évaluation assurée conjointement avec le coordonnateur national du projet. Il sera également chargé de mettre au point, sur la base des résultats de la première phase, le questionnaire destiné à la seconde phase devant être poursuivie par les animateurs de groupe pour une connaissance approfondie des besoins et des possibilités socio-économiques des ruraux concernés par le projet. Le consultant reviendra l'année suivante pour apporter une assistance technique dans le cadre d'une évaluation à mi-parcours en collaboration avec l'équipe technique du projet. Cette mission prendra également un mois.

3.2 - Les activités du projet seront organisées en fonction des besoins et des préoccupations des ruraux sélectionnés. De ce fait, leur identification précise apparaît étroitement liée aux résultats de la première phase de l'enquête qui pourraient en fournir les principales indications. Néanmoins compte tenu des tendances observées dans les localités au cours de l'enquête socio-économique légère pour la sélection de la zone du projet, il se révèle que les groupements des ruraux existants tournés vers des activités d'auto-développement sont particulièrement préoccupés par des objectifs d'auto-suffisance alimentaire axés sur les productions vivrières.

Dans cette perspective, il s'agira de mettre à la disposition des ruraux sélectionnés par le projet, des moyens de travail adéquats et des techniques de production améliorées capables d'accroître leur productivité et d'améliorer leur niveau de vie. Le projet devra assurer un appui technique renforcé par une contribution financière sous forme de crédit de campagne auprès des ruraux les plus démunis. Dans cet ordre d'idée, il devra créer un champ de démonstration d'environ 2 hectares dans chaque localité. Il bénéficiera du concours des services de vulgarisation du ministère du Développement Rural et de celui de l'Aménagement Rural pour mener à bien les activités de formation technique agricole. Les ruraux

sélectionnés devront prendre part aux séances de démonstration sur le champ géré par l'administration du projet. Les travaux sur un tel champ pourraient contribuer à un regroupement progressif des ruraux en vue d'une association de type précoopératif. Les techniques acquises par les participants seront appliquées sur les champs individuels ou collectifs au cas où il existerait des champs de groupement.

Dans cette hypothèse de la production agricole au niveau des ruraux les plus défavorisés la superficie physique par personne est estimée à 1 hectare. Le nombre de ruraux sélectionnés est également estimé à environ 30 personnes par localité la première année. Cet effectif atteindra, pour toute la zone du projet, environ 500 personnes dans la 3e année. Dans ces conditions, le projet devra mettre en valeur plus de 1.000 hectares y compris les terres allouées à l'administration du projet. L'évolution des superficies physiques pourrait être envisagée comme suit: 1ère année : 224 hectares (y compris les terres allouées à l'administration), 2ème année : 350 hectares et 3ème année : 500 hectares. Elle se traduit au niveau de l'effectif des ruraux sélectionnés comme suit : 1ère année : 210 personnes, 2ème année : 350 personnes et 3ème année : 500 personnes.

Ce chiffre concernant les superficies physiques représente une simple estimation de l'étendue des terres occupées. Celui des superficies cultivées équivaut au moins au double des indications précédentes. Il est susceptible d'augmentation en fonction du dynamisme propre des ruraux sélectionnés, de l'impact des actions d'animation et de formation du projet à leur niveau, et des terres disponibles à l'intérieur de chaque localité.

Bien que le projet devrait respecter les préoccupations des ruraux sélectionnés, il semble possible d'envisager que ces derniers s'orienteront vers des cultures susceptibles d'assurer à la fois leur auto-subsistance et l'amélioration de leurs revenus monétaires. Dans cette optique, les cultures vivrières, comme le maïs, le riz, le manioc et l'igname pourraient intéresser la majorité des ruraux de la zone du projet.

Par ailleurs, le problème des terres dans la zone du projet dominée en partie par les cultures arbustives d'exportation commande de porter une attention toute particulière aux méthodes d'intensification agricole pour maintenir et accroître la productivité des terres consacrées aux productions vivrières. A cette pénurie de terres liées aux cultures vivrières, s'ajoute une insuffisance de la main d'oeuvre familiale dans une agriculture caractérisée par une prédominance de la force de travail humaine. La conscience de ces deux facteurs de production défaillants nous a conduit à envisager la contrepartie des ruraux bénéficiaires sous la forme de prestation de services (main d'oeuvre) et de participation en nature (terres).

Pour lever en partie ces contraintes, le projet devra assurer la distribution des intrants et la vulgarisation des techniques améliorées. Pour ce faire, il

.../

devra acquérir un véhicule tout-terrain afin d'approvisionner les ruraux dans n'importe quelle partie de la zone. La location du matériel et de l'équipement appropriés aux opérations agricoles de fonds sera assurée au profit des ruraux pour répondre partiellement au problème de la main d'oeuvre. Ces services devront être recensés et programmés par les animateurs de groupe pour être rendus dans les délais adaptés au calendrier agricole.

3.3 - La première année du projet constituera essentiellement une période d'observation active des conditions de production et d'existence des ruraux sélectionnés et des populations locales. Elle permettra de mettre au point l'ensemble des éléments indispensables à une assistance technique et à une formation pratique adaptées aux préoccupations de la catégorie des ruraux concernés. Les observations recueillies au jour le jour devront être régulièrement analysées pour identifier les contraintes réelles qui entraveraient les ruraux sélectionnés dans leurs objectifs d'auto-développement.

Dans cet ordre d'idée, certaines améliorations ne devront être proposées que si les ruraux les percevaient comme telles en relation avec des contraintes dûment identifiées par eux-mêmes.

Par exemple, pour ce qui concerne l'organisation de la commercialisation des produits et de la fourniture des intrants, la proposition relative à la construction d'un magasin dans une localité de la zone ne sera abordée qu'après un processus d'identification de ce genre. Cette éventualité situera une telle opération au cours de la 2e année de la vie du projet. Au cas où toutes les conditions seraient réalisées, la participation du projet à la construction des magasins sera liée à un apport de matériel et d'équipement et celle des bénéficiaires sous forme de main d'oeuvre et de fourniture en matériaux locaux. Ces magasins seront destinés à assurer une bonne conservation des intrants et des produits de récolte commercialisables. Ils devront renforcer l'autonomie des bénéficiaires vis-à-vis de l'extérieur et amorcer la mise en place des structures de prise en charge de certaines actions du projet par les ruraux eux-mêmes. C'est dire toute l'importance qui devra être accordée à la formation des ruraux dans le système d'intervention du projet.

3.4 - L'activité de formation du projet sera envisagée à trois niveaux : celui des ruraux, celui des animateurs de groupe en contact permanent avec les populations locales et celui comportant les ruraux, les animateurs de groupe et les représentants des autres organismes d'intervention dans la zone du projet regroupés dans des ateliers pour une réflexion globale sur l'ensemble du processus d'action sur le terrain.

a/ La formation des animateurs de ~~groupe~~ sera amorcée en premier lieu, c'est-à-dire dès les premiers mois du démarrage du projet à l'issue de la sélection des animateurs. Elle comportera un programme d'initiation aux techniques d'entretien et d'enquête psycho-sociologique et des exercices d'application auprès des ruraux concernés par le projet; un apprentissage des techniques d'élaboration des questionnaires, de traitement et d'analyse devra être également abordé au cours de cette phase de formation. Celle-ci comprendra en outre un volet sur l'utilisation des techniques d'animation de groupe et d'organisation des réunions et des discussions ainsi que de gestion des associations coopératives.

b/ La formation des ruraux sera axée sur les objectifs de participation de la population à l'auto-développement. Elle recherchera une réelle compréhension des conditions de vie et de production des ruraux afin de contribuer à leur amélioration.

Elle débutera par une campagne d'information et de sensibilisation à l'intention des populations locales sur les objectifs du projet. Des entretiens seront organisés avec les autorités régionales et locales au cours desquels l'équipe technique du projet, en l'occurrence les animateurs de groupe seront présentés et installés dans les localités d'accueil respectives. Les animateurs de groupe devront poursuivre cette campagne d'information et de sensibilisation au cours de l'enquête destinée à approfondir les aspects révélés par les résultats de la première phase d'identification des ruraux les plus défavorisés. Un nombre de ménages de la localité d'accueil et des fermes avoisinantes devront être enquêtés dans ce sens. Un effectif moyen de 30 ruraux par localité apparaît indiqué pour entreprendre les principales activités du projet. Cet effectif pourra varier d'une localité à l'autre, soit en plus, soit en moins. Il est appelé à évoluer entre 500 et 1.000 personnes, soit entre 100 et 150 personnes, par localité de la zone à la fin du projet.

Les ruraux sélectionnés bénéficieront de l'appui technique de 6 animateurs de groupe répartis à raison de 2 dans les localités importantes. Pour les petites localités, l'une d'elles servirait de base et de lieu de résidence d'où les animateurs concernés partiront pour prospecter les autres localités rurales incluses dans leur rayon d'action. Pour ce faire, ils seront équipés de 6 motos tout-terrain. L'équipe d'animateurs devra comporter 2 animateurs compte tenu de l'impact des femmes rurales dans le domaine des productions vivrières.

La constitution des groupes de ruraux se fera suivant un processus d'auto-sélection des membres retenus pour la participation au projet. Elle sera suivie de l'organisation de fréquentes réunions (à raison de 2 fois par mois au minimum) destinées à l'étude des thèmes définis de commun accord au cours des discussions entre les animateurs et les ruraux.

.../

Ces thèmes pourront s'intéresser par exemple aux points suivants:

- Elaboration et révision périodique du programme de travail du groupe;
- Examen des activités du groupe en cours, détection des lacunes et des problèmes et recherches de solutions;
- Permettre un échange continu entre l'animateur et les exploitants sur des questions telles que les intrants agricoles, les mesures législatives, les conditions et les prix de marchés, etc.
- Organiser des activités de formation telles que des réunions du groupe avec des spécialistes de la vulgarisation, des forums radiodiffusés, des visites de fermes modèles ou des rencontres avec d'autres groupes;
- Etudier la répartition des responsabilités et les méthodes de travail en commun et aborder les questions d'épargne, de comptabilité, etc.
- Evaluer la progression du groupe depuis le début de ses activités (1).

Au cours des entretiens individuels avec les membres ou des discussions de groupe dans le cadre des réunions, les animateurs devront identifier les priorités des ruraux et entreprendre avec ces derniers la recherche de solutions les plus indiquées pour leur réalisation.

A ce stade, les animateurs de groupe seront chargés d'organiser les ruraux autour des activités rémunératrices privilégiées par les ruraux et de les assister par des conseils techniques dans leur mise en oeuvre. Dans cette perspective, ils devront tenir les ruraux informés de la nécessité de l'organisation de l'épargne et des modalités de fonctionnement du fonds de garantie prévu dans le cadre du projet. Enfin, ils devront procéder progressivement à la mise en place des responsables ou leaders de groupe élus ou désignés par les ruraux mêmes.

Des séminaires de formation seront périodiquement organisés à l'intention de ces leaders ou délégués de groupe au niveau régional, par exemple au Centre d'accueil du Centre Régional de Promotion Coopérative. Des voyages d'étude ou des visites pour échanges d'expérience seront également prévus à l'intérieur du pays ou à l'extérieur comme par exemple au Burkina-Fasso ou au Bénin auprès d'autres organisations coopératives orientées vers des objectifs similaires.

Par ailleurs, les animateurs devront former les ruraux aux techniques d'auto-évaluation de façon à les amener à assurer l'appréciation des progrès réalisés au niveau des activités entreprises. Cette formation devra en outre associer étroite-

.../

(1) Guerit HUIZER: Principes directeurs pour les Projets de participation de la population ... Division des ressources humaines, FAO, Rome 1984, p. 24.

tement les ruraux au processus de contrôle et de surveillance de l'exécution des activités des groupes mis en place.

Ces préoccupations de coopération étroite et de dialogue entre les animateurs et les ruraux devront également caractériser les relations appelées à s'instaurer entre les techniciens du projet, les groupes de ruraux et les responsables des autres organismes d'intervention dans la zone du projet.

c/ La formation au niveau des ateliers d'action sur le terrain organisés en collaboration avec les intervenants extérieurs et les organismes concernés par le projet devra apparaître comme un processus de recherche orientée vers l'action à partir d'une réflexion globale sur l'ensemble des activités liées au projet pilote. Elle aura pour objectif d'améliorer l'aptitude des groupes à l'auto-apprentissage et à la résolution des problèmes en commun. Elle devra en outre, révéler aux animateurs de groupe la conscience de leurs propres limites et de leur ignorance relative qui devront les inciter à rechercher un dialogue permanent avec les populations locales.

Cette phase de formation pourra intervenir vers la fin de la première année du projet. Elle pourra réunir des spécialistes de différents horizons venant d'instituts de recherche, de l'université ou d'organisations internationales comme la FAO.

3.4 - Calendrier d'exécution.

Première année

- Une enquête préliminaire pour une identification rapide des ruraux les plus défavorisés dans la zone du projet : 1 mois au début de la 1ère année du projet, janvier-février; sélection de 6 animateurs de groupe: février.
- Début de la 2e phase de l'enquête d'identification par les animateurs sélectionnés. Présentation et contact avec les autorités de la région et des localités concernées: mars ; fin probable: octobre.
- Formation des animateurs de groupe: avril, juin, août, octobre, septembre, novembre - dépouillement des questionnaires et rapport d'enquête.
- Formation des ruraux
 - . sensibilisation : mars-octobre
 - . mise en place d'un champ de démonstration
 - . organisation des groupes de ruraux
 - . organisation du 1er atelier d'action sur le terrain
 - . institution d'un comité local de coordination.

.../

2ème année

- Poursuite des activités de formation au niveau des groupes de ruraux par l'organisation des réunions périodiques sur des thèmes liés aux préoccupations des ruraux.
- Formation des leaders de groupe et constitution des associations de groupes réunis en fédération.
- Séminaires de formation à l'intention des leaders et responsables d'associations, voyages d'études et visites pour échanges d'expérience.
- Première phase d'évaluation du projet : novembre
- Deuxième atelier d'action sur le terrain: décembre

3ème année

- Poursuite de l'exécution des activités du projet en fonction des résultats de l'évaluation et des discussions liées à l'atelier d'action.
- Intensification de la formation des ruraux à travers de multiples réunions de groupe, de discussions, et d'entretiens individuels pour corriger les insuffisances liées au processus de prise en charge des activités du projet par les ruraux.
- Séminaires animés par l'INADES au niveau de chaque localité (1 jour par localité) et au niveau de l'ensemble de la zone. (une session de 3 jours)
- Voyages d'études et visites pour échanges d'expériences.
- Evaluation globale des actions du projet réalisé conjointement par les experts de la FAO et les principaux intervenants nationaux: décembre.

IV - CADRE INSTITUTIONNEL

La mise en oeuvre et l'administration du projet pilote seront assurées par le Ministère du Développement Rural à travers la Direction de l'Animation Rurale et de l'Action Coopérative (Direction de l'ARAC). Cette Direction sera chargée de :

- L'encadrement technique des ruraux.
- La distribution de l'équipement, du matériel et des intrants;
- La supervision de l'équipement du projet.

Le Directeur de l'ARAC sera à la fois le Directeur National du Projet et le Coordonnateur National. Il sera chargé des relations du projet avec les autres ministères et organismes d'intervention dans la zone du projet. Il aura sous sa responsabilité l'équipe technique du projet formée par un chef de service de la Coopération (Directeur Adjoint), un chef de la division régionale de la coopération et de celle du directeur du Centre Régional de Promotion Coopérative.

Il convient de noter que l'exécution du projet sera particulièrement supervisée par un Comité National de Coordination composé des institutions suivantes:

- Ministère du Développement Rural
- Ministère de l'Aménagement Rural
- Ministère du Plan, de l'Industrie et de la Réforme Administrative
- Conseil des Organisations non Gouvernementales en activité au Togo (CONGAT)
- Direction de l'Animation et de l'Action Coopérative
- Direction Générale des Affaires Sociales
- Direction de la Condition Féminine
- F.A.O. (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
- Ecole Supérieure d'Agriculture de l'Université du Bénin

En dehors de ce comité national de coordination, il sera créé dans chaque localité du projet un comité local de coordination chargé de suivre l'exécution des activités du projet. Il pourra regrouper les personnalités issues des catégories socio-politiques et socio-professionnelles suivantes:

- autorités administratives locales : 1 représentant
- fonctionnaires du Développement Rural : 1 représentant
- fonctionnaires de l'Education Nationale : 1 représentant
- fonctionnaires des Affaires Sociales et de la Santé : 1 représentant
- animateurs de groupe du projet
- représentants des groupes de ruraux du projet.

V - COUTS ESTIMATIFS

Les résultats de l'enquête relative à la sélection de la zone du projet pilote ne permettent pas d'établir un programme de production et un compte d'exploitation valables pour toute la zone. Une étude complémentaire serait nécessaire à cet effet. Néanmoins compte tenu des besoins exprimés par les membres de la majorité des groupements de paysans visités, un budget estimatif des coûts des principales opérations pourra être proposé. Les principaux éléments de ce budget sont indiqués dans les tableaux ci-après. Ils concernent respectivement la contribution du donateur et la contrepartie du pays bénéficiaire.

A - CONTRIBUTION DU DONATEUR (en Dollar EU)

	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	Total
10. PERSONNEL				
1 - Consultant pour 1 mois pendant la 1 ^e année et 1 mois pendant la 2 ^e année	3.000	3.000		6.000
- Indemnité du coordonnateur national du projet	1.200	1.400	1.400	4.000
- Indemnité de 6 animateurs de groupes	1.400	1.700	1.700	4.800
20. VOYAGES OFFICIELS				
Appui technique FAO et autres	10.000	5.000	5.000	20.000
30. SERVICES CONTRACTUELS				
- Sous-traitances (spécialistes locaux, instituts universitaires, etc.)	8.000	4.000	4.000	16.000
- Fonds de roulement	1.600	800	800	3.200
40. FRAIS GENERAUX D'EXECUTION				
- Location et entretien de matériel et équipement (travaux de défrichement, labours, etc.)	39.000	14.000	12.000	65.000
- Communications	2.000	1.500	1.200	4.700
- Dépenses diverses	2.000	1.500	1.500	5.000
50. FOURNITURES ET MATERIELS (y compris pêche artisanale et foresterie)				
-semences, pesticides, engrais	50.000	25.000	15.000	90.000
- Fournitures de bureau	2.500	3.000	4.500	10.000
	1.000	1.500	1.500	4.000
60. EQUIPEMENT				
- 1 véhicule tout-errrain (y compris 30% des pièces de rechange	18.500	-	-	18.500
- 6 motocyclettes pour animateurs (y compris 30 % de pièces de rechange	8.000	-	-	8.000
80. FORMATION				
- cours de formation à différents niveaux	10.000	7.500	7.500	25.000
- voyages d'étude	5.000	7.500	7.500	20.000
- production de matériel de formation	2.000	1.000	1.000	4.000
- facteur spécial d'inflation (10 % les 2 ^e et 3 ^e années)		7.840	6.460	14.300
TOTAL \$ E.U.	165.200	86.240	71.060	322.500

B - CONTRIBUTION DE CONTREPARTIE (en milliers de Francs CFA)

	1e année	2e année	3e année	Total
<u>PERSONNEL</u>				
1 Directeur National du Projet	1.809	1.989	2.169	5.967
1 Chef de service de coopération	1.267	1.393	1.519	4.179
6 animateurs de groupe	4.158	4.576	4.994	13.728
1 secrétaire	240	264	288	792
1 comptable	357	393	429	1.179
1 dactylographe	237	261	285	783
1 chef de la division régionale de la coopération	753	882	1.011	2.646
1 Directeur de Centre Régional de Promotion Coopérative	845	930	1.015	2.790
1 planton	158	174	190	522
1 gardien	396	436	476	1.308
2 chauffeurs	502	553	604	1.659
<u>FRAIS D'EXPLOITATION</u>				
- Fournitures de bureau, frais divers	2.000	2.000	2.000	6.000
- Entretien	400	400	400	1.200
- Coûts de gestion (5 %)	600	700	838	2.138
<u>NATURE DE LA CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES</u>				
- Participation aux divers travaux d'intérêt collectif (construction de magasin de stockage, réparation de pistes)				
• sous forme de main d'oeuvre (en supposant que chacun des ruraux les plus défavorisés consacre 20 j/an à ce type d'activité à raison de 500 FCFA la journée de travail)	2.100	3.500	5.000	10.600
• sous forme de fourniture de matériaux locaux de construction (sable, graviers)				
• sous forme d'apport de terres pour les champs de démonstration et de champs collectifs ou l'implantation des infrastructures de conservation des produits (2 ha/localité pour les réalisations d'intérêt collectif liées au projet: magasin, champ de démonstration; 1 ha/membre de groupement)	11.200	17.500	25.000	53.700
- Imprévus (10 %)	2.702	3.595	4.622	10.919
TOTAL (milliers de Francs CFA)	29.724	39.546	50.840	120.110

TOTAL arrondi en Dollars E.U. *

US \$ 255.553

* Taux de change officiel des Nations-Unies, novembre 1984
470 FCFA = 1 dollar EU